

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
25 septembre 2023**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales


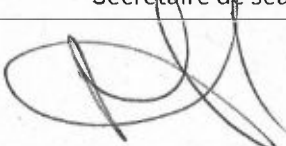
**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Vœux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme la conseillère municipale déléguée Maud WADELEC Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H11 à 23H06.

Mme Isabelle PETERS, 1ère adjointe, assure la présidence de 23h06 à 23H30

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - M Emmanuel CARROZ - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Margot BELAIR donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H11 à 15H34.
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15H11 à 15H54.
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H11 à 16H28.
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 16H28 à 18H12.
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 17H24 à 23H30.
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H11 à 23H30.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H11 à 18H36.
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H11 à 23H30.
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H11 à 23H30.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15H11 à 23H30.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H11 à 23H30.
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 16H35 à 18H12.
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 21h37 à 23H30.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 21h37 à 21H55.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 22h17 à 23H30.
M. MONGABURU Yann donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 23H03 à 23H30.

Absent-es en cours de séance :

M. Eric PIOLLE de 23H06 à 23H30.
Mme Anouche AGOBIAN de 16H46 à 23H30.
M. Maxence ALLOTO de 16H46 à 23H30.
M. Pascal CLOUAIRE de 16H46 à 23H30.
Mme Laure MASSON de 16H46 à 23H30.
M. Hakim SABRI de 16H46 à 23H30.
Mme Barbara SCHUMAN de 16H46 à 23H30.
Mme Amel ZENATI de 16H46 à 23H30.
Mme Delphine BENSE de 21H55 à 23H30.
Mme Emilie CHALAS de 21H55 à 23H30.
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 18H05 à 23H30.
M Nicolas KADA de 22H52 à 22H52 (délibération n°96)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maude WADELEC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Question orale du Conseil Citoyen Indépendant – secteur 2

(Conseil municipal du 25 septembre 2023)

Monsieur le Maire,

Tout au long de cet été de canicule, beaucoup d'interrogations ont été exprimées par les habitants sur les défauts d'accès à l'eau et à la fraîcheur à Grenoble : fontaines, bassins, brumisateurs, bornes-fontaines, arbres et végétalisations...

Dans le même registre des besoins essentiels, pour toute l'année cette fois-ci, une autre question tout aussi importante se pose aussi aux Grenoblois :

pourquoi y a-t-il aussi peu de sanitaires publics en service à Grenoble ?

D'après la carte des toilettes publiques publiée sur le site internet de la Ville [Toilettes publiques - Grenoble.fr](https://www.grenoble.fr/Toilettes-publiques-Grenoble.fr) il y a environ 56 sanitaires publics à Grenoble :

- 19 à l'Ouest, en secteur 1 ;
- 21 à l'Est-centre-ville, en secteur 2 ;
- 16 dans les quartiers Sud, dans les 4 autres secteurs de la Ville (38100).

Une grande partie de ces sanitaires publics « *sont dans un état vieillissant, consommateurs en eau, coûteux en maintenance, voire hors-service* » selon votre dossier de presse du 9 juin 2022 [1451_105_DP-Eau-et-Fraicheur-Ete-2022.pdf \(grenoble.fr\)](https://www.grenoble.fr/1451_105_DP-Eau-et-Fraicheur-Ete-2022.pdf).

Ainsi de nombreuses toilettes sont inaccessibles. **Dans le secteur 2**, on dénombre par exemple celles de la gare de départ du téléphérique, du Jardin de ville, du square Docteur-Martin ou de Hoche.

Et ce ne sont pas les quelques **nouvelles toilettes sèches supplémentaires** installées ces dernières années dans les parcs, inutilisables, qui permettent de satisfaire pleinement les besoins exprimés par les habitants et visiteurs.

Ces constats nous amènent à vous poser les questions suivantes pour résorber cette situation :

- **Quels sont les moyens financiers et humains**-actuellement alloués par la Ville **chaque année** en fonctionnement et en investissement pour l'entretien, la rénovation et la création des sanitaires publics ?
- **Est-il prévu par votre municipalité la mise en place d'un plan pluriannuel** de remise en service et de création de toilettes publiques en nombre suffisant, pour quel montant annuel et sur quelle durée ?

Tous les publics sont demandeurs et concernés par la mise à disposition de ce service public, indispensable pour éviter l'inconfort individuel et empêcher l'insalubrité publique, notamment pour les riverains de sanitaires sauvages.

L'image de Grenoble ne pourra qu'en être améliorée pour ses visiteurs et ses habitants.

Conseil municipal du 25 septembre 2023
Réponse de M. le Maire à la question orale du CCI-2

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour votre question sur un sujet important pour les habitants, les visiteurs, les touristes. Pour la propreté et la salubrité de notre ville. Et plus globalement pour le vivre ensemble.

Vous répondre tout d'abord sur le nombre de toilettes. A priori en termes de nombre de toilettes publiques nous sommes plutôt bien dotés à Grenoble. 1 pour 3 200 habitants. Contre 1 pour 4 500 habitants en moyenne en France. Dans une ville dense comme Grenoble ce nombre est donc plutôt important surtout rapporté au km².

1 pour 3200 habitant c'est par exemple un nombre équivalent au nombre de toilettes publiques par habitants que compte Paris, la capitale, qui accueille autrement plus de touristes et de visiteurs que Grenoble.

Un nombre important donc, 56 toilettes, mais, là où je vous rejoins, c'est qu'elles sont d'une part vieillissantes et d'autre part mal réparties sur notre territoire.

Nous avons d'une part un vrai enjeu de renouvellement du parc pour des toilettes plus modernes, plus facile à entretenir, moins souvent en panne.

D'autre part nous devons très clairement renforcer le nombre de toilettes dans les endroits les plus fréquentés. Je pense à l'hypercentre, aux zones touristiques.

Sur ces 2 enjeux nous agissons.

Tout d'abord avec des toilettes mieux entretenues. Nous consacrons un budget de 340k euros environ par an en fonctionnement sur nos sanitaires. 80% des toilettes sont gérées en régie. 20% en contrat privé. Nous pensons augmenter la part de régie, modèle qui nous donne plus satisfaction. Et nous avons en ce sens recruté un 2nd ETP pour l'entretien, en juin dernier.

2nd chantier, l'investissement. Nous consacrerons au cours des prochaines années environ 100k€ par an pour renouveler les toilettes avec des toilettes plus modernes.

Soit au même endroit. Soit en travaillant à des emplacements plus stratégiques. Entre 2019 et 2025 grâce à un nouveau marché que nous avons lancé nous aurons remplacé 14 toilettes par du nouveau matériel.

3ème chantier, nous allons innover avec une nouvelle proposition dans les prochains mois. Je vous l'explique : nous avons toutes les difficultés du monde à installer de nouvelles toilettes en hypercentre. Les rues sont exiguës, les enjeux patrimoniaux très importants. Cela rend donc très difficile l'implantation de nouveaux dispositifs.

Nous allons donc lancer un partenariat avec les établissements, cafés ou bars, volontaires. Le principe est simple, leurs toilettes sont ouvertes aux clients mais pas que, également aux visiteurs. En échange, la Ville indemnise les cafés pour l'entretien et le nettoyage des sanitaires. Les modalités sont encore à l'étude mais ce dispositif se déploie dans d'autres centres-villes.

Enfin, dernier chantier, nous souhaitons rendre les sanitaires plus visibles. C'est l'objectif de cette carte que vous citez, disponible sur internet. Mais nous allons créer une application en temps réel pour trouver la toilette la plus proche qui fonctionne. Cette meilleure information passera aussi par un important travail sur la signalétique sur les sanitaires.

Pour résumer, pour les prochaines années, nous ne voulons pas forcément beaucoup plus de sanitaires car nous en avons déjà un nombre important et l'enjeu est surtout d'être capable de les entretenir et les faire fonctionner. Mais nous voulons des sanitaires plus modernes, plus visibles et plus présents dans les zones de forte fréquentation pour mieux répondre aux besoins. Les services de la Ville travaillent en ce sens.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Question orale

Monsieur le Maire,

Le 6 septembre dernier, après de multiples rebondissements, la cour d'appel de Grenoble vous a condamné à une peine d'amende avec sursis.

Les juges vont ont finalement déclaré coupable du délit de favoritisme, après des années de cette procédure engagée pour l'attribution de marchés de la fête des tuiles à une association qui avait participé activement à votre campagne municipale de 2014.

Cette condamnation confirme la réalité des faits qui vous étaient reprochés, n'en déplaie à vos dénégations et votre stratégie de défense médiatique qui vise à faire croire que vous seriez "*coupable mais pas coupable*", pour paraphraser une chronique du média en ligne Place Gre'net.

Pour notre groupe, la confirmation de votre culpabilité dans cette affaire provoque un sentiment contrasté.

D'une part, nous éprouvons la satisfaction de voir que la justice est allée jusqu'au bout de ce dossier en établissant votre responsabilité. Car pendant des années, nous avons été bien peu nombreux à nous battre pour pointer les éléments troublants de cette affaire et les failles et incohérences de votre défense.

Sur les bancs même de ce conseil, nous avons été les seuls à refuser de voter la délibération vous accordant la protection fonctionnelle alors que l'objet même du délit dont vous étiez suspecté appelait à ce que la collectivité ne prenne pas en charge vos frais de procès.

Tout comme nous avons été bien seuls à ferrailer contre la désignation d'un zélé adjoint en la personne de Vincent Fristot pour représenter la ville partie civile. Choix à la suite duquel nous avons formé nous-même une demande de constitution de partie civile afin de s'assurer que les intérêts des Grenoblois seraient bien représentés, et pas uniquement les vôtres.

La suite des événements a d'ailleurs confirmé le bien fondé de notre décision, car sans la présence de notre avocat, Maître Thierry Aldeguer, le procès en première instance délocalisé à Valence se serait cantonné à un débat technique bien éloigné de la réalité de cette affaire politico-financière.

Mais au-delà de la satisfaction d'être allé au terme de cette quête de vérité, votre condamnation soulève d'autres questions autrement plus préoccupantes pour Grenoble et les Grenoblois.

Car en réalité, cet évènement accélère un peu plus l'heure de votre bilan et il vous appartient désormais d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

La décision de la cour d'appel le 6 septembre fait de vous le premier élu Vert condamné dans une affaire politico-financière. Comme une pelletée de terre supplémentaire sur le cercueil de vos ambitions nationales.

Mais si vos aventures personnelles n'avaient de toute façon que peu d'intérêt pour les Grenoblois, cette condamnation intervient surtout dans un contexte très particulier pour notre ville.

Elle intervient juste après la mauvaise surprise de cette rentrée : l'augmentation massive d'impôts que les propriétaires ont découvert avec leur avis de taxe foncière. Vous avez poussé la charge que représentent l'impôt et la dette pour les générations actuelles et futures à un niveau record, jamais atteint par vos prédécesseurs.

Elle intervient alors que, prisonnier de cette gestion médiocre, vous n'êtes même plus capable de boucler un budget et allez probablement

être contraint d'accélérer encore la spirale de l'endettement. Les 37 millions d'euros de recettes attendues en 2023 pour le bradage de Grenoble-Habitat à un opérateur national risquent de n'être qu'un lointain fantasme si la Métropole n'avalise pas cette vente que vous avez décidé unilatéralement.

Elle intervient alors que jamais les Grenoblois n'ont autant eu le sentiment d'être abandonnés, méprisés par des élus incompetents pour les problématiques de vie quotidienne les plus simples, comme la propreté des rues, donc évidemment incapables de répondre à des enjeux plus complexes, comme l'insécurité galopante, on l'a encore vu Place Saint-Bruno récemment, ou comme la lutte contre le réchauffement alors que vous avez fait de Grenoble la première ville hors Paris pour les îlots de chaleur.

Elle intervient alors qu'à force de vous détourner d'eux et de leurs problèmes, vous avez laissé le désespoir gagner les Grenoblois quant à l'état de leur ville, vous qui vous faisiez justement le chantre de l'espoir et des lendemains heureux. Ils ne sont d'ailleurs pas dupes et personne n'imagine une seule seconde que votre augmentation d'impôts améliorera leur quotidien.

Elle intervient alors que jamais Maire de Grenoble n'est apparu plus isolé que vous au sein de son propre conseil municipal. Depuis le début du mandat, onze élus ont déserté vos rangs, poussés dehors ou démissionnaires, sans même évoquer la valse de vos collaborateurs. Vous êtes à la tête de la majorité politique la plus faible de l'histoire de Grenoble.

Elle intervient alors que vous êtes à l'origine depuis trois ans d'une guerre permanente avec la Métropole pour des querelles puériles de personnes et de postes, isolant encore davantage la ville et paralysant un territoire tout entier.

Votre condamnation ne vient qu'entériner un peu plus la déliquescence de votre mandature. Elle achève de rompre la confiance, vous qui avez

été érigé en parangon d'une officine Verts/ADES qui a fait de la transparence et de l'exemplarité son fonds de commerce électoral.

Vous êtes aujourd'hui à la croisée des chemins. Grenoble est à la croisée des chemins.

Pour l'instant, votre réaction à cette déflagration n'augure rien de bon. Je l'ai dit plus haut : vous avez bricolé le concept invraisemblable de "*coupable mais pas coupable*".

Vous avez répété aux médias des éléments de langage savamment préparés, arguant qu'il n'y a pas d'atteinte à votre probité et que vous seriez "*un honnête homme*".

Cette affirmation presque enfantine pourrait prêter à sourire si elle ne dissimulait pas une volonté autrement plus cynique. Celle de vous accrocher à votre fauteuil de Maire coûte que coûte.

Car vous avez parfaitement en tête la charte Anticor que vous avez signée pendant la campagne électorale. Elle vous engage à "*retirer définitivement les fonctions exécutives à tout élu condamné pour atteinte à la probité*". Donc vous tentez de vous en dédouaner.

Le favoritisme, délit dont vous avez été reconnu coupable je le rappelle, est pourtant bien une atteinte à la probité au sens du code pénal, comme régulièrement rappelé par l'agence française anticorruption.

Vous pouvez bien tenter toutes les contorsions pour y échapper : si vous étiez respectueux de vos engagements, vous remettriez votre démission du mandat de Maire.

Mais ce n'est pas tout. La Cour de Cassation a clairement établi que les infractions de favoritisme sont détachables des mandats exercés par leurs auteurs.

En application de la jurisprudence, la faute incombe donc à Eric Piolle. Pas au Maire de Grenoble. La ville, et à travers elle le contribuable grenoblois déjà matraqué fiscalement, n'a pas à supporter les frais de justice engagés dans cette affaire.

C'est pourquoi nous espérons que vous rembourserez de vous-même les éventuels frais déjà engagés par la ville dans le cadre de la protection fonctionnelle que le conseil municipal a voté (à l'exception de notre groupe, je le rappelle).

Il s'agirait là de faire preuve du minimum de respect que vous devez aux Grenoblois, s'il vous reste un semblant de considération pour eux entre un stage à l'autre bout de la France et un voyage à Rio.

Dans la même veine, nous espérons que les membres de votre cabinet ayant assisté à votre procès à Valence puis à Grenoble l'ont bien fait sur leur temps libre en ayant au préalable déposé des jours de congés.

Pour l'instant, vos prises de paroles ne semblent pas aller dans le sens d'une remise en question. Nous déplorons votre jeu de postures, qui confirme malheureusement la bulle d'irresponsabilité dans laquelle vous vous êtes enfermé. Mais il n'est pas trop tard pour changer d'avis.

Vous pouvez encore faire le choix du respect des Grenoblois qui vous ont élu, devant lesquels vous avez signé la charte d'Anticor avec force publicité, à qui vous expliquiez que vous feriez de la politique autrement.

Tout ça pour finalement découvrir que vous êtes actionnaire d'une société en contradiction totale avec les valeurs que vous revendiquez, et que vous êtes jugé coupable dans une affaire politico-financière.

Vous pouvez encore faire le choix du sursaut d'honneur, plutôt que de vous réfugier dans la lâcheté en parant votre fuite d'une vertu factice avec cette histoire de stages en immersion. Un pathétique contrefeu qui ne trompe personne et vous éloigne un peu plus de la ville que vous êtes censé administrer.

Aussi, Monsieur le Maire, voilà trois questions très simples auxquelles je ne doute pas que vous apporterez des réponses très simples :

Comptez-vous tirer les conséquences de votre condamnation et appliquer la charte Anticor dont vous êtes signataire en démissionnant de votre mandat de Maire ?

Quel est le montant des frais engagés par la ville au titre de la protection fonctionnelle ?

Et à quelle échéance comptez-vous rembourser la ville pour ces frais de justice ?

Nous en appelons à votre responsabilité, Monsieur le Maire. Les Grenoblois méritent de retrouver un semblant de stabilité et de sérénité au sein de la municipalité pour les deux ans et demi de mandat restants.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme BOER pour le groupe groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Madame la conseillère municipale,

J'ai déjà pu m'exprimer à plusieurs reprises sur le jugement de la cour d'appel de Grenoble, sur le fait qu'il conclut qu'il n'y a ni favoritisme, ni préjudice pour quiconque, ni intentionnalité de qui que ce soit dans cette affaire, et que donc ma probité n'était pas en cause.

Je vous renvoie donc à mes déclarations faites il y a trois semaines pour la première partie de votre question.

Sur les enjeux de protection fonctionnelle, M. Carignon, vous faites, une nouvelle fois, erreur.

L'appréciation de la Cour d'appel de Grenoble du 6 septembre 2023, qui est définitive et bénéficie de l'autorité de la chose jugée, rejette la constitution de partie civile de la Ville de Grenoble pour incompétence au motif que, je cite « les agissements du Maire et de ses trois directeurs (...) ne constituent pas des fautes personnelles détachables de leur service ».

Le dossier a fait l'objet de deux instructions par deux degrés de juridictions qui n'ont pas fait ressortir de préoccupation d'ordre privé, de comportement incompatible avec les obligations liées à une fonction publique ou d'une particulière gravité. Aucun élément ne justifierait donc le retrait de la protection fonctionnelle qui m'a été accordée.

Voilà, affaire terminée. Il vous faudra désormais trouver d'autres sujets.

Je vous fais confiance, vous continuerez sans doute à essayer de me salir pour le restant de vos jours.

C'est triste pour vous.

C'est surtout à la hauteur de l'empreinte que vous laisserez dans l'histoire de notre ville.



Conseil Municipal du 25 septembre 2023

Question orale présentée par El Hasny Ben Redjeb

Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Les sujets qui préoccupent les Grenoblois ne manquent pas et nous aurions pu vous interroger sur l'insécurité à Grenoble, l'augmentation de la taxe foncière qui assomme les propriétaires Grenoblois aujourd'hui, le cadre de vie et la propreté, les projets en panne...

Ce soir, il nous paraît essentiel de vous entendre sur la situation culturelle de Grenoble et plus précisément sur le « théâtre de Grenoble » dont la programmation a été présentée dernièrement.

Pour rappel et pour illustrer nos propos, vous avez décidé en 2016 de mettre en œuvre une culture administrée par la suppression du Tricycle et la reprise en main de la programmation de trois théâtres autonomes le théâtre 145, le théâtre de poche et le théâtre municipal que vous avez renommé « Grand théâtre » sans consulter les Grenoblois.

Le regroupement de ces trois théâtres que vous appelez donc aujourd'hui « Théâtre de Grenoble », a présenté sa programmation 2023/2024 « Théâtre de Grenoble » avec seulement 32 spectacles sur les trois sites.

Je vous en donne le détail

- 9 spectacles et 23 représentations réparties sur 18 jours sur la saison 23/24 pour le théâtre de poche,
- 9 spectacles et 16 représentations réparties sur 12 jours sur sur la saison 23/24 pour le théâtre 145,
- 14 spectacles et 31 représentations réparties sur 20 jours sur la saison 23/24 pour le grand théâtre

Il est plus que probable que cette programmation réduite et non ambitieuse aboutira aux faibles résultats que nous connaissons depuis votre reprise en main des théâtres à Grenoble

Je vous rappelle pour mémoire,

que sur la saison 2012, il y avait eu 22 032 entrées pour le seul grand théâtre

que pour la saison 2022 , il y avait 4 774 entrées pour ce même grand grand théâtre c'est à dire 5 fois moins

Il faut également souligner qu'en terme de recettes, celle-ci étaient auparavant 10 fois plus importantes

Je vous rappelle là aussi pour mémoire,
635 470 euros de recettes en 2014/2015
62 005 euros de recettes en 2022/2023

Et pour être complet
50 représentations en 2014/2015
20 représentations en 2022/2023

Moins de spectacles, moins de représentations et moins de fréquentation pour une recette 10 fois inférieur face à des coûts de fonctionnement inchangés.

La programmation 2023/2024 laisse présager des résultats qui ne seront toujours pas à la hauteur d'une affirmation forte et d'une réelle ambition culturelle pour la capitale des alpes et les 160 000 Grenoblois.

Monsieur Le Maire,

Oui, les Grenoblois attendent une véritable création locale mais une création locale qui ne soit pas bridée par vos injonctions et vos obligations thématiques

Oui, les Grenoblois, en complément de la création locale, attendent aussi une offre de spectacles nationaux et internationaux avec, osons le dire, les spectacles parisiens et les grandes affiches.

Les Grenoblois n'auront alors plus besoin d'aller à Voiron, Chambéry, Lyon pour voir ce qu'ils ne trouvent plus dans les théâtres de leur propre ville et du même coup, il y aura un impact significatif sur le bilan carbone.

Monsieur le Maire,

Parce que revenir à une programmation variée à même de convenir à tous les publics Grenoblois et de redonner vie à nos trois théâtres devient plus qu'essentiel, nous vous demandons ce soir de nous dire quelles décisions vous prendrez rapidement pour aboutir à cette indispensable offre riche et d'envergure.

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Réponse de M. le Maire à la question orale de M. BEN REDJEB pour le groupe groupe Avenir Ensemble en Confiance .

Monsieur le conseiller municipal,

Vous reprochez à la programmation et au projet du théâtre un manque d'ambition. Tout est question de vocabulaire et d'indicateurs.

Qu'est-ce que c'est, un théâtre municipal ambitieux ?

Les chiffres que vous citez prennent en compte la programmation effective dans les trois lieux que recouvre le TMG, en nombre de représentations, en nombre de spectatrices et de spectateurs et en recettes. Ces trois indicateurs pourraient s'appliquer à des lieux qui fassent salle comble coûte que coûte, peu importe que le public soit toujours issu des mêmes catégories sociales, peu importe l'apport des pièces au débat public, peu importe le bilan carbone des productions. J'imagine que ce n'est pas votre ambition pour notre théâtre municipal.

Il manque quelques éléments. Dans l'ambition, je classe le fait pour un établissement de vouloir être en symbiose avec son territoire – ce qui implique de proposer une programmation complémentaire de ce qui est proposé dans la ville, et ce qui sous-entend un lien avec les autres disciplines culturelles présentes à Grenoble. Un établissement qui ait la possibilité, n'étant pas soumis aux mêmes impératifs que les acteurs privés en termes de rentabilité, de prendre des risques artistiques et de permettre à d'autres esthétiques, à d'autres narrations, de prendre corps. Un établissement qui permette aux artistes du territoire grenoblois, ayant tissé des liens anciens avec le territoire, ou encore tout juste sortis du Conservatoire, de proposer de nouvelles créations et de vivre de leur travail près de chez eux. Un espace qui puisse

construire par sa politique tarifaire et son travail de médiation de nouveaux publics. Une institution qui lutte enfin contre le déterminisme social en construisant des liens avec des personnes qui ne sont pas encore habituées au spectacle vivant. L'ambition se cache aussi derrière ces indicateurs, que je ne vois pas beaucoup dans votre question orale. Je vous le concède, ils sont moins facilement quantifiables

Notre théâtre poursuit aussi une mission d'accompagnement des artistes. Nous soutenons en effet trois équipes associées pour trois ans, moyennant 20 000 euros par an et par équipe en coproduction. Nous mettons des plateaux à disposition pour des accueils en résidence : 155 jours d'occupation de plateau en 23-24. L'an dernier nous avons accompagné 36 équipes avec les ateliers décors et costumes.

Il sort parfois de ses murs et son action vers les publics n'est pas réduite aux soirées de représentations. Je pense aux rencontres, aux ateliers, aux répétitions, aux visites et aux master class. Autant d'événements qui ont touché 3150 personnes en 2022-23, que vous pouvez ajouter aux spectateurs que vous dénombrez. Le projet du TMG inclut le développement de publics prioritaires (petite enfance, adolescents, publics en situation de précarité), une plus grande ouverture des lieux et plus globalement l'idée de repenser le rapport aux usagers. Le choix des spectacles va dans ce sens et certains spectacles proposent de petites jauges pour des formes de proximité, qui soient moins « intimidantes » pour les publics néophytes – que nous souhaitons voir revenir, non pas seulement pour la beauté du TMG, mais parce que le théâtre, outre un divertissement, est un miroir de la société, une possibilité de la penser autrement et un puissant outil d'émancipation. Toucher un nouveau public, ça prend du temps et cela passe par la médiation, que, encore une fois, vous n'intégrez pas à vos calculs. Dans le but de toucher d'autres publics, nous avons revu la grille tarifaire à partir de septembre 2020, passant d'un plein tarif

moyen de 30 euros à un billet à 16 euros. J'ajoute le plus récent tarif solidaire à 5 euros. Ces actions en font un projet ambitieux, mais pour toutes et pour tous.

Vous nous demandez de programmer, dans ce théâtre municipal, les pièces parisiennes et internationales que les Grenobloises et les Grenoblois réclament de leurs vœux (sans quoi ils iront à Lyon et à Chambéry trouver ce qu'ils ne voient pas au théâtre municipal de Grenoble, et contribueront à grever la crise environnementale que nous vivons). Une inexactitude, une faille et une incohérence dans ce raisonnement. Une inexactitude : le théâtre municipal programme des pièces nationales, voire internationales.

Une faille : contrairement à ce que votre raisonnement sous-entend, le TMG n'est pas le seul lieu de diffusion de spectacle vivant à Grenoble. D'autres structures existent, d'autres festivals existent à Grenoble, pour une programmation qui comprend globalement des créations nationales, voire internationales, des créations grand public, du spectacle vivant jeune public, couvrant l'ensemble du territoire grenoblois, de la Villeneuve à la MC2 en passant par le quartier Mistral, le cours Berriat et l'hypercentre.

Une incohérence enfin : vous réclamez des spectacles parisiens, internationaux, tout en craignant que le public migre vers Lyon et Chambéry, entraînant un nuage de CO2 dans sa fuite. Or la logique de tournée, les trop grands déplacements de décors et d'acteurs me semblent plus inquiétants pour la planète. L'équipe du TMG est d'ailleurs indépendante dans ses choix de programmation et nous lui faisons entièrement confiance.

En résumé, je vous rassure monsieur Ben Redjeb : l'ambition est partagée pour le théâtre municipal et l'équipe du TMG la porte, et la traduit en actions avec professionnalisme et engagement.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 25 septembre 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H11 à 23H06.

Mme Isabelle PETERS, 1ère adjointe, assure la présidence de 23h06 à 23H30

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - M Emmanuel CARROZ - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS – Mme Cécile CENATIEMPO - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Margot BELAIR donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H11 à 15H34.
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15H11 à 15H54.
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H11 à 16H28.
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 16H28 à 18H12.
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 17H24 à 23H30.
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H11 à 23H30.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H11 à 18H36.
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H11 à 23H30.
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H11 à 23H30.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15H11 à 23H30.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H11 à 23H30.
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 16H35 à 18H12.
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 21h37 à 23H30.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 21h37 à 21H55.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 22h17 à 23H30.
M. MONGABURU Yann donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 23H03 à 23H30.

Absent-es en cours de séance :

Mme Anouche AGOBIAN de 16H46 à 23H30.
M. Maxence ALLOTO de 16H46 à 23H30.
M. Pascal CLOUAIRE de 16H46 à 23H30.
Mme Laure MASSON de 16H46 à 23H30.
M. Hakim SABRI de 16H46 à 23H30.
Mme Barbara SCHUMAN de 16H46 à 23H30.
Mme Amel ZENATI de 16H46 à 23H30.
Mme Delphine BENSE de 21H55 à 23H30.
Mme Emilie CHALAS de 21H55 à 23H30.
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 18H05 à 23H30.
M Nicolas KADA de 22H52 à 22H52 (délibération n°96)
M. Eric PIOLLE de 23H06 à 23H30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maude WADELEC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h11

Mme Maud WADELEC est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire rend hommage à M. Jacques Hennebert, ancien adjoint au Maire M. DUBEDOUT.

M. le Maire suspend la séance à 15h22, pour donner la parole à un représentant du CCI-2 afin qu'il présente une question orale sur les sanitaires publics à Grenoble.

Reprise de la séance à 15h27 et réponse de M. le Maire à la question orale.

Le procès verbal de la séance du conseil du 26 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(33045) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. ALLOTO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. PINEL, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, Mme BOER, M. PICOLLET, M. le Maire, Mme ZENATI.

A la demande de Mme ZENATI, M. le Maire suspend la séance à 16H36. Reprise de la séance à 16H45.

Intervention(s) : M. ALLOTO

Le groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité quitte la séance à 16H46.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire, Mme BENSE.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(29277) - ACTION SOCIALE - Renouvellement des projets sociaux des 10 maisons des habitant-es de la Ville de Grenoble et Conventions d'objectifs et de moyens 2023-2026 dans le cadre des prestations de service centre social "Animation Collective Familles" et "Animation Globale et Coordination" avec la CAF

Intervention(s) : M. KADA, Mme PANTEL, M. BOUZEGHOUB, M. PINEL, M. BEN-REDJEB, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les 10 conventions « animation globale collective » et « Animation collective familles »**
- **d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions**
- **d'autoriser M. le Maire à percevoir de la CAF de l'Isère les sommes correspondantes aux agréments délivrés pour les 10 MDH de la Ville de Grenoble**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. MONGABURU).

DELIBERATION N° 3-(32850) - ALIMENTATION - Délibération cadre - Un scénario souhaitable du système alimentaire et agricole pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise

Intervention(s) : M. BACK, Mme BENSE, Mme SPINI, M. GENTIL, Mme CHALAS, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre connaissance du travail de prospective agricole et alimentaire 2050 (ou du scénario souhaitable de l'agriculture et l'alimentation pour 2050) effectué par le groupe de concertation et le comité de pilotage du PAiT**
- **de prendre en compte ses orientations politiques agricoles & alimentaires et la mise en œuvre de ses actions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 4-(32851) - ALIMENTATION - Élaboration d'une stratégie de la Ville de Grenoble pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente

Intervention(s) : M. BACK, Mme BENSE, Mme SPINI, M. GENTIL, Mme CHALAS, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les principes stratégiques de la Ville de Grenoble pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 5-(33019) - ACTION SOCIALE - Engagement de la Ville de Grenoble dans le projet d'expérimentation "Territoire zéro exclusion énergétique"

Intervention(s) : M. KADA, Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'engagement de la Ville de Grenoble dans le projet d'expérimentation "Territoire zéro exclusion énergétique".
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents utiles dans le cadre de la candidature de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 6-(32959) - ECOLE DU VELO DE GRENOBLE - Ouverture de l'école du vélo de Grenoble
- Conventions de marrainage et de parrainage.

Intervention(s) : M. WAZIZI, Mme SPINI, M. BOUTAFA, M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'ouverture de l'École du Vélo de Grenoble en septembre 2023 ;
- d'approuver les conventions de marrainage avec Mme Nathalie BAILLON et parrainage avec M. Aurélien FONTENOY ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

VOEU - Vœu relatif à l'évacuation des squats et campements à Grenoble -
Proposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre .

Vœu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 37 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

VOEU N° 103-(33331) - Vœu adressé à Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, et relatif à une réforme de la politique migratoire européenne.-
Proposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Un amendement est présenté oralement par Mme DESLATTES pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 41 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Le Conseil municipal de la Ville de Grenoble, après en avoir débattu, demande à Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, de :

- **s'engager à ce que la France porte devant le Conseil européen une refonte globale de la politique migratoire, répondant réellement aux enjeux et fondée sur la solidarité à l'échelle du continent,**
- **revenir sur les déclarations du Ministre de l'Intérieur pour que la France soit fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité en participant à la prise en charge des migrants comme elle a su le faire pour les réfugiés Ukrainiens,**
- **doter les collectivités locales des moyens nécessaires pour qu'elles jouent pleinement leur rôle dans le cadre de leurs compétences et puissent pallier les défaillances de l'État.**

Vœu : Adopté à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU – Voeu demandant aux parlementaires de déposer une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 131-26 et suivants du code pénal afin que la peine d'inéligibilité puisse être prononcée de manière automatique, et non complémentaire, pour toute condamnation, pour une durée maximum de trois ans, à l'encontre d'une personne exerçant une fonction de membre du Gouvernement ou un mandat électif public au moment des faits et de demander au Maire de porter cette interpellation et de lui rendre compte des réponses qu'il aura obtenues –
Proposé par le groupe Nouveau Regard.

Voeu : Repoussé

Pour : 12

Contre : 37 Grenoble en commun + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

VOEU – Voeu pour la sortie de la France du marché européen de l'électricité, adressé à M. le Président de la République et Mme la Première ministre –
Proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

Voeu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 37 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

À la demande de M. BEN REDJEB, M. le Maire suspend la séance à 19H32. Reprise de la séance à 19H34.

DELIBERATION N° 7-(32931) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île : Convention cadre de partenariat foncier n° 3 afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention cadre de partenariat foncier n°3 pour la poursuite de l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble pour une durée de cinq ans ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention foncière n° 3 et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 8-(32894) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet urbain de renouvellement du Quartier Esplanade : Réaménagement de la Grande Esplanade : Evaluation environnementale et concertation préalable dans le cadre de la mise en compatibilité du PLUi

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BEN-REDJEB, M. CONFESSON, Mme BELAIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'établir le dossier de mise en compatibilité du PLUi par la déclaration de projet dans le cadre de l'établissement de la nouvelle étude d'impact relative au projet de requalification urbaine du quartier de l'Esplanade ;**
- **de soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité du PLUi par la déclaration de projet ;**
- **d'approuver les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi comme indiqué dans l'exposé ci-avant ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 9-(32546) - URBANISME AMENAGEMENT - Conventions avec la Fondation du patrimoine - adhésion annuelle

Intervention(s) : Mme SPINI, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer annuellement, pour la durée de ses conventions partenariales (soit de 2023 à 2027), à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1000 € par an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(32930) - URBANISME AMENAGEMENT - Résidence d'Architecture Ilot République - Conventions de mise à disposition d'un local d'activité et d'un lieu d'hébergement à la Maison de l'Architecture de l'Isère

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les deux conventions de mise à disposition d'un local d'activité et d'un lieu d'hébergement à la Maison de l'Architecture de l'Isère au 10 rue de la République et au 4 bis rue Ninon Vallin, jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 11-(32841) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant à la convention financière avec le CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures) - attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au CREARC pour l'année 2023 ;**
- **d'approuver l'avenant financier à la convention 2023 entre la ville de Grenoble et l'association CREARC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(32258) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention mettant à jour les conditions de mise à disposition des locaux à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

Intervention(s) : Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) jointe en annexe ;**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 44

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. JUVEN.

DELIBERATION N° 13-(32911) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition par la ville de Grenoble d'une propriété bâtie cadastrée section HM 026 sise 70 avenue Léon Blum d'une superficie de 578 m².

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme BELAIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition amiable au prix de 310 000€ , auprès de Madame Christine CERF, la propriété bâtie cadastrée section HM 026 d'une superficie de 578 m², afin de mener à terme une opération de renouvellement urbain ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous les documents relatifs à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 14-(32912) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par la ville de Grenoble de deux parcelles non bâties, sur la commune de Pont-de-Claix, cadastrées AP 319 et 320 d'une superficie cumulée de 4378m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession par la ville de Grenoble à la commune de Pont-de-Claix de parcelles situées sur le territoire de la commune de Pont-de-Claix, cadastrées AP 319 et 320, d'une superficie cumulée d'environ 4378 m², au prix de 2200 Euros, afin de permettre la réalisation de la remise en eau de la mare existante et la création d'aménagements pédagogiques dédiés ;**
- **d'autoriser, par anticipation à la cession, la commune de Pont-de-Claix à engager toutes études préalables sur lesdites parcelles à ses frais ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la cession desdites parcelles et l'acte authentique de transfert de propriété.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(32913) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par la ville de Grenoble de l'ancien foyer logements sis 8 rue Pierre Duclot au profit de la société ACTIS.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire, Mme CHALAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession par la ville de Grenoble à la société ACTIS des étages et caves de l'immeuble sis 8 Pierre Duclot, cadastré section BT n°102, en vue de la réhabilitation des logements qu'il comporte ;**
- **de décider de passer outre l'avis domanial de la DDFIP et d'approuver le prix de cession moyennant la somme de 300 000€ dans l'objectif de maintenir des logements locatifs sociaux sur ce secteur ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette cession, l'état descriptif de division et l'acte authentique de vente.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 16-(31888) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île : cession d'un tènement dénommé îlot DM d'une superficie totale d'environ 780m² issu des parcelles cadastrées section AH 98p, AH 58 et AH 57 sis à l'angle des rues Villard-de-Lans et Henry Duffourd à la SEM Innovia

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. NAMUR, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession d'un tènement à bâtir cadastré AH 98p et AH 58p, propriété de la ville, d'une superficie de 600 m² environ à la SEM Innovia pour un montant de 100 € le m², conformément à la convention cadre de partenariat foncier de la ZAC Presqu'île et du pôle d'évaluation domaniale ;
- d'approuver en complément la cession à la SEM d'un tènement de 180 m² environ cadastré AH 57, 58p et 98p à intégrer, au terme de l'opération, au domaine public, conformément à la convention cadre de partenariat foncier de la ZAC Presqu'île soit pour un montant de 0 € ;
- de valider les charges foncières de « l'îlot DM » proposées par la SEM Innovia à OGIC pour la réalisation du programme immobilier de logements et de locaux d'activités en rez-de-chaussée, d'une surface de plancher de 2000 m² environ, fixées comme suit :
 - 300 € HT le m² de surface de plancher pour les logements en accession libre à la propriété ;
 - 100 € HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activités ;
- d'acter le principe de déplaçonnement des prix de vente des logements et des locaux d'activité sous réserve de l'insertion dans le promesse de vente d'une clause de complément de prix, répartie à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente à intervenir entre la ville et la SEM Innovia puis l'acte notarié et tout autre document s'y rapportant dès que les clauses suspensives seront levées ;
- d'autoriser la SEM Innovia à signer un compromis de vente du terrain au promoteur immobilier désigné à l'issue de la consultation, selon les conditions financières exposées ;

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, Mme BELAIR, M. BELTRAN-LOPEZ, M. BERTRAND, M. CONFESSON, M. FRISTOT, M. JUVEN, M. BOUZEGHOUB.

DELIBERATION N° 17-(32933) - LOGEMENT SOCIAL - Plan d'investissement pour demain: Convention de partenariat 2023 / 2026 entre la ville de Grenoble et ACTIS

Intervention(s) : Mme SPINI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS pour 2023-2026 ;
- d'approuver l'attribution d'une dotation financière en investissement d'un montant de 6,4M€ pour la période 2023-2026 au profit d'ACTIS selon les termes de la convention ;

- d'approuver l'attribution d'une dotation financière en fonctionnement d'un montant de 0,8M€ pour la période 2023-2026 au profit d'ACTIS selon les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et de prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 18-(32907) - LOGEMENT SOCIAL - Avis de la ville de Grenoble sur la seconde partie du plan de vente de logements du bailleur ACTIS, dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de vente complémentaire qui sera annexé à la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 d'ACTIS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 19-(32374) - ENERGIE - Participation de la Ville au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) - CHENE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CHENE de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(33022) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Conventions de fonds de concours et de co-maîtrise d'ouvrage projet Place(s) aux enfants (rue sergent Bobillot phase 2, rue Guy de Maupassant, rue Aimon de Chissé)

Intervention(s) : Mme BENSE, M. le Maire, Mme SPINI, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. NAMUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours de l'opération « Place(s) aux enfants » entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole ;

- d'approuver les modalités de participation de la Ville précédemment décrites à hauteur d'un montant total de 774 656,35 € correspondant à la répartition suivante : 471 705,35 € pour le projet rue Aimon de Chissé, 277 636,50 € pour la rue Guy de Maupassant et 25 314,50 € pour la rue sergent Bobillot ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledites conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de fond de concours de l'opération « Place(s) aux enfants » ainsi que tous les documents financiers s'y afférant.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 21-(33025) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours pour le réaménagement des espaces publics du secteur Metz - Strasbourg

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. CARIGNON, Mme BENSE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre du projet de réaménagement du quartier Metz-Strasbourg ;

- d'approuver l'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage en désignant Grenoble-Alpes Métropole comme maître d'ouvrage unique ainsi que la participation de la ville de Grenoble par le mécanisme de fonds de concours ;

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que les conventions financières correspondantes avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 22-(33042) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole et le SMMAG pour le réaménagement du nord de l'avenue Rhin-et-Danube

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole et le SMMAG pour le réaménagement du nord de l'avenue Rhin-et-Danube ci-annexée ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 23-(33035) - ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition d'un terrain communal et de ses équipements à l'association "En Vert et Avec Tous" pour la création d'un espace de culture pédagogique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain communal et de ses équipements à l'association « En Vert et Avec Tous » pour la création d'un espace de culture pédagogique ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle que soumise en Annexe 1 à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 24-(33062) - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'École Supérieure d'Art et de Design de Grenoble-Valence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention conclue entre la Ville de Grenoble et l'ESAD, relative à l'accueil des étudiants au centre horticole, jointe en annexe, conclue pour une durée de 4 mois jusqu'au 31 janvier 2024 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(33061) - DOMAINE PUBLIC - Convention de passage du Vélotour au centre horticole de la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'intégrer le passage au centre horticole dans l'itinéraire du Vélotour ;
- d'approuver les termes de la convention conclue entre la ville de Grenoble et la Société Event ETC, relative au passage du Vélotour au centre horticole, jointe en annexe, et valable jusqu'à échéance de l'événement (le 2 octobre 2023) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(32254) - RESTAURATION - Adhésion de la Ville au groupement de commande TREMPLIN pour la transition vers le réemployable et l'innovation dans la restauration collective

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble en tant que membre « Adhérent » du Groupement TREMPLIN
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(32837) - RESTAURATION - Désignations des représentant-es de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commande TREMPLIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du Groupement de commande TREMPLIN :
 - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT, titulaire,
 - Mme Christine GARNIER, suppléante ,
- d'autoriser ces membres à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme DJIDEL-BRUNAT, Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 28-(32945) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Actualisation des ouvertures dominicales pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, dans la limite de cinq dérogations par établissement, le principe du repos dominical dans les conditions suivantes :

- **l'ouverture des commerces de détails grenoblois les dimanches 3, 10, 17 et 24 décembre 2023 ;**
- **l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors d'une braderie, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent ;**
- **l'ouverture des concessions automobiles les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023 (cette proposition reste inchangée à la délibération approuvée le 12 décembre 2022).**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(32887) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention 2023 entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle (CSS) de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,**
- **D'autoriser la Ville à percevoir le financement du Département de l'Isère d'un montant de 152 000 euros pour le fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle, pour l'année 2023.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(32876) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention régissant l'orientation de patients vers l'association Solident

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention régissant l'orientation d'enfants par le service municipal de santé scolaire et de patient.es par le service promotion de la santé vers l'association Solident ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(32846) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention-cadre de partenariat 2023-2025 entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère et la Ville de Grenoble pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, convention d'habilitation et convention financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la Ville de Grenoble et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Isère,**
- **d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'habilitation fixant les modalités d'intervention de la Ville dans le repérage de la non-décence,**
- **d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière fixant les modalités du concours versé par la Caisse d'Allocations Familiale de l'Isère à la Ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. MONGABURU).

DELIBERATION N° 32-(32819) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions d'Objectifs et de Financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour des actions de prévention et de promotion de la santé : Contrat Local de Santé, Conseil Local de Santé Mentale, Lieux d'Écoute et de Parole, Actions de prévention en santé bucco-dentaire et de nutrition auprès des enfants scolarisés en QPV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2023 / 2027 avec l'ARS relative au projet «Coordination du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale » ci-annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention**
- **d'autoriser la Commune à percevoir le versement de la somme de 35 000 € par l'ARS au titre de 2023;**
- **d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de financement 2023 avec l'ARS relative au projet « Lieux d'Écoute et de Parole » ci-annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention,**
- **d'autoriser la Commune à percevoir le versement de la somme de 75 000 € par l'ARS au titre de 2023;**
- **d'approuver les termes de la convention annuelle 2023 relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes au financement des actions de prévention en santé bucco-dentaire et de nutrition ci-annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,**

- d'autoriser la Commune à percevoir le versement de la somme de 48 700€ par l'ARS au titre de l'année 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(32490) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre Ulisse-Grenoble Solidarité et la Ville de Grenoble Année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit sis 2 rue Hippolyte MULLER, entre la Ville de Grenoble et Grenoble Solidarité, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. KADA, Mme WADELEC.

DELIBERATION N° 34-(32802) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et Entraide Pierre Valdo

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien EPAD Narvik entre la Ville de Grenoble et Entraide Pierre VALDO annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(32491) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Commune de Grenoble et le CCAS d'une maison sis 14 rue Emile ZOLA pour la poursuite du projet d'hébergement collectif de publics en situation de grande marginalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Grenoble et le CCAS de la Ville de Grenoble d'une maison sis 14 rue Emile ZOLA, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(32901) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Mahou Minauds 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Mahou Minauds,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention et à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 800€.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(31326) - ACTION SOCIALE - Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) L'Hirondelle : convention d'objectifs et de financement "2023-2026" entre la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Caisse d'allocation de l'Isère et la Commune de Grenoble pour la période 2023-2026, présentée en annexe à la délibération,**
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention,**
- d'autoriser la Commune de Grenoble à percevoir le versement de la subvention dite de prestation de service lieu d'accueil enfants parents.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 38-(32986) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat 2023 entre le Département de l'Isère et la Commune de Grenoble relative au lieu d'accueil enfants-parents "L'Hirondelle".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(32843) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations MJC Parmentier, Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, l'Association du Centre Social Chorier Berriat, la MJC Lucie Aubrac et la MJC Premol 2023 au titre du droit commun

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(32849) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement 2023 entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relative au dispositif des Vacances Solidaires Collectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement passée entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération,**
- de percevoir la somme de 44 950 euros de la CAF de l'Isère dans le cadre du dispositif « Vacances solidaires collectives ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. MONGABURU).

DELIBERATION N° 41-(32629) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association l'Age d'Or 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux au profit de l'association l' « Age d'or » située au 53 rue abbé Grégoire telle qu'annexée à la présente délibération

- d'autoriser M. Le Maire ou son, sa représentant-e délégué-e à signer ladite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

DELIBERATION N° 42-(32866) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectif et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Université inter ages Dauphine 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Université inter age Dauphiné annexée à la présente délibération

- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 4000 euros pour l'année 2023.

- d'autoriser le maire ou son, sa représentant-e délégué-e à signer la dite convention (annexe 1)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(32898) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Union Française des Oeuvres laïques d'Education Physique (UFOLEP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,

- d'autoriser la signature de la convention de partenariat telle que présentée en annexe par le Maire, son ou sa représentant-e.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme PANTEL).

DELIBERATION N° 44-(32873) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et les associations All Concept et Villeneuve 3ème Age du local situé 60 place des Géants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition à titre gratuit du local du 60 place des Géants aux associations Villeneuve Troisième Âge et All Concept, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les conventions annexées à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(32874) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Next Planning, KIAP, Villeneuve Debout et les Crieurs de la Villeneuve

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition gratuite de locaux à KIAP et Next Planning pour une durée de 3 ans, et à Villeneuve Debout et Le Crieur de la Villeneuve jusqu'au 31 mars 2024.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions telles que soumises en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(32858) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition à titre gracieux de locaux associatifs - Observatoire International des Prisons (OIP) - Convention 2023 - 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit, à l'Observatoire International des Prisons Groupe local d'observation de la Maison d'arrêt de Varcès des locaux, ainsi qu'un jardin privatif, sis 2, Allée du lys Rouge.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(31895) - PREVENTION SECURITE - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif de tranquillité résidentielle 2 pour sa troisième année de fonctionnement et versement d'une subvention à ACTIS dans le cadre du dispositif TR2.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire, M. BERTRAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le soutien de la Ville de Grenoble au dispositif « tranquillité résidentielle 2», pour l'année 2023 ;**
- **de décider de verser à ce titre, au bailleur social ACTIS, une subvention d'un montant de 23 000 euros au titre du Programme Prévention de la Délinquance 2022 ;**
- **d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec les partenaires du dispositif «tranquillité résidentielle 2» : les bailleurs sociaux, l'Etat, Action Logement Immobilier et les communes de Saint Martin d'Hères, Echirolles, Fontaine, Le Pont de Claix, Eybens, Domène, et Saint Martin Le Vinoux ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 48-(32487) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement des subventions ainsi que les contributions volontaires en nature attribuées par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**
- **d'approuver les termes des avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joint en annexes 2 et 3 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Votes séparés :

- **sur l'association MIX'ARTS :**

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

- **sur le reste de la délibération :**

Adopté à l'unanimité

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 49-(32488) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice des associations Abc danse/L'album compagnie, Crearc, Cinéma Juliet Berto, Collectif Dispel, En scène et ailleurs, La maison d'édition d'idées, La Marmite, Poétiques industries, Compagnie Scalène et Anagramme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(32769) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis des subventions culturelles - Désignation des personnalités qualifiées

Intervention(s) : Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des personnalités qualifiées proposées (cf annexe 1) pour siéger comme membres du comité d'avis.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 51-(32881) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotations du Grand prix de la ville de Grenoble du 46° Festival du Film Court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble et du 51° prix de l'Alpe 2023 décerné par l'association " Société des Écrivains Dauphinois ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le Grand prix de la ville de Grenoble du Festival du film court en plein air de Grenoble 2023 d'un montant de 2 300 € décerné par la Cinémathèque de Grenoble à Madame Emma LEMON ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le 51° prix de l'Alpe 2023 d'un montant de 1 500 € décerné par la Société des écrivains dauphinois à Madame Pierrette PARAVY et Monsieur Daniel LE BLEVEC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(32865) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariat pour la réalisation de projets artistiques et pédagogiques avec les enseignant-es et les élèves du Conservatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat en annexe 1 avec l'association Par chœur ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat en annexe 2 avec les communes d'Eybens, Pontcharra, Moirans, Le SIM Jean Wiener, l'association Ensemble musical Crollois, le centre musical accords, et l'Espace Musical Gaston Baudry ;
- d'approuver, en annexe 3, les termes de l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec l'association Musée en musique ;
- d'approuver, en annexe 4, les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Centre International des Musiques Nomades ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat en annexe 5 avec le Pacifique – Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(31298) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du Printemps du livre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec Grenoble-Alpes Métropole, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(32864) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Adoption du règlement du Conservatoire.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les dispositions du règlement du Conservatoire de Grenoble et de ses annexes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 55-(32868) - AFFAIRES CULTURELLES - Festival Cabaret Frappé – Remboursement du montant de la franchise de 750 € à la société AUTOKA suite à une dégradation d'un véhicule loué dans le cadre du Cabaret Frappé 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le paiement du montant de 750 € TTC correspondant au montant de la franchise prévue dans le contrat avec l'assurance de la Ville (MMA) afin de solder la facture de remise en état du véhicule loué dans le cadre du festival du Cabaret Frappé 2022 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce paiement, et à signer tout document en lien avec ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 56-(32840) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat en matière de communication avec la M TAG et le journal MINIZOU dans le cadre de l'action culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et la M TAG, jointe en annexe n° 1 ;**
- d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et le journal MINIZOU, jointe en annexe n° 2 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme BELAIR).

DELIBERATION N° 57-(32929) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention cadre de mise à disposition des espaces du Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention-cadre de mise à disposition des espaces du Musée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(32999) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : conventions de dépôt d'œuvres d'art au musée Dauphinois et musée de la Révolution française de Vizille entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère.

Retirée en séance

DELIBERATION N° 59-(32604) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office du Tourisme Grenoble-Alpes Métropole pour la réalisation de visites guidées du Grand Théâtre du Théâtre Municipal de Grenoble.

Intervention(s) : Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Agence Grenoble Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(32683) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Mise à jour des tarifs de la boutique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire concernant les tarifs de la boutique du Muséum, jointe en annexe, et qui sera applicable à compter du 1er octobre 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 61-(32869) - AFFAIRES CULTURELLES - Conditions générales d'occupations du Palais des Sports Pierre-Mendes-France - Documents cadres et grille tarifaire associée.

Intervention(s) : Mme SPINI, M. le Maire, M. CARIGNON

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 37 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'adopter la nouvelle grille tarifaire en annexe pour le Palais des Sports dont la mise en application prendra effet à partir du 1^{er} octobre 2023 ;**
- **D'approuver les conditions générales d'occupation et le règlement intérieur de l'équipement ;**
- **D'approuver la convention cadre d'occupation du domaine public communal pour la mise à disposition du Palais des Sports ;**
- **De prendre acte de la fiche technique actualisée de l'équipement.**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 62-(33065) - AFFAIRES CULTURELLES - Animations fêtes de fin d'année – Attribution d'une subvention à la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (GMH 38).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, jointes en annexe 1 et 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(32871) - AFFAIRES CULTURELLES - Organisation du Marché de Noël 2023 – Modification de la délibération n°31755 – Ajout de la Convention d’Occupation du Domaine Public, Espaces nus sous tente - Ajout de la Convention d’Occupation du Domaine Public pour le Secours Populaire - Modification de la grille tarifaire.

Intervention(s) : Mme BOER, M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation du domaine public liant les exposants disposant d’un espace nu sous tente à la ville de Grenoble (Annexe 1) ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation du domaine public liant l’association Secours Populaire Français de l’Isère à la ville de Grenoble (Annexe 2) ;**
- **d’approuver la grille tarifaire modifiée pour l’édition 2023 (Annexe 3) .**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 64-(32720) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives dans le collège Lucie Aubrac-Géants (année scolaire 2023-2024).

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention avec le collège Lucie Aubrac-Géants pour la mise en place d’actions socio-sportives dans cet établissement pendant l’année scolaire 2023-2024 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(32688) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions d’objectifs et de moyens et les avenants aux conventions de partenariat avec les associations et fédération sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1 et 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants, annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d’affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(32679) - SPORT - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association GUC Athlétisme pour l'organisation de l'évènement "les samedis du jogging".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;
- de dire que le montant de la subvention de 2 100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2023 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(32611) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations FC2A, Amical Sportive Mistral Drac, CS Taekwondo Dauphiné Mistral et Ring grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur avec l'association Amicale Sportive Mistral Drac ;
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec les associations Football Club Allobroges ASAFIA, Amicale Sportive Mistral Drac, Centre Sportif Taekwondo Dauphiné Mistral et Ring grenoblois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(33180) - SPORT - Fan zone Coupe du Monde de Rugby 2023 - Convention de mise à disposition du Marché d'Intérêt National de Grenoble.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. PINEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble à la ville de Grenoble pour l'accueil d'une fan zone lors de la finale de la coupe du monde de rugby ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(33004) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de cession de droits d'auteur - Illustration des 80 ans de la Libération de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de cession de droit d'auteur à titre gratuit avec Marie-Lise ALLEMAN JUQUEL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession de droit d'auteur annexé à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(32632) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement de convention de mise à disposition de locaux entre l'association des immigrés italiens et la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse des locaux sis 77 rue Saint Laurent à Grenoble avec l'association des immigrés italiens ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(32682) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention financière 2023 entre la ville de Grenoble et le CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le CREARC cet avenant financier d'un montant de 4 000 €, destiné à financer les projets européens du CREARC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(32748) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association " Aide Médicale et Développement ", l'avenant ci-annexé pour l'année 2023 ;
- de verser une subvention de 5 500€ à l'association " Aide Médicale et Développement " au titre de l'année 2023, pour les activités engagées par cette association .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(32847) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention entre le Consulat d'Italie et la ville de Grenoble pour une occupation des locaux de la Maison de l'International dans le cadre des permanences consulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention entre le Consulat d'Italie à Lyon et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(33165) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - FACECO- Aide à la population du Maroc et de la Libye.

Un amendement est déposé par M. CARROZ pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de verser une subvention de 5 000 € euros au « Faceco - Aide à la population du Maroc »
- de verser une subvention de 5 000 € euros au « Faceco - Aide à la population de la Libye »
- de demander au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(32862) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Biennale des Villes en transition 2023 - Bilan des conventions partenariales passées.

Intervention(s) : Mme SPINI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et de prendre acte des conventions mises en place dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition 2023 .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 76-(32755) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations - Convention et avenant de mise à disposition de locaux des associations socioculturelles MJC Anatole France, MJC Mutualité et l'Association des Centres de Loisirs.

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations (annexe 2) figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association socioculturelle MJC Mutualité et ceux des avenants avec les associations socioculturelles MJC Anatole France et ACL;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants (annexe 2 et 3) et la convention précitée (annexe 3) ;**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants rectificatifs consécutifs à une erreur matérielle sur les montants des subventions à verser aux associations MJC Parmentier et MJC Allobroges (annexe 4).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT SAINT LAURENT).

DELIBERATION N° 77-(32756) - JEUNESSE - Attribution des bourses relatives au fonds d'initiatives jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses fonds d'initiative jeunesse d'un montant total de 2 000 € réparti entre les trois projets des jeun(e)s retenu(e)s par la commission, dont les noms figurent en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(32758) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Synergie chantiers éducatifs et l'association européenne pour la citoyenneté et la qualité de la vie (AEPCQV).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux à intervenir avec l'association Chantiers Synergie Éducatifs (annexe 1) ainsi que ceux de la convention à intervenir avec l'association européenne pour la citoyenneté et la qualité de la vie (annexe 2) pour la période d'octobre 2023 à octobre 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(32757) - EDUCATION - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition précaire et révocable de logements de fonction au Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de logements de fonction entre le centre communal d'action sociale de Grenoble et la ville de Grenoble (annexe), dont le terme est fixé au 31 juillet 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 80-(33000) - EDUCATION - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement pour les enfants grenoblois scolarisés en classes ULIS à Seyssinet-Pariset pour l'année scolaire 2021-2022 et à Echirolles pour l'année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants grenoblois scolarisés dans les classes ULIS entre la commune de Seyssinet-Pariset et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022 (annexe 1) ainsi que ceux entre la commune d'Échirolles et la ville de Grenoble (annexe 2) au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(33001) - EDUCATION - Convention entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre de l'appel à projet " Handicap Jeunesse " 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre l'appel à projet « Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement sur le temps périscolaire » au titre de l'année 2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 82-(33010) - MONTAGNE - Gestion et tarification des locations de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la reprise en gestion directe de la location de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville par la ville de Grenoble ;**
- **d'approuver la convention-cadre de mise à disposition des locaux et la grille tarifaire de location de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 83-(32711) - MONTAGNE - 25èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariats, de droits de diffusion et grilles tarifaires - Convention de mise à disposition de l'Espace Culturel Navarre pour une "séance ciné montagne près de chez vous".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs et réalisatrices, aux producteurs et productrices des films sélectionnés ;
- d'approuver les modèles de contrats de cession de droits d'auteur joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats ;
- d'accepter que la ville de Grenoble puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs et spectatrices au travers du prix du public d'un montant de 2 000 € ;
- d'approuver les conventions de partenariat financier entre la ville de Grenoble et la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, le groupe Aésio mutuelle, et les organisations suivantes : Plein Nord Distribution, Au Vieux Campeur, Petzl, Librairie Arthaud, Dauphiné Ski Alpinisme, Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM), Lagoped, Montagnes et Sciences, Allibert, Gignoux, Atmosph Air Katadyn France, Lynkx, Snowplak, Scott Sports, Whympr, Golden Temple France, ainsi que Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère ;
- d'approuver les conventions de partenariat non financier entre la ville de Grenoble et l'hôtel d'Angleterre, Camp to Camp, Fédération Française de Randonnée Pédestre, France Nature Environnement, Fonds d'Aide au Cinéma de Montagne (FODACIM), Gentiana, Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes (LPO AURA), Moutain Wilderness, Solidarité Dauphinoise pour le Secours en Montagne (SDSM), Grimpeurs des Alpes (GDA), Alpine Mag, France Bleu Isère, Je Communique Local, Groupe Dauphiné Libéré, Société Publique Locale M TAG (M TAG), Nivéales Médias, et TéléGrenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions de partenariat financier et non financier ;
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'Espace Culturel Navarre avec la commune de Champ-sur-Drac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(33017) - MONTAGNE - 25èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une buvette-sandwicherie, de deux buvettes restauration, et de cinq food-trucks et/ou food-bikes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de buvettes/restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 7 au 11 novembre 2023 avec :
 - L'association Mix'Arts, représentée par Nicolas POIREL moyennant une redevance de 4 000 € HT - 4 800 € TTC ;
 - Le syndicat du Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG), représenté par Laurent DESCHAMPS, moyennant une redevance de 4 000 € HT - 4 800 € TTC.

- d'approuver la convention d'occupation et d'exploitation relative à des activités d'une buvette/sandwicherie pendant les Rencontres Ciné Montagne du 7 au 11 novembre 2023 avec :

- La brasserie La Furieuse, représentée par Antoine MAULIN moyennant une redevance de 1 500 € HT – 1 800 € TTC.

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de restauration extérieure pendant les Rencontres Ciné Montagne du 7 au 11 novembre 2023 avec :

- La société BLACK RHINO, représentée par Emeric FREL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
- L'entreprise COCOTTE N'ROLL, représentée par Stéphanie JULLIN moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
- La société XFF / CROQUE ET MOI, représentée par Jérôme RENOARD moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
- L'entreprise MOMO MIA, représenté par Shriprem GURUNG moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
- L'entreprise LES CRÊPES D'ELEDHWEN – SOLO EDEN, représentée par Edwige SEGUINEAU DE PREVAL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Votes séparés :

- sur l'association MIX'ARTS :

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

- sur le reste de la délibération :

Adopté à l'unanimité

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 85-(32631) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise (CCIAG) - Prise de participation au capital de la startup DistrictLab.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la prise de participation de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise (CCIAG) dans la startup Districlab.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CHASTAGNER, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme OLMOS, Mme PETERS, Mme PFISTER.

DELIBERATION N° 86-(32752) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEM L GEG - Autorisations de prises de participations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser GEG ENeR à prendre les participations dans les trois SAS détaillées ci-dessus ;**
- d'autoriser la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG à hauteur de 50% dans la SAS portant le projet de centrale hydroélectrique sur la commune des Contamines-Montjoie ;**
- d'autoriser la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG à hauteur de 40% dans la SAS portant le projet de centrale photovoltaïque sur la Communauté de Communes de Pouilly Bligny ;**
- d'autoriser la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG à hauteur de 42,5% dans la SAS portant le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Thervay.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme TAVEL, Mme GARNIER.

DELIBERATION N° 87-(32903) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Territoires 38 - Prise de participation dans la SAS ESEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de Territoires 38, à hauteur de 100 % du capital social, de la « SAS E.S.E.B »;**
- d'autoriser les représentants de la commune siégeant au Conseil d'Administration de Territoires 38 à prendre position lors du vote d'adhésion à la « SAS E.S.E.B ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. JUVEN, Mme BACHER.

DELIBERATION N° 88-(32520) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- **Madame pour un montant de 921,13 euros,**
- **Monsieur pour un montant de 4 200,34 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(32091) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformation de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser :

- **la création et la transformation de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Social Territorial du 19 septembre 2023 ;**
- **l'ouverture de 26 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**
 - **rédacteur (5)**
 - **attaché (6)**
 - **assistant d'enseignement artistique (1)**
 - **animateur (2)**
 - **ingénieur (2)**
 - **technicien (5)**
 - **agent de maîtrise (1)**
 - **adjoint technique (4)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 90-(32751) - PERSONNEL MUNICIPAL - Relations avec les associations - Comité social – Avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d’Action Sociale de Grenoble avec l’association « Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble avec l'association « Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(32786) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rémunération des agents bénéficiaires de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) ou d'un contrat adultes relais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'augmentation au 1er octobre 2023 des rémunérations :

- **des agent.es bénéficiaires d'une Convention Industrielle de Formation par la recherche d'un montant de 5760 euros bruts par an,**
- **des agent.es bénéficiaires d'un contrat adultes-relais d'un montant de 3000 euros bruts par an.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(32548) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information relative à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Madame CARISIO Lola auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1^{er} octobre 2023, pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(32556) - TRANSITION NUMERIQUE - Conventions de servitude de passage pour le déploiement du réseau en fibre optique sur plusieurs parcelles de terrain situées sur la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les deux conventions de servitude entre la ville de Grenoble et la société CITYFAST autorisant le passage de câbles fibre optique sur les parcelles de terrain cadastrées 0102, 0138 et HP0021 situées sur la commune de la ville de Grenoble pour connecter au réseau informatique les 2 bâtiments du CCAS situés au 11 rue Hoche et 25 rue Anatole France ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de servitude de passage ci-annexées et tout autre document relatif à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme EZZAROUALI).

DELIBERATION N° 94-(33082) - TRANSITION NUMERIQUE - Fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes pour les besoins de l'accord-cadre 2021-047-001- Adhésion au GIP Resah

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au GIP Resah pour un montant annuel de 600 euros ;**
- **d'approuver les termes de la convention de service d'achat centralisé à passer avec le GIP Resah, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la convention de service d'achat centralisé portant sur la « fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multi marques et services connexes » 2021-047-001 ;**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme EZZAROUALI).

DELIBERATION N° 95-(33075) - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'Association Grenoble Alpes- Désignation du/de la représentant-e de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion à l'Association Grenoble Alpes, pour un montant de 10 000 € pour l'année 2023,**

- de désigner Mme Maud TAVEL, représentante de la Ville au sein du conseil d'administration.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 96-(32899) - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Nicolas KADA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Nicolas KADA dans le cadre des faits décrits ci-avant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(32021) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de prêt entre la Ville et le CCAS de Grenoble pour utilisation de deux triporteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt de deux triporteurs à conclure avec le CCAS de Grenoble, convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(32606) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant à la convention entre la Société par Actions Simplifiées ME GROUP FRANCE et la ville de Grenoble pour la mise à disposition de cabines de photographies d'identité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la Société par Actions Simplifiées ME GROUP FRANCE afin d'ajouter l'exploitation d'une cabine pour photographies d'identité au sein de la Maison des Habitants Le Patio ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes à l'exploitation de la cabine pour photographies d'identité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(32834) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre de mandat spécial

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire

Un amendement est déposé par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 43 – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- du 16 au 17 novembre 2023 : Label European Energy Award Gold 2023 – Bâle (Suisse)

M. Vincent FRISTOT

- du 01 au 09 novembre 2023 : 22^e conférence de l'Observatoire International de la Démocratie Participative – Rio de Janeiro (Brésil)

Mme Anabelle BRETTON

- du 01 au 09 novembre 2023 : 22^e conférence de l'Observatoire International de la Démocratie Participative – Rio de Janeiro (Brésil)

M. Eric PIOLLE

- du 12 au 13 octobre 2023 : invitation et intervention à la conférence sur les enjeux liés à la législation relative au bien-être des animaux d'élevage au Parlement Européen – Bruxelles (Belgique)

Mme Sandra KRIEF

- du 10 au 12 octobre 2023 : 21^e Rencontre Européenne des Régions et des Cités – Bruxelles (Belgique).

M. Emmanuel CARROZ

- du 04 au 06 octobre 2023 : Cérémonie de désignation de la Capitale Verte Européenne 2025 et Réseau des Capitales Vertes Européennes - Tallinn (Estonie)

M. Emmanuel CARROZ

- du 22 au 24 octobre 2023 : Évènement Les Communs et Services Bruxelles Économie : invitation de la Ville de Grenoble pour le lancement de la démarche des Communs de la région de Bruxelles. - Bruxelles (Belgique)

M. Yann MONGABURU

- du 22 au 24 octobre 2023 : Évènement Les Communs et Services Bruxelles Économie : invitation de la Ville de Grenoble pour le lancement de la démarche des Communs de la région de Bruxelles. - Bruxelles (Belgique)

Mme Anne-Sophie OLMOS

- du 11 au 13 novembre 2023 : Commémoration annuelle du souvenir du 11 novembre 1943
« REMEMBRANCE DAY 2023 » - Oxford (Royaume-Uni)
M. Emmanuel CARROZ

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 100-(32643) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2023

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **657382** (chapitre 65)

Commission Résiliences

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG)	12 000,00
TOTAL ARTICLE	12 000,00

Article : **65748** (chapitre 65)

Commission Emancipations

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	5 500,00
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS)	7 000,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	1 000,00
ATELIER GENEALOGIQUE	1 000,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	3 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
FARFADETS PRODUCTION	3 000,00
HUMACOOP-AMEL FRANCE	1 000,00
ASPTT ATHLETISME	10 000,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	1 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE	500,00
FC GRENOBLE AMAZONES	2 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	1 500,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	5 000,00

GRENOBLE ROLLER	3 600,00
GUC ATHLETISME	4 600,00
LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS	6 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	6 500,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	500,00
SPORT DANS LA VILLE	15 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 277,00
A BIENTOT J'ESPERE	4 000,00
AFRIC IMPACT	1 500,00
ASSOCIATION FORGUETTE-MINOTE	1 500,00
CIE CONFIDENCES	1 500,00
CLIFFHANGER	1 000,00
COLLECTIF COIN	7 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	3 000,00
COMME UNE ETINCELLE	1 500,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS	1 500,00
COMPAGNIE LAMENTO	2 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	1 000,00
DOLCE CINEMA	5 000,00
ETINCELLES	1 500,00
FA SOL LATINO	4 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE FIFGLG (VUES D'EN FACE)	4 000,00
GAME A PRODUCTION	1 500,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	39 600,00
LA GUETTEUSE	2 000,00
LA PAGAILLE	1 000,00
LA SOUPAPE	1 000,00
LE CHAT DU DESERT	1 500,00
LE COMPTOIR DES ARTS (LCDA)	3 000,00
LE GRAND MANITOU	3 500,00
LE GRILLE-PAIN	4 000,00
L'ECOUTILLE	1 500,00
L'EMBARQUEE	1 500,00
LES HARMONIQUES DU NEON	1 500,00
LES INACHEVES ASS	1 500,00
MIX'ARTS	3 000,00
OASIS	600,00
OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	2 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	1 500,00
PIMENT SCENE	500,00
RBGP	1 500,00
RU'ELLES	2 000,00
STARA ZAGORA	3 000,00
TANGIBLES	1 500,00
TERRITOIRES PARTAGES ART DU SPECTACLE VIVANT	1 500,00
TOUS TRAVAUX D'ART	7 000,00
VI.VID	1 500,00
38EME PARALLELE	1 000,00
AHAAT ME TEISSEIRE MALHERBE	9 301,00

CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	14 781,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	67 459,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	61 580,00
ME PREMOL	8 720,00
MJC ALLOBROGES	40 497,00
MJC ANATOLE FRANCE	17 000,00
MJC EAUX CLAIRES	1 750,00
MJC LUCIE AUBRAC	24 000,00
MJC MUTUALITE	14 400,00
MJC PARMENTIER	7 300,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	4 138,82
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	7 620,29
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	248,50
ANCIENS DESCENDANTS & AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS & SECTEUR 1	1 600,00

Commission Résiliences

APAJH (ETABLISSEMENT RUE HENRI BARBUSSE - GRENOBLE)	970,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	500,00
ASSOCIATION AUTISME VIES	1 000,00
ASSOCIATION DES SOURDS DE GRENOBLE	2 500,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	2 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	2 000,00
LA SOUPE	2 000,00

Commission Solidarités

ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	2 000,00
ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE ET CAETERA (ETC)	1 800,00
GRENOBLE SOLIDAIRE	1 500,00
L'ARCHE DE CHANTAL	2 000,00
LE LAC	400,00
LE MONTESQUIEU	400,00
POUCE-POUSSETTE	500,00
SOCCER DE RUE	1 000,00
UNA ISERE - UNION DEP DE L'AIDE DES SOINS ET SERVICES AUX DOMICILES	1 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	8 000,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	500,00
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES	1 700,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40	500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	400,00
CINE-VILLENEUVE	1 500,00
COMPAGNIE SCALENE	1 500,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	800,00
ECHANGES & CONSULTATIONS TECHNIQUES INTERNATIONAUX (ECTI)	900,00
EMMAUS CONNECT	4 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	1 000,00

MJC LUCIE AUBRAC	800,00
MJC PARMENTIER	23 000,00
MJC PREMOL	1 500,00
PANGOLIN	4 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	500,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 000,00
TOTAL ARTICLE	631 610,61
TOTAL BUDGET	643 610,61

Votes séparés :

- sur l'association MIX'ARTS :

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

- sur le reste de la délibération :

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. GENTIL).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT SAINT LAURENT), M. BELTRAN-LOPEZ (APAJH).

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 101-(32724) - FINANCES - Garantie d'emprunt SCIC Belle électrique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant du prêt conclu par la SCIC Belle Électrique auprès du Crédit Mutuel, soit 150 000 € au total, pour le financement des opérations de ses investissements 2023-2033 selon les conditions définies dans la présente délibération. Le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats.

- qu'au cas où la SCIC Belle Électrique, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en

recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que les prêteurs discutent au préalable avec l'organisme défaillant

- que la ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par la SCIC Belle Électrique, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 102-(33068) - FINANCES - Avis sur une demande de remise gracieuse du trésorier suite à débet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par M. Jacques Boucheron au ministre du budget des sommes mises à sa charge dans le cadre de sa mise en débet par jugement du 7 juin 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

M. le Maire quitte la séance à 23H06.

Mme PETERS, première adjointe, prend la présidence de la séance.

Questions orales :

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, présentée par Mme BOER, portant sur le procès de la fête des Tuiles.

Réponse de Mme PETERS.

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. BEN REDJEB, portant sur la programmation des théâtres de Grenoble.

Réponse de Mme PETERS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 038-213801855-20230925-D20230925_1-DE

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Etude : diagnostic patrimonial du site Bastille-Rabot	x	x	22	A	P	M	159	ARCHIPAT	69009	LYON	Tranche ferme : 170 540,00 Tranche optionnelle : 40 000,00	X	Prix global et forfaitaire	TF 8 TO 6	0	p.adaptée_sup.90	15/06/23
Opération Bastille – Travaux de mise en sécurité et réhabilitation des fortification	1	Lot n°01 – Maçonnerie traditionnelle et béton	22	A	T	M	197	EURL PIERRE JEAN COMBIER	26190	LA MOTTE FANJAS	340 601,20	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	20/10/22
Opération Bastille – Travaux de mise en sécurité et réhabilitation des fortification	2	Lot n°02 – Serrurerie	22	A	T	M	198	MANANG	38570	LE CHEYLAS	125 374,00	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	20/10/22
Travaux de reprise d'étanchéité sur ouvrages d'art sur le patrimoine de la Ville de Grenoble	1	Grenoble Sud	22	A	T	B	216	ETANDEX	69150	DECINES CHARPIEU	X	225 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	21/09/22
Travaux de reprise d'étanchéité sur ouvrages d'art sur le patrimoine de la Ville de Grenoble	2	Grenoble Nord	22	A	T	B	217	ETANDEX	69150	DECINES CHARPIEU	X	225 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	21/09/22
Esplanade de Grenoble Travaux de VRD préalable aux travaux de fouilles archéologiques préventives	x	x	22	A	T	M	227	CARRON	38350	LA MURE	Tranche ferme : 95 264,00 Tranche optionnelle 1 : 34 731,80 Tranche optionnelle 2 : 37 204,00	X	Prix global et forfaitaire	TF 3+TO 1 3+TO 2 6	0	p.adaptée_sup.90	16/09/22
Cimetière Saint Roch et Grand Sablon - Travaux d'exhumations et crémations administratives sur concessions reprises	x	x	22	B	T	M	268	FINALYS ENVIRONNEMENT	70360	CHASSEY LES SCEY	58 428,08	X	Prix global et forfaitaire	1	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	11/08/22
Square Moucherotte – Travaux de requalification et d'extension	1	Espaces Verts – VRD	22	A	T	M	352	TOUTENVERT	38160	CHATTES	X	Solution de base : 214 461,83 Variante : 2 687,05	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	3	0	p.adaptée_sup.90	16/01/23
Square Moucherotte – Travaux de requalification et d'extension	2	Jeux et agrées sportifs	22	A	T	M	353	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	X	104 077,30 Soit (Solution de base : 91 952,80 et PPS : 12 124,50)	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	3	0	p.adaptée_sup.90	16/01/23
Cimetière St Roch et Grand Sablon - Travaux sur emplacements repris	1	Travaux de démontage	22	A	T	B	357	ETIERE COLLECTIVITES ENTREPRISE	45400	FLEURY LES AUBRAIS	X	80 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	10/01/23
Cimetière St Roch et Grand Sablon - Travaux sur emplacements repris	2	Travaux d'exhumations administratives	22	A	T	B	358	ETIERE COLLECTIVITES ENTREPRISE	45400	FLEURY LES AUBRAIS	X	250 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	09/01/23
Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les squares Lafourcade et Perreau	1	Travaux d'aménagement d'aires de jeux Square Lafourcade	22	A	T	M	403	ESPACE VERT DU DAUPHINEE	38400	ST MARTIN D'HERES	99 614,70	X	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_sup.90	05/01/23
Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les squares Lafourcade et Perreau	2	Travaux d'aménagement d'aires de jeux square Perreau	22	A	T	M	404	ESPACE VERT DU DAUPHINEE	38400	ST MARTIN D'HERES	61 934,12	X	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_sup.90	05/01/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	1	Désamiantage / Dépose sélective / Démolitions	22	A	T	M	411	CONVERSO TP	38450	VIF	671 968,57	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	2	Gros-Ceuvre	22	A	T	M	412	MRB	38950	ST MARTIN LE VINOUX	Solution de base (PSE non retenue) : 498 611,04	X	Prix global et forfaitaire	22,5	0	procédure formalisée	26/06/23

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	3	Charpente ossature bois / Couverture	22	A	T	M	413	ECOSYSTEME CONSTRUCTION	38100	GRENOBLE	2 227 442,64	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	21/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	4	Etanchéité	22	A	T	M	414	SOPREMA Entreprises	38420	DOMENE	491 404,74	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	7	Métallerie / serrurerie	22	A	T	M	417	CDA MECA-TOUR	26400	CREST	241 704,06	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	05/07/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	8	Plâtrerie / plafond suspendu	22	A	T	M	418	LAYE PLATRETRIE	38420	DOMENE	519 239,00	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	06/07/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	9	Menuiseries intérieures bois	22	A	T	M	419	CBMA	38140	APPRIEU	490 000,00	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	10	Carrelage / Faïences	22	A	T	M	420	SOGRECA	38400	SAINT MARTIN D HERES	113 087,00	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	11	Sols souples - Secteurs 1, 2 et 7	22	A	T	M	421	BAILLY	38170	SEYSSINET	175 000,00	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	10/07/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	12	Peintures	22	A	T	M	422	PVI	38130	ECHIROLLES	153 786,26	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	13	Chauffage - ventilation - rafraichissement - plomberie - sanitaire - GTC	22	A	T	M	423	GUIBOUD	38320	EYBENS	1 310 000,00	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	14	CFD / Cfa / SSI	22	A	T	M	424	INEO RHONE ALPES AUVERGNE	38420	DOMENE	642 290,70	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	20/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	16	Equipements de cuisine	22	A	T	M	426	CUISINE EQUIPEMENT SERVICE	38320	EYBENS	33 900,00	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	17	Equipements sportifs	22	A	T	M	427	SAS NOUANSPOUR	37460	NOUAN	24 329,40	X	Prix mixtes	24	0	p.adaptée_inf.90	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	18	VRD / Paysage	22	A	T	M	428	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	498 854,22	X	Prix mixtes	22,5	0	procédure formalisée	19/06/23
LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	19	Sureté / Clôture	22	A	T	M	429	SAGS	38400	SAINT MARTIN D HERES	40 335,00	X	Prix mixtes	22 mois	0	p.adaptée_inf.90	05/07/23
Aménagement d'une plateforme de stockage de matériaux et de compostage de déchets verts pour le service Nature en Ville de la Mairie de Grenoble - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	x	x	22	B	P	M	433	INDIGO	73024	CHAMBERY	12 425,00	X	Prix global et forfaitaire	6	0	p.adaptée_inf.90	16/11/22

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Suivi de communication sur mobilier espace public (Marche réservé aux SIAE)	x	x	23	A	S	B	003	ATELIER SIIS	38170	SEYSSINET	X	94 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	30/05/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	1	INSTALLATION DE CHANTIER – DÉPOSES - NETTOYAGE – MAÇONNERIE	23	A	T	M	004	EG ALPES	38950	ST MARTIN LE VINOUX	64 893,48	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	04/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	2	MENUISERIE EXTÉRIEURE - MUR RIDEAU – MÉTALLERIE	23	A	T	M	005	2APIC	38140	RENAGE	236 332,70	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	04/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	3	MENUISERIE INTÉRIEURE - MOBILIER – SIGNALÉTIQUE	23	A	T	M	006	VENTURA AGENCEMENT	38400	ST MARTIN D'HERES	168 732,30	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	11/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	4	DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS – PEINTURE	23	A	T	M	007	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	148 004,04	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	04/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	5	REVÊTEMENTS PIERRE	23	A	T	M	008	MGR	69009	LYON	20 840,05	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	31/05/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	6	REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE	23	A	T	M	009	BAILLY	38170	SEYSSINET	19 600,00	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	02/05/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	7	CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE	23	A	T	M	010	ICS	38130	ECHIROLLES	179 868,57	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	04/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	8	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	23	A	T	M	011	ENTREPRISE RATTO ET COMPAGN	38400	ST MARTIN D'HERES	171 189,00	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	04/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	9	ÉQUIPEMENT AUDIO VISUEL	23	A	T	M	012	IRELEM	71110	CHALON SUR SAONE	299 845,00	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	04/04/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	10	MOBILIER SUR CATALOGUE	23	A	T	M	013	PSA AMENAGEMENT	69800	ST PRIEST	72 465,86	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	22/05/23
HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	11	RIDEAUX	23	A	T	M	014	AZUR SCENIC	6640	ST JEANNET	15 050,00	X	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_sup.90	07/06/23
Prestation de catering et de restauration collective (traiteur) pour divers événements organisés par la ville de Grenoble	1	Le Printemps du Livre	23	A	S	B	015	AU BON SENS DES METS	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	02/06/23
Nettoyage des locaux de la ville de Grenoble	1	Nettoyage des locaux des secteurs 1 et 2 et du cimetière Grand Sablon (commune de La Tronche)	23	A	S	B	025	ASN	38130	ECHIROLLES	X	220 400,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	08/06/23
Nettoyage des locaux de la ville de Grenoble	2	Nettoyage des locaux des secteurs 3, 4 et 5 et du centre horticole municipal (commune de St-Martin-d'Hères)	23	A	S	B	026	ASN	38130	ECHIROLLES	X	92 500,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	08/06/23

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Nettoyage des locaux de la ville de Grenoble	3	Nettoyage des locaux du secteur 6	23	A	S	B	027	ASN	38130	ECHIROLLES	X	197 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	08/06/23
Prestation de catering et de restauration collective (traiteur) pour divers événements organisés par la ville de Grenoble	2	La Fête des Tuiles	23	A	S	B	038	AU BON SENS DES METS	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	02/06/23
Prestation de catering et de restauration collective (traiteur) pour divers événements organisés par la ville de Grenoble	3	Le Cabaret Frappé	23	A	S	B	039	AU BON SENS DES METS	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	02/06/23
Prestation de catering et de restauration collective (traiteur) pour divers événements organisés par la ville de Grenoble	4	Les thés dansants et Noël à domicile	23	A	S	B	040	AU BON SENS DES METS	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	02/06/23
Renouvellement du marché de maintenance du logiciel DuoNET (gestion de la scolarité)	x	x	23	B	I	B	057	ARS DATA	31520	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	34 160,00	40 000,00	Prix mixtes	48 mois	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	08/08/23
Renouvellement du marché de maintenance du logiciel SnBase et OpacWeb (gestion des collections du Muséum)	x	x	23	B	I	B	058	MOBYDOC	31000	TOULOUSE	28 908,00	16 000,00	Prix mixtes	48 mois	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	10/08/23
le renouvellement du marché de maintenance des progiciels TECHNOCARTE	x	x	23	C	I	B	059	TECHNOCARTE	13270	FOS SUR MER	5 650,00/an	40 000,00	Prix mixtes	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	17/07/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	1	Maçonnerie - Secteurs 1, 2 et 7	23	C	T	B	068	3A CONSTRUCTION	38470	VINAY	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	16/06/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	12	Menuiserie bois - Secteurs 3 et 4	23	C	T	B	069	EURO CONFORT MAINTENANCE	38400	ST MARTIN D'HERES	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	01/06/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	21	Carrelage - Secteurs 3 et 4	23	C	T	B	070	SBI	38400	ST MARTIN D'HERES	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	13/06/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	24	Sols souples - Secteurs 3 et 4	23	C	T	B	071	CHM ENTRETIEN	38600	FONTAINE	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	30/05/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	27	Serrurerie / métallerie - Secteurs 3 et 4	23	C	T	B	072	RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE	38640	CLAIX	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	30/05/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	28	Serrurerie / métallerie - Secteurs 5 et 6	23	C	T	B	073	SEREL	38113	VEUREY VOROISE	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	30/05/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	33	Vitrierie - Secteurs 3 et 4	23	C	T	B	074	ZAZA	38320	EYBENS	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	31/05/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	34	Vitrierie - Secteurs 5 et 6	23	C	T	B	075	KJMS FERMETURES	38120	ST EGREVE	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	06/06/23

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	36	Occultations - Secteurs 3 et 4	23	C	T	B	076	BESCHI STORES	38130	ECHIROLLES	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	08/06/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	37	Occultations - Secteurs 5 et 6	23	C	T	B	077	KJMS FERMETURES	38120	ST EGREVE	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	06/06/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	40	Nettoyage de chantier - Secteurs 5 et 6	23	C	T	B	078	REGIE DE QUARTIER	38100	GRENOBLE	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	06/06/23
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS -relance lot infructueux	41	Calorifuge - Tous secteurs	23	C	T	B	079	CEI	38180	SEYSSINS	X	1 000 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	02/06/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS280 "Prestations de techniques événementielles"	1	Location, installation et entretien de toilettes sèches et autres matériels	23	A	S	Z	081	DEBAROULE	38000	GRENOBLE	X	51 750,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 18/03/24	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS282 "Prestations de techniques événementielles"	3	Location, installation et prestations d'entretien de lumière et d'éclairage scénique	23	A	S	Z	083	MUSIC PLUS GRENOBLE	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	95 450,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 18/03/24	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS283 "Prestations de techniques événementielles"	4	Location, installation et prestations d'entretien de matériels de sonorisation	23	A	S	Z	084	MUSIC PLUS GRENOBLE	38400	SAINT MARTIN DHERES	X	115 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 18/03/24	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS284 "Prestations de techniques événementielles"	5	Location, installation et prestations d'entretien de structure de scène et de grill technique	23	A	S	Z	085	STAGE UP	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	80 500,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 18/03/24	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS285 "Prestations de techniques événementielles"	6	Location, installation et prestations d'entretien de matériels vidéo	23	A	S	Z	086	FAVORIZ PRODUCTION	38330	SAINT NAZAIRE LES EYME	X	34 500,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 18/03/24	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS286 "Prestations de techniques événementielles"	7	Location, installation et prestations d'entretien de matériels électriques	23	A	S	Z	087	MUSIC PLUS GRENOBLE	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	63 250,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 18/03/24	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	11/05/23
Exploitation du stationnement payant sur voirie	1	Collecte et maintenance des horodateurs et régie de recettes du stationnement	23	A	S	B	090	INDIGO	92800	PUTEAUX	X	1 250 000,00 €	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	15/06/23
Exploitation du stationnement payant sur voirie	2	Réalisation d'enquêtes sur l'occupation et le respect du stationnement payant sur voirie	23	A	S	B	091	AXURBAN	92000	NANTERRE	X	62 500,00 €	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	15/06/23
Surveillance des baignades dans les équipements aquatiques municipaux	1	Surveillance des baignades à la piscine Les Dauphins	23	A	S	B	119	ELSPORTS	38130	ECHIROLLES	X	150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	04/07/23
Surveillance des baignades dans les équipements aquatiques municipaux	2	Surveillance des baignades à la piscine Bulle d'O	23	A	S	B	120	ELSPORTS	38130	ECHIROLLES	X	180 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	04/07/23
Mobilier d'accueil et de convivialité de la bibliothèque Eaux-Clares (Marché externalisé à un prestataire pour la rédaction du DCE et l'analyse)	x	x	23	B	F	B	121	BC INTERIEUR SARL	77420	CHAMPS SUR MARNE	66 170,21	X	Prix global et forfaitaire	Date de notification jusqu'au 31/01/2024	0	p.adaptée_inf.90	26/05/23

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numérolot	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Fourniture de mobiliers scolaires, espaces de jeux et de détente, mobiliers flexibles pour les besoins de la ville de Grenoble	1	Fourniture de mobiliers scolaires	23	A	F	B	122	SAONOISE DE MOBILIERIS	77200	TORCY	X	150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	17/07/23
Fourniture de mobiliers scolaires, espaces de jeux et de détente, mobiliers flexibles pour les besoins de la ville de Grenoble	2	Fourniture de mobiliers flexibles	23	A	F	B	123	SAONOISE DE MOBILIERIS	77200	TORCY	X	100 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	17/07/23
Grande bibliothèque - construction - mission de programmation	x	x	23	A	S	M	125	ABCD	75010	PARIS	Tranche ferme : 65 375,00 Tranche optionnelle : 39 433,75	X	Prix mixtes	TF 14 + TO 4	0	p.adaptée_sup.90	19/06/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	1	Nouveautés à grand tirage adultes ou jeunesse	23	A	F	B	127	SQUARE LIBRAIRIE DE L'UNIVERS	38000	GRENOBLE	X	25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	2	Littérature générale et spécialisée française et étrangère	23	A	F	B	128	SQUARE LIBRAIRIE DE L'UNIVERS	38000	GRENOBLE	X	230 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	3	Documentaires adultes et jeunesse en sciences humaines et sociales	23	A	F	B	129	LIBRAIRIE ARTHAUD	38000	GRENOBLE	X	105 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	4	Documentaires adultes et jeunesse en santé, sciences et techniques, sport	23	A	F	B	130	LIBRAIRIE ARTHAUD	38000	GRENOBLE	X	115 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	5	Fiction jeunesse et premiers documentaires	23	A	F	B	131	SQUARE LIBRAIRIE DE L'UNIVERS	38000	GRENOBLE	X	140 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	6	Bandes dessinées adultes et jeunesse	23	A	F	B	132	MOMIE FOLIE	38000	GRENOBLE	X	130 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	7	Livres-CD Jeunesse	23	A	F	B	133	LIBRAIRIE ARTHAUD	38000	GRENOBLE	X	25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	8	Documents en langues étrangères	23	A	F	B	134	ABRAKADABRA	38500	VOIRON	X	10 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	9	Méthodes de langues	23	A	F	B	135	ABRAKADABRA	38500	VOIRON	X	8 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Fourniture de livres neufs non scolaires et de partitions musicales	10	Partitions musicales	23	A	F	B	136	LE CROQUENOTES	31000	TOULOUSE	X	15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2 fois 12 mois tacitement puis 1 fois 12 mois expressément	procédure formalisée	21/07/23
Travaux de construction de l'équipement jeunesse Villeneuve	x	x	23	A	T	M	141	ENTREPRISE SDE	38000	GRENOBLE	4 450 000,00	X	Prix global et forfaitaire	18	0	p.adaptée_sup.90	22/06/23
CENTRE TECHNIQUE JACQUARD - Démolition des vestiaires et bâtiment de stockage	x	x	23	A	T	M	142	RS DEMOLITION ET TRAVAUX PL	38250	VILLARD DE LANS	38 000,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	06/06/23

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numérolot	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Publicité		
															Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Marchés subséquents de prestations de transport de personnes en autocars pour les sorties à la journée et les séjours famille organisés par la ville de Grenoble	1	Transport de personnes en autocars pour les sorties à la journée organisées par les MDH et les Pagi de Grenoble	23	A	S	Z	153	JEAN PERRAUD ET FILS	38210	TULLINS	X	48 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	01/06/23
Marchés subséquents de prestations de transport de personnes en autocars pour les sorties à la journée et les séjours famille organisés par la ville de Grenoble	2	Transport de personnes en autocars pour les séjours à Massacan organisés par les MDH de Grenoble	23	A	S	Z	154	JEAN PERRAUD ET FILS	38210	TULLINS	X	23 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	01/06/23
Transports par autocars pour sorties scolaires	1	Transports "Sorties ponctuelles à but pédagogique" pour les écoles des secteurs 1 et 3 de la Ville	23	A	S	B	156	SAS FAURE VERCORS	38360	SASSENAGE	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	25/07/23
Transports par autocars pour sorties scolaires	2	Transports "Sorties ponctuelles à but pédagogique" pour les écoles des secteurs 2 et 5 de la Ville	23	A	S	B	157	SAS FAURE VERCORS	38360	SASSENAGE	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	25/07/23
Transports par autocars pour sorties scolaires	3	Transports "Sorties ponctuelles à but pédagogique" pour les écoles des secteurs 4 et 6 de la Ville	23	A	S	B	158	SAS FAURE VERCORS	38360	SASSENAGE	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	25/07/23
Transports par autocars pour sorties scolaires	4	Transports entre une école et la Maison des Collines	23	A	S	B	159	SAS FAURE VERCORS	38360	SASSENAGE	X	75 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	25/07/23
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS 2 Désamiantage	2	Désamiantage	23	C	T	Z	171	FEDD DESAMIANTAGE	69330	MEYZIEU	17 085,75	X	Prix mixtes	1	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	25/05/23
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS 2 Désamiantage	2	Désamiantage	23	C	T	Z	172	GBA	38120	ST EGREVE	21 280,00	X	Prix mixtes	17 jours	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	16/05/23
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS 2 Désamiantage	2	Désamiantage	23	C	T	Z	173	FEDD DESAMIANTAGE	69330	MEYZIEU	9 317,30	X	Prix mixtes	1 semaine	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	13/06/23
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS 2 Désamiantage	2,00	Désamiantage	23	C	T	Z	175	FEDD DESAMIANTAGE	69330	MEYZIEU	13 532,75	X	Prix mixtes	1 semaine	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	16/06/23
Mission de bureau d'étude structure pour le diagnostic de la structure de la piscine Vancanson	x	x	23	B	P	M	187	GRUPE DELTA	38320	EYBENS	8 500,00	X	Prix global et forfaitaire	5 semaines	0	p.adaptée_inf.90	26/04/23
Relance du lot 6.a - LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	1	Menuiseries extérieures et intérieures bois	23	A	T	M	188	CBMA	38140	APPRIEU	229 317,73	X	Prix global et forfaitaire	22,5	0	p.adaptée_sup.90	18/07/23
Relance du lot 6.b - LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	2	Menuiseries aluminium - Métallerie	23	A	T	M	189	CREASTILL	38239	CHAVANOZ	27 980,00	X	Prix global et forfaitaire	22,5	0	p.adaptée_sup.90	27/07/03
Mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour la définition architecturale de son projet de Revalorisation du Patio en lien avec la rénovation de la façade résidentielle du 90	x	x	23	B	P	M	192	GRUPE EOLE	38170	SEYSSINET	8 160,00	X	Prix global et forfaitaire	3 semaines	0	p.adaptée_inf.90	12/05/23
Marché subséquent à l'accord cadre n°22ASS033 "Prestations de techniques événementielles"	8	Location, installation et prestations d'entretien de chapiteaux, tentes, structures et parquets	23	A	S	Z	198	VALDAINE CHAPITEAUX	38620	AIN GEOIRE EN VALDAIN	X	69 000,00	Prix unitaires avec des quantités maximales de commande	12	0	MS_mise en concurrence titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	15/06/23



Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millénaire	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numérolot	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
PALAIS DES SPORTS - Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de mesures conservatoires sur la toiture	x	x	23	B	S	M	200	ATELIER ANTHROPOS	69002	LYON	16 275,00	X	Prix global et forfaitaire	12	0	p.adaptée_inf.90	10/05/23
Halles Saintes Claires – Rénovation de l'atelier de découpe	1	équipement frigorifique	23	B	T	M	204	CUISINE EQUIPEMENT SERVICE	38320	EYBENS	34 000,00	X	Prix global et forfaitaire	5 semaines	0	p.adaptée_inf.90	30/05/23
Halles Saintes Claires – Rénovation de l'atelier de découpe	2	cuisine	23	B	T	M	205	CUISINE EQUIPEMENT SERVICE	38320	EYBENS	44 000,00	X	Prix global et forfaitaire	5 semaines	0	p.adaptée_inf.90	31/05/23
Hôtel de Lesdiguières - Travaux de préservation du clos et couvert - Relance du lot 2: Charpente-couverture	x	x	23	A	T	M	210	AUFILS COUVERTURE CHARPEN	42000	ST ETIENNE	141 318,54	X	Prix global et forfaitaire	2,5 mois	0	p.adaptée_sup.90	11/07/23
Appartements en gestion directe SHA - Maintenance courante et petits travaux divers	x	x	23	B	T	B	212	ES D'INSERTION-FONDATION G B	38100	GRE NOBLE	X	PERIODE 1 : 8 000 PERIODE 2 : 14 500 PERIODE 3 : 14 500	Prix unitaires avec montant maximum de commande	Date de notification jusqu'au 31/12/2023	2 x 1 an	p.adaptée_inf.90	16/06/23
Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement	x	x	23	B	T	M	213	TEDAS	38330	MONTEBONNOT ST MARTIN	X	42 000,00	Prix mixtes	12	1	p.adaptée_inf.90	27/06/23
Marché subséquent à l'accord-cadre n°22CFS298 fourniture de carburant pour le parc automobile	2	Achat de SP95 30 000 Litres	23	C	F	Z	227	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	45 300,00	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	MS_mise en concurren titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	05/07/23
Marché subséquent à l'accord-cadre n°22CFS299 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	Achat de Go 20 000 Litres	23	C	F	Z	228	TOTAL ENERGIES	38400	ST MARTIN D'HERES	26 900,00	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	MS_mise en concurren titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	05/07/23
Marché subséquent à l'accord-cadre n°22CFS297 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	Achat de GNR 9000 Litres	23	C	F	Z	229	CHARVET LA MURE BIANCO	69002	LYON	8 010,00	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	MS_mise en concurren titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	05/07/23
EHPAD Lucie Pellat et son restaurant-Exploitation et entretien courant des installations de chauffage, climatisation, ventilation et production d'eau chaude sanitaire	x	x	23	B	S	M	239	CCIAG	38036	GRENOBLE	9 101,32	X	Prix global et forfaitaire	12	3	p.adaptée_inf.90	25/07/23
LE PLATEAU - Mission d'OPC pour les travaux de transformation du Plateau afin d'accueillir la bibliothèque des Eaux Claires	x	x	23	B	S	M	242	SINEQUANON	38130	ECHIROLLES	10 640,00	X	Prix global et forfaitaire	24	0	p.adaptée_inf.90	12/07/23
étude de faisabilité pour les travaux de réaménagement du hall - Conservatoire a rayonnement régional	x	x	23	B	P	M	243	LET TALLARD BEVILACQUA ARC	38000	GRENOBLE	15 390,00	X	Prix global et forfaitaire	12	0	p.adaptée_inf.90	18/07/23
Hôtel de Ville - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des accès Relance après infructueux 2	x	x	23	B	T	M	252	PIERRE ANTOINE RAPP	38000	GRENOBLE	31 120,00	X	Prix global et forfaitaire	26	0	p.adaptée_inf.90	18/07/23
Réalisation de diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments municipaux de type ERP Catégorie 1 à 4 (de + 250 m²)	x	x	23	B	S	B	264	AED GROUPE	33700	MERIGNAC	X	6 260,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	6	0	p.adaptée_inf.90	09/08/23
PISCINE JEAN BRON - Préfaisabilité pour transformation d un bassin extérieur, pour une ouverture à l année	x	x	23	B	P	M	265	CERENE	38080	L'ISLE-D'ABEAU	39 904,50	X	Prix mixtes	4	0	p.adaptée_inf.90	10/08/23

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	maintien de la hausse. de 7 % sur 4 produits et augmentation exceptionnelle supplémentaire de 8 % de tous les prix du BPU (pas d'application de la clause de sauvegarde)	X	19	A	F	B	114	MOBIDECOR	Fourniture de mobilier scolaire	1	Fourniture de mobiliers scolaires	Appel d'offres	180 000,00	15/05/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Augmentation de 8 % des prix du BPU et modification de la clause de révision des prix (semestrielle, avec formule basée sur un indice et non plus clause de sauvegarde)	X	20	A	F	B	159	MOBIDECOR	Mobilier de restauration scolaire	X	X	Appel d'offres	75 000,00	15/05/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Modification de l'article 4.2 du CCAP	X	19	A	F	B	242	PRO A PRO DISTRIBUTION	Fourniture de denrées alimentaires	3	Autres produits surgelés issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle	procédure formalisée	accord cadre sans mini ni maxi avec une estimation de dépenses de 500 000 euros	02/06/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Révision du calcul du coût d'actualisation de l'énergie	13A254	x	x	x	x	x	ALCYON	Marché de conception, réalisation, exploitation maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Grenoble	X	X	Procédure de dialogue compétitif	17 581 190,04	13/06/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Modification du BPU pour changement de références et de conditionnement et suppression d'article du BPU	x	22	A	F	B	205	ALPES FRAIS PRODUCTION	Fourniture de denrées alimentaires (hors surgelés) et vins mousseux	6	Plats cuisinés frais	procédure formalisée	Maxi : 200 000	25/07/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Avenant de transfert	x	19	A	S	B	119	REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE EN VERCORS	Prestations de service de station de ski pour les sorties scolaires et hors sorties scolaires des enfants de la Ville de Grenoble	3	vacances d'hiver de la zone de grenoble et mercredi apres-midi	procédure formalisée	17 000,00	23/06/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Répartition financière du montant maximum entre les co-traitants	x	23	A	S	B	15	AU BON SENS DES METS	Prestation de catering et de restauration collective pour divers événements organisés par la Ville de Grenoble	1	Le printemps du livre	procédure formalisée	40 000,00	03/07/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Répartition financière du montant maximum entre les co-traitants	x	23	A	S	B	38	AU BON SENS DES METS	Prestation de catering et de restauration collective pour divers événements organisés par la Ville de Grenoble	1	La Fête des Tuiles	procédure formalisée	40 000,00	03/07/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Répartition financière du montant maximum entre les co-traitants	x	23	A	S	B	39	AU BON SENS DES METS	Prestation de catering et de restauration collective pour divers événements organisés par la Ville de Grenoble	1	Le Cabaret Frappé	procédure formalisée	50 000,00	03/07/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	x	Répartition financière du montant maximum entre les co-traitants	x	23	A	S	B	40	AU BON SENS DES METS	Prestation de catering et de restauration collective pour divers événements organisés par la Ville de Grenoble	1	Les Thés dansants et Noël à domicile	procédure formalisée	25 000,00	03/07/23
moins value	11 850,00	Modification CCTP & DPGF	x	21	A	T	M	158	TDMI	CENTRE SPORTIF LA RAMPE - Travaux de réhabilitation partielle	3	Démolition maçonnerie	p.adaptée_sup.90	296 991,51	15/05/23
moins value	2 700,00	Modification CCTP & DPGF	x	21	A	T	M	158	TDMI	CENTRE SPORTIF LA RAMPE - Travaux de réhabilitation partielle	3	Démolition maçonnerie	p.adaptée_sup.90	296 991,51	23/05/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	4 582,96	Modification CCTP & DPGF	x	21	A	T	M	162	IOVINI	CENTRE SPORTIF LA RAMPE - Travaux de réhabilitation partielle	7	Menuiserie métalliques, Serrurerie	p.adaptée_sup.90	153 028,01	23/05/23

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	1 493,74	Modification CCTP & DPGF	x	21	A	T	M	163	CO-BERT	CENTRE SPORTIF LA RAMPE - Travaux de réhabilitation partielle	8	Doublage, faux-plafonds, cloisons	p.adaptée_sup.90	32 153,15	06/06/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	2 700,00	Modification CCTP, DPGF & prolongation durée	x	20	B	P	M	178	BUREAU ALPES CONTROLES 38	CENTRE SPORTIF LA RAMPE – Mission de CSPS pour l'opération de réhabilitation partielle	x	X	p.adaptée_inf.90	6 400,00	06/04/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	0,00	Avenant de transfert suite à l'acquisition de la société ORTEC par SARP Sud-est	x	22	B	T	B	224	SARP CENTRE EST	Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement	x	X	p.adaptée_inf.90	42 000,00	19/06/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	4 737,45	Modification CCTP & DPGF	x	21	A	T	M	169	SNEF	CENTRE SPORTIF LA RAMPE – Mission de CSPS pour l'opération de réhabilitation partielle	14	Electricité	p.adaptée_sup.90	155 552,97	19/06/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	3 222,00	Modification CCTP & DPGF	x	23	A	T	M	11	RATTO & CIE	Hôtel de Ville Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	8	Electricité courants forts courants faibles	p.adaptée_sup.90	171 189,00	27/06/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	3 993,84	Modification CCTP & DPGF	x	23	B	T	M	181	CBE MENUISERIE	ECOLE MATERNELLE BAJATIERE - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la salle de motricité	x	X	p.adaptée_inf.90	79 063,31	28/06/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	44 395,00	Modification CCTP & DPGF	x	22	A	T	M	254	DELUERMOZ	Hôtel de Lesdiguières - Travaux de préservation du clos et couvert	1	Maçonnerie, pierre de taille, façade	p.adaptée_sup.90	149 810,00	14/06/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	1 331,37	Modification CCTP & DPGF	x	23	A	T	M	13	PSA AMENAGEMENT	Hôtel de Ville Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	10	Mobilier sur catalogue	p.adaptée_sup.90	72 465,86	18/07/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	9 525,00	Modification CCTP & DPGF	x	22	A	T	M	270	QS3D	Centre sportif Hoche - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages	2	Désamiantage	p.adaptée_sup.90	149 965,70	25/07/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	7 672,66	Modification CCTP & DPGF	x	22	B	T	M	432	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES	Bourse du Travail Rénovation du système de sécurité incendie	x	X	p.adaptée_inf.90	45 000,00	30/05/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	780,00	Modification CCTP & DPGF	x	22	A	T	M	113	CBE MENUISERIE	ECOLE MATERNELLE SIDI BRAHIM - Travaux de remplacement des Objet du marché menuiseries extérieures	x	X	p.adaptée_sup.90	214 736,73	10/07/23
moins value	-92 930,00	Modification CCTP & DPGF	x	23	A	T	M	141	ENTREPRISE SDE	Travaux de construction de l'équipement jeunesse Villeneuve	x	X	p.adaptée_sup.90	4 450 000,00	08/08/23

**Annexe à la délibération n° 1- 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2023-0950	Arrêté (1 juin 2023)	Cabinet Seban et Associés 282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par la Confédération Syndicale des Familles et l'association Droit Au Logement, aux fins de demander l'annulation de deux délibérations du Conseil Municipal du 13 mars 2023, portant respectivement validation du principe de cession des actions détenues par la ville de Grenoble dans le capital de Grenoble Habitat à Adestia, et modification des statuts de la SAIEM Grenoble Habitat dans le cadre de la cession de ces actions.
2023-0974	Arrêté (6 juin 2023)	Cabinet Germain-Phion et Jacquemet 26 rue Colonel Dumont 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de la plainte déposée par l'Union Départementale Isère FO et l'Union Départementale Isère CGT et la mise en examen de la société AVEC et de son Président Directeur Général pour prise illégale d'intérêts par un chargé de mission de service public dont il assure l'administration ou la surveillance, ainsi que pour détournement de fonds publics.
2023-1053	Arrêté (14 juin 2023)	SCP Delachenal 1 rue Colonel Denfert Rochereau 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à se faire représenter dans le cadre de la plainte déposée par la commune de Grenoble après l'incendie d'une partie de l'Hôtel de Ville de Grenoble sis 11 boulevard Jean Pain, qui s'est déroulé dans la nuit du 29 au 30 septembre 2019, incendie ayant occasionné des dégâts matériels qui ont constitué un lourd préjudice pour la commune de Grenoble.

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1090	Arrêté (22 juin 2023)	SCP Delachenal 1 rue Colonel Denfert Rochereau 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant les juridictions judiciaires pour obtenir l'expulsion des personnes occupants sans droit ni titre la propriété de la ville de Grenoble, située au 30 rue Marbeuf à Grenoble.
2023-1099	Arrêté (23 juin 2023)	Maître Florian BORG 215 Boulevard de la liberté 59000 Lille	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la Préfecture de l'Isère, dans laquelle cette dernière réclame l'annulation de la décision implicite du Maire de Grenoble d'abroger l'arrêté municipal du 25/10/2022 imposant de fournir une solution de logement ou d'hébergement lors de toute expulsion de domicile sur le territoire de la commune.
2023-1120	Arrêté (3 juillet 2023)	CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Hakim SABRI et portant demande d'annulation de l'arrêté du 24 mars 2023 et de la délibération du 15 mai 2023 par lesquels le Maire et le Conseil municipal lui ont retiré sa délégation de fonction.
2023-1352	Arrêté (14 août 2023)	Maître Laurence LIGAS- RAYMOND 23 avenue Doyen Louis Weil 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête formée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Serge PRUD'HOMME en reconnaissance de la faute commise par la Commune suite aux dommages provoqués sur le caveau appartenant à sa famille et situé au Cimetière SAINT-ROCH.

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUELEMENT D'ADHESION :			
2023-0814	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite La fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires.
2023-0813	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Images en bibliothèques.
2023-0812	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite L'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM).
2023-0810	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (ARALL).
2023-0809	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).
2023-0808	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Réseau de Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques (Réseau Carel)
2023-0807	Arrêté (12 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA)

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-0823	Arrêté (16 mai 2023)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite des Utilisateurs des Logiciels Bibliomodo (AULB).
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2023-0939	Arrêté (30 mai 2023)		Le don de Madame Andrée DOUCET composé d'une œuvre est accepté.
2023-0940	Arrêté (30 mai 2023)		Le don de Madame Cristina IGLESIAS composé de quatre peintures sur cuivre est accepté.
2023-0941	Arrêté (30 mai 2023)		Le don de Monsieur Philippe COGNEE composé d'une peinture à la cire sur toile est accepté.
2023-1214	Arrêté (13 juillet 2023)		Le don de Monsieur Charles PONSARD composé de carnets de dessins, photographies, montages, affiches, gravures, plans, maquette et objets est accepté.
2023-1215	Arrêté (13 juillet 2023)		Le don de Monsieur Roland CORSAT composé de classeurs qui contiennent les exemples de tous les travaux publicitaires réalisés pour le compte d'entreprises implantées dans le Dauphiné (Lustucru, Rossignol, Stacchini ...) par Joseph CORSAT, graphiste publicitaire à Grenoble de 1945 à 1884 est accepté.
2023-1216	Arrêté (13 juillet 2023)		Le don de Madame Catherine AMADOU composé de quatre volumes des Oeuvres majeures de Louis-Claude de Saint-Martin, dirigés par Robert AMADOU, ainsi qu'une présentation de deux manuscrits du Traité sur la réintégration, suivie de la liste des dix-sept manuscrits est accepté.

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1217	Arrêté (13 juillet 2023)		Le don de Monsieur Jean-Jacques LATOUILLE composé de 4 ouvrages ayant trait à Grenoble (Ecole centrale) ou au Dauphiné, 1 lot de 17 cartes postales ayant trait au Dauphiné et 4 cartes de visite professionnelles annotées est accepté.
V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION :			
2023-1177	Arrêté (10 juillet 2023)		Exercice du droit de préemption par l'EPFL du Dauphiné, pour l'acquisition d'un studio sis 72 rue du Vercors, avec pour objectif de poursuivre la maîtrise foncière et la mise en œuvre de la ZAC Presqu'île sur ce secteur. l'EPFL étant propriétaire des autres lots de cet immeuble.
2023-1235	Arrêté (18 juillet 2023)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition du lot de copropriété n° 100 096 et 100 070 dans un immeuble sis 100 galerie de [Arlequin à Grenoble, afin de poursuivre la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain Villeneuve
2023-1236	Arrêté (18 juillet 2023)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition du lot de copropriété n° 100 009 dans un immeuble sis 100 galerie de [Arlequin à Grenoble, afin de poursuivre la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain Villeneuve

**Annexe à la délibération n° 33045
conseil municipal du 25 septembre 2023**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	CEA DE GRENOBLE	Projet de construction d'un laboratoire de recherche (salles et locaux pour un total de 10 305 m ² de surface totale crée) – 17 avenue des martyrs	779 160 €HT
VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2023-0951	Arrêté (17 mai 2023)	Mme MUTZIG Marie-Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n°157 – Renouvellement de concession du 7 septembre 2023 au 6 septembre 2053	Redevance : 717 €
2023-0952	Arrêté (12 mai 2023)	Mme MALIS Andrée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°158 – Renouvellement de concession du 2 juin 2025 au 1 ^{er} juin 2040	Redevance : 318 €
2023-0953	Arrêté (11 mai 2023)	Mme DARIER- CHATELAIN Jeanine	Cimetière Saint Roch – Titre n°161 – Renouvellement de concession du 18 février 2023 au 17 février 2053	Redevance : 717 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-0954	Arrêté (11 mai 2023)	M. DE CEGLIE Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°162 – Renouvellement de concession du 2 avril 2023 au 1 ^{er} avril 2073	Redevance : 1 266 €
2023-0955	Arrêté (11 mai 2023)	M. JULLIEN- PAILLETIER Séraphin	Cimetière Saint Roch – Titre n°163 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} février 2023 au 31 janvier 2038	Redevance : 636 €
2023-0956	Arrêté (12 mai 2023)	Mme ATTARD Lucie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°164 – Renouvellement de concession du 10 septembre 2025 au 9 septembre 2055	Redevance : 717 €
2023-0957	Arrêté (15 mai 2023)	M. LABORET Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°165 – Renouvellement de concession du 28 avril 2023 au 27 avri 2038	Redevance : 318 €
2023-0958	Arrêté (15 mai 2023)	Mme FERRIGNO Yvette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°166 – Renouvellement de concession du 24 décembre 2023 au 23 décembre 2038	Redevance : 318 €
2023-0959	Arrêté (15 mai 2023)	Mme GAILLARD Evelyne	Cimetière Saint Roch – Titre n°167 – Renouvellement de concession du 28 avril 2023 au 27 avril 2038	Redevance : 318 €
2023-0960	Arrêté (15 mai 2023)	M. MORAT Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°168 – Renouvellement de concession du 14 mars 2023 au 13 mars 2038	Redevance : 318 €
2023-0961	Arrêté (16 mai 2023)	Mme JANIN Tatiana	Cimetière Grand Sablon – Titre n°169 – Concession nouvelle du 15 mai 2023 au 14 mai 2073	Redevance : 1 266 €
2023-0962	Arrêté (17 mai 2023)	Mme JIMENEZ Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°170 – Renouvellement de concession du 20 décembre 2011 au 19 décembre 2041	Redevance : 717 €
2023-0963	Arrêté (17 mai 2023)	M. ROSSETTI Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°171 – Renouvellement de concession du 29 mars 2023 au 28 mars 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-0964	Arrêté (17 mai 2023)	Mme CAMPANELLA Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°172 – Renouvellement de concession du 5 avril 2023 au 4 avril 2038	Redevance : 318 €
2023-0965	Arrêté (17 mai 2023)	Mme RICO Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°173 – Renouvellement de concession du 9 mars 2022 au 8 mars 2037	Redevance : 318 €
2023-0978	Arrêté (17 mai 2023)	Mme STASELLI Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°174 – Renouvellement de concession du 25 janvier 2023 au 24 janvier 2053	Redevance : 717 €
2023-0979	Arrêté (17 mai 2023)	Mme ZOULALIAN Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°175 - Renouvellement de concession du 28 mai 2023 au 27 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-0980	Arrêté (19 mai 2023)	Mme CHARDON Denisa	Cimetière Saint Roch – Titre n°176 – Renouvellement de concession du 25 avril 2026 au 24 avril 2041	Redevance : 318 €
2023-0981	Arrêté (22 mai 2023)	Mme LAYANI Lucette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°177 – Renouvellement de concession du 19 janvier 2023 au 18 janvier 2038	Redevance : 318 €
2023-0982	Arrêté (22 mai 2023)	M. PASSALACQUA Jean-Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n°178 – Renouvellement de concession du 28 mai 2023 au 27 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-0983	Arrêté (22 mai 2023)	M. DEVRET Alfred	Cimetière Saint Roch – Titre n°179 – Renouvellement de concession du 29 avril 2023 au 28 avril 2038	Redevance : 318 €
2023-0984	Arrêté (22 mai 2023)	Mme BOLZON Joséphine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°180 – Renouvellement de concession du 11 mai 2023 au 10 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-0985	Arrêté (22 mai 2023)	Mme DUSSERT Caroline	Cimetière Saint Roch – Titre n°181 – Renouvellement de concession du 10 février 2023 au 9 février 2038	Redevance : 636 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-0986	Arrêté (23 mai 2023)	Mme CARLIER Marilena	Cimetière Grand Sablon – Titre n°182 – Concession nouvelle du 23 mai 2023 au 22 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-0987	Arrêté (23 mai 2023)	M. REY Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n°183 – Concession nouvelle du 23 mai 2023 au 22 mai 2073	Redevance : 1 266 €
2023-0988	Arrêté (25 mai 2023)	Mme CANIN Georgette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°184 – Renouvellement de concession du 24 mars 2023 au 23 mars 2073	Redevance : 1 266 €
2023-0989	Arrêté (25 mai 2023)	Mme CZEREDNY Josiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°185 – Renouvellement de concession du 13 septembre 2021 au 12 septembre 2036	Redevance : 318 €
2023-0990	Arrêté (26 mai 2023)	Mme CHIN Rémy	Cimetière Saint Roch – Titre n°186 – Renouvellement de concession du 28 octobre 2023 au 27 octobre 2038	Redevance : 318 €
2023-0991	Arrêté (26 mai 2023)	Mme MOITEIRO Maria-José	Cimetière Grand Sablon – Titre n°187 – Concession nouvelle du 26 mai 2023 au 25 mai 2073	Redevance : 1 266 €
2023-1102	Arrêté (31 mai 2023)	M. VANGI Cataldo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°188 – Renouvellement de concession du 26 février 2024 au 25 février 2074	Redevance : 1 266 €
2023-1103	Arrêté (2 juin 2023)	Mme DA SILVA Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°189 – Renouvellement de concession du 13 janvier 2027 au 12 janvier 2042	Redevance : 318 €
2023-1104	Arrêté (2 juin 2023)	Mme CHEMOUNY Juliette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°190 – Renouvellement de concession du 23 avril 2023 au 22 avril 2073	Redevance : 1 266 €
2023-1105	Arrêté (7 juin 2023)	Mme LIONTI Joséphine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°191 – Concession nouvelle du 7 juin 2023 au 6 juin 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1106	Arrêté (7 juin 2023)	Mme FOREST Georgette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°192 – Concession nouvelle du 7 juin 2023 au 6 juin 2073	Redevance : 1 266 €
2023-1107	Arrêté (8 juin 2023)	M. TRITTA Luca	Cimetière Grand Sablon – Titre n°193 – Renouvellement de concession du 28 février 2023 au 27 février 2038	Redevance : 318 €
2023-1108	Arrêté (8 juin 2023)	Mme VIZIOZ Marthe	Cimetière Saint Roch – Titre n°194 – Renouvellement de concession du 8 septembre 2021 au 7 septembre 2036	Redevance : 636 €
2023-1109	Arrêté (8 juin 2023)	Mme MONIER Edith	Cimetière Grand Sablon – Titre n°195 – Renouvellement de concession du 25 août 2022 au 24 août 2037	Redevance : 318 €
2023-1110	Arrêté (8 juin 2023)	M. TOBAL Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°196 – Renouvellement de concession du 6 janvier 2023 au 5 janvier 2038	Redevance : 318 €
2023-1111	Arrêté (8 juin 2023)	M. et Mme BOUDIAF Kamel et Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°197 – Renouvellement de concession du 28 février 2023 au 27 février 2073	Redevance : 1 266 €
2023-1112	Arrêté (12 juin 2023)	M. PIETRI Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°198 – Renouvellement de concession du 17 mai 2023 au 16 mai 2053	Redevance : 717 €
2023-1113	Arrêté (12 juin 2023)	M. YSERN Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°199 – Renouvellement de concession du 8 mai 2023 au 7 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-1114	Arrêté (12 juin 2023)	M. CUCCARO Arturo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°200 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1115	Arrêté (19 juin 2023)	M. FAURE Gustave	Cimetière Saint Roch – Titre n°201 – Renouvellement de concession du 26 juillet 2023 au 25 juillet 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1116	Arrêté (16 juin 2023)	Mme BENTALEB Djamila	Cimetière Saint Roch – Titre n°202 – Concession nouvelle du 16 juin 2023 au 15 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1124	Arrêté (16 juin 2023)	M. MOSIELLO Francesco	Cimetière Grand Sablon – Titre n°203 – Concession nouvelle du 16 juin 2023 au 15 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1125	Arrêté (16 juin 2023)	Mme SIKIRDJI Odette	Cimetière Saint Roch – Titre n°204 – Concession nouvelle du 16 juin 2023 au 15 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1126	Arrêté (19 juin 2023)	Enfants de Mme SIFAQUI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°205 – Renouvellement de concession du 2 février 2023 au 1 ^{er} février 2038	Redevance : 318 €
2023-1127	Arrêté (19 juin 2023)	M. STOCKHAUSEN Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°206 – Renouvellement de concession du 23 juin 2023 au 22 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1128	Arrêté (19 juin 2023)	Mme MOTTET Marie-Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n°207 – Renouvellement de concession du 24 avril 2022 au 23 avril 2037	Redevance : 318 €
2023-1129	Arrêté (19 juin 2023)	M. MAFFIOTTI Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°208 – Renouvellement de concession du 24 avril 2023 au 23 avril 2038	Redevance : 636 €
2023-1130	Arrêté (19 juin 2023)	M. et Mme LAGALISSE Paul et Yvonne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°209 – Renouvellement de concession du 6 juillet 2023 au 5 juillet 2053	Redevance : 717 €
2023-1131	Arrêté (21 juin 2023)	Mme FUSS Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°210 – Concession nouvelle du 20 juin 2023 au 19 juin 2038	Redevance : 408 €
2023-1132	Arrêté (22 juin 2023)	Mme BEKAERT Christine	Cimetière Saint Roch – Titre n°211 – Concession nouvelle du 21 juin 2023 au 20 juin 2053	Redevance : 717 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1133	Arrêté (21 juin 2023)	M. et Mme CABANEL Jean et Denise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°212 – Renouvellement de concession du 22 septembre 2026 au 21 septembre 2041	Redevance : 318 €
2023-1134	Arrêté (22 juin 2023)	M. NATAF Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°214 – Renouvellement de concession du 13 juillet 2023 au 12 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1135	Arrêté (22 juin 2023)	M. MEUNIER François	Cimetière Grand Sablon – Titre n°215 – Renouvellement de concession du 20 mai 2023 au 19 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-1136	Arrêté (22 juin 2023)	M. et Mme DELATER Régis et Michèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°216 – Renouvellement de concession du 14 août 2023 au 13 août 2038	Redevance : 318 €
2023-1137	Arrêté (22 juin 2023)	M. GUCHER Roland	Cimetière Grand Sablon – Titre n°217 – Renouvellement de concession du 11 août 2023 au 10 août 2038	Redevance : 318 €
2023-1138	Arrêté (22 juin 2023)	Mme COLORIO Monique	Cimetière Grand Sablon – Titre n°218 – Concession nouvelle du 22 juin 2023 au 21 juin 2053	Redevance : 822 €
2023-1275	Arrêté (26 juin 2023)	Mme PLU Déborah	Cimetière Grand Sablon – Titre n°219 – Concession nouvelle du 26 juin 2023 au 25 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1276	Arrêté (27 juin 2023)	M. JOUKOFF Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°220 – Renouvellement de concession du 27 novembre 2023 au 26 novembre 2053	Redevance : 717 €
2023-1277	Arrêté (27 juin 2023)	M. BERTOLAMI Joseph et Mme TORTORELLA Angeline	Cimetière Grand Sablon – Titre n°221 – Renouvellement de concession du 29 juin 2023 au 28 juin 2038	Redevance : 717 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1278	Arrêté (27 juin 2023)	Mme VINTSOS Aïda	Cimetière Saint Roch – Titre n°222 – Renouvellement de concession du 10 mai 2023 au 9 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-1279	Arrêté (27 juin 2023)	Mme CREY Alphonsine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°223 – Renouvellement de concession du 14 juin 2023 au 13 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1280	Arrêté (27 juin 2023)	M. DE TULLIO Dominique	Cimetière Grand Sablon – Titre n°224 – Renouvellement de concession du 22 mai 2023 au 21 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-1281	Arrêté (27 juin 2023)	Mme VENDRAMIN Marinette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°225 – Renouvellement de concession du 28 août 2023 au 27 août 2038	Redevance : 318 €
2023-1282	Arrêté (29 juin 2023)	Mme MARTIN Raymonde	Cimetière Saint Roch – Titre n°226 – Concession nouvelle du 28 juin 2023 au 27 juin 2053	Redevance : 717 €
2023-1283	Arrêté (29 juin 2023)	Mme SHAHBAZI NAHAVANDI	Cimetière Saint Roch – Titre n°227 – Concession nouvelle du 29 juin 2023 au 28 juin 2053	Redevance : 717 €
2023-1284	Arrêté (3 juillet 2023)	Mme SERVANT Marinette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°228 – Conversion de concession du 30 juin 2023 au 29 juin 2073	Redevance : 710,81 €
2023-1285	Arrêté (30 juin 2023)	Mme LIGONNET Marguerite	Cimetière Saint Roch – Titre n°229 – Renouvellement de concession du 21 novembre 2026 au 20 novembre 2056	Redevance : 717 €
2023-1298	Arrêté (30 juin 2023)	M. et Mme DE FESIGNY Henri et Jeanne	Cimetière Saint Roch – Titre n°230 – Conversion – concession perpétuelle à compter du 4 juillet 2023	Redevance : 14 638,93 €
2023-1299	Arrêté (4 juillet 2023)	Mme PIRON Yolande	Cimetière Grand Sablon – Titre n°231 – Renouvellement de concession du 12 juin 2028 au 11 juin 2043	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1300	Arrêté (6 juillet 2023)	Mme DORFMAN Michèle	Cimetière Saint Roch – Titre n°232 – Concession nouvelle du 5 juillet 2023 au 4 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1301	Arrêté (6 juillet 2023)	Mmes TOUITOU Patricia et Eliane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°233 – Concession nouvelle du 6 juillet 2023 au 5 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1302	Arrêté (7 juillet 2023)	M. CHEVANNES Alphonse	Cimetière Saint Roch – Titre n°234 – Renouvellement de concession du 11 mai 2023 au 10 mai 2053	Redevance : 717 €
2023-1303	Arrêté (12 juillet 2023)	M. CHEVANNES Alphonse	Cimetière Saint Roch – Titre n°235 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2026 au 1 ^{er} septembre 2041	Redevance : 318 €
2023-1304	Arrêté (12 juillet 2023)	Mme FAIVRE Denise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°236 – Renouvellement de concession du 4 novembre 2026 au 3 novembre 2076	Redevance : 1266 €
2023-1305	Arrêté (13 juillet 2023)	Mme DI BARTOLOMEO Jeannine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°237 – Concession nouvelle du 13 juillet 2023 au 12 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1306	Arrêté (17 juillet 2023)	M. BADIN Joël	Cimetière Grand Sablon – Titre n°238 – Renouvellement de concession du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2038	Redevance : 318 €
2023-1307	Arrêté (17 juillet 2023)	Mme SINANI Anita	Cimetière Grand Sablon – Titre n°239 – Concession nouvelle du 17 juillet 2023 au 16 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1308	Arrêté (18 juillet 2023)	Mme MASELLA Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°240 – Conversion de concession du 18 juillet 2023 au 17 juillet 2053	Redevance : 466,96 €
2023-1309	Arrêté (26 juillet 2023)	Mme SQUARA Thérèse	Cimetière Grand Sablon – Titre n°241 – Renouvellement de concession du 10 mars 2023 au 9 mars 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1310	Arrêté (26 juillet 2023)	Mme FUSTER Josépha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°242 – Renouvellement de concession du 17 juillet 2023 au 16 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1311	Arrêté (19 juillet 2023)	Mme OVIDE- ETIENNE Viviane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°243 – Concession nouvelle du 19 juillet 2023 au 18 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1312	Arrêté (21 juillet 2023)	Mme MENDUNI Liviane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°244 – Concession nouvelle du 21 juillet 2023 au 20 juillet 2038	Redevance : 408 €
2023-1313	Arrêté (25 juillet 2023)	Mme CHARBONNEL Gabrielle	Cimetière Saint Roch – Titre n°245 – Renouvellement de concession du 3 novembre 2012 au 2 novembre 2027.	Redevance : 318 €
2023-1314	Arrêté (25 juillet 2023)	M. BRUN Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°246 – Renouvellement de concession du 7 mai 2023 au 6 mai 2038.	Redevance : 636 €
2023-1315	Arrêté (25 juillet 2023)	M. MARTIN Robert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°247 – Renouvellement de concession du 31 octobre 2021 au 30 octobre 2036	Redevance : 318 €
2023-1316	Arrêté (25 juillet 2023)	Mme IMMEL Fathma	Cimetière Grand Sablon – Titre n°248 – Renouvellement de concession du 21 janvier 2023 au 20 janvier 2038.	Redevance : 318 €
2023-1317	Arrêté (25 juillet 2023)	M. FUMAZ Robert	Cimetière Saint Roch – Titre n°249 – Renouvellement de concession du 11 avril 2023 au 10 avril 2053.	Redevance : 717 €
2023-1318	Arrêté (25 juillet 2023)	Mme ROCCHI Vienes	Cimetière Grand Sablon – Titre n°250 – Renouvellement de concession du 21 janvier 2023 au 20 janvier 2038.	Redevance : 318 €
2023-1319	Arrêté (25 juillet 2023)	Mme CASSERI Rosa	Cimetière Saint Roch – Titre n°251 – Renouvellement de concession du 27 octobre 2021 au 26 octobre 2036.	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 33045
 conseil municipal du 25 septembre 2023**

2023-1320	Arrêté (25 juillet 2023)	Mme CROBEDDU Pierrette	Cimetière Saint Roch – Titre n°252 – Renouvellement de concession du 4 avril 2023 au 3 avril 2038.	Redevance : 318 €
2023-1321	Arrêté (25 juillet 2023)	M. PAVLIDES Paul	Cimetière Grand Sablon – Titre n°253 – Renouvellement de concession du 21 janvier 2023 au 20 janvier 2038.	Redevance : 318 €
2023-1322	Arrêté (26 juillet 2023)	M. BALMAND Maurice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°254 – Renouvellement de concession du 7 juillet 2023 au 6 juillet 2053.	Redevance : 717 €
2023-1323	Arrêté (26 juillet 2023)	M. KUHN Charles	Cimetière Saint Roch – Titre n°255 – Renouvellement de concession du 7 avril 2023 au 6 avril 2038.	Redevance : 318 €
2023-1324	Arrêté (27 juillet 2023)	Mme GAGNEUX Joséphine	Cimetière Saint Roch – Titre n°256 – Renouvellement de concession du 19 avril 2022 au 18 avril 2037.	Redevance : 636 €
2023-1325	Arrêté (27 juillet 2023)	Mme PLOTARD Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°257 – Renouvellement de concession du 18 octobre 2023 au 17 octobre 2073.	Redevance : 1 266 €
2023-1326	Arrêté (27 juillet 2023)	Mme SANCHEZ Madeleine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°258 – Renouvellement de concession du 27 juin 2023 au 26 juin 2038.	Redevance : 318 €
2023-1327	Arrêté (27 juillet 2023)	M. GUILLOT Léon	Cimetière Saint Roch – Titre n°259 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 ^{er} juillet 2053.	Redevance : 717 €
2023-1328	Arrêté (27 juillet 2023)	M. CHOMAT Bernard	Cimetière Grand Sablon – Titre n°260 – Renouvellement de concession du 11 juin 2023 au 10 juin 2053.	Redevance : 318 €
2023-1329	Arrêté (27 juillet 2023)	M. MAINO Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°261 – Renouvellement de concession du 27 avril 2023 au 26 avril 2038.	Redevance : 318 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - M. Nicolas PINEL - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON

M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS

Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - Mme Delphine BENSE - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maude WADELEC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230925_26 - Adhésion de la Ville au groupement de commande TREMPLEIN pour la transition vers le réemployable et l'innovation dans la restauration collective

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

26-(32254). RESTAURATION_: Adhésion de la Ville au groupement de commande TREMPLIN pour la transition vers le réemployable et l'innovation dans la restauration collective

Madame Salima DJIDEL-BRUNAT expose,

Mesdames, Messieurs,

Le groupement de commande TREMPLIN a pour but la transition vers des contenants réemployables et l'innovation dans la restauration collective. Il a été créé par le Siresco Bobigny, le Sivu Bordeaux-Mérignac, le Syrec Gennevilliers et les villes de Nantes et Toulouse.

Cette collaboration entre collectivités et intercommunalités ayant des cuisines centrales en régie permet d'anticiper les impacts liés à la suppression du plastique d'ici 2025 dans la restauration collective en facilitant l'accès à des solutions durables.

Ce groupement donne une force publique pour s'adresser aux fournisseurs afin d'encourager le développement de solutions innovantes et ainsi stimuler la recherche d'alternatives aux conditionnements à usage unique adaptées aux besoins de la restauration collective.

La participation au groupement donne lieu à un partage d'expériences auprès d'autres collectivités ayant cette même volonté d'innovation sur le réemploi. Cela s'inscrit dans la continuité des pratiques de la ville de Grenoble de partage avec d'autres collectivités publiques, d'expérimentations et d'optimisation des moyens investis, en vue de favoriser le développement d'une restauration plus durable, accessible et efficiente. Elle donne aussi accès à un groupement de commande de matériel de conditionnement réemployable.

La présente délibération a pour objet l'adhésion de la Ville de Grenoble au titre de membre « adhérent » du Groupement TREMPLIN en participant aux échanges entre acteurs du réseau, en prenant part aux décisions d'orientation du groupement et en donnant accès à ses marchés publics.

La cotisation annuelle au groupement TREMPLIN est égale au coût global engagé par le coordinateur du groupement divisé par le nombre d'adhérents. A titre d'information pour 2023, la cotisation de la Ville de Grenoble s'élèvera à 3 750€ pour 3 mois.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Résiliences du jeudi 14 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble en tant que membre « Adhérent » du Groupement TREMPLIN**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 28 septembre 2023

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée,
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - M. Nicolas PINEL - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON

M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS

Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - Mme Delphine BENSE - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maude WADELEC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230925_39 - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations MJC Parmentier, Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, l'Association du Centre Social Chorier Berriat, la MJC Lucie Aubrac et la MJC Premol 2023 au titre du droit commun

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

39-(32843). ACTION SOCIALE: Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations MJC Parmentier, Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, l'Association du Centre Social Chorier Berriat, la MJC Lucie Aubrac et la MJC Premol 2023 au titre du droit commun

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
MJC PARMENTIER	Préfiguration EVS Presqu'île	23 000,00 €
REGIE DE QUARTIER DE VILLENEUVE	Aide lié au déménagement de locaux 2023	20 000,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT_Club Personnes Agees	Aide au fonctionnement 2023	400,00 €
MJC Lucie Aubrac	Capuche en fête 2023	800,00 €
MJC Premol	VO2 Max	1 500,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 11 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes.**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 038-213801855-20230925-D20230925_39-DE



Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 28 septembre 2023

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 4 juillet 2023
Exercice budgétaire 2023 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	Contribution volontaire en nature proposés 2023	Comité d'avis
3	DANSE	38ÈME PARALLÈLE	<p>Soutien à l'évènement Parallel Jam</p> <p>Parallel Jam est un regroupement culturel Hip-Hop Grenoblois organisé pour la troisième édition les 9 et 10 septembre 2023. L'évènement est associé à l'Underground Connections qui a lieu la semaine précédente. L'association invite pour l'occasion deux artistes d'un des groupes phares de l'histoire du Hip Hop : la « Mighty Zulu Kings/Kweenz » (MZK). Des workshops et temps d'échange sur la danse, le Djing et le graffiti sont prévus toute la semaine à Grenoble (principalement à l'EVS-secteur 4). Le projet prévoit également la co-réalisation d'une fresque sur un mur d'EVS entre Skew One du groupe MZK et des artistes grenoblois de l'association Authentik Koolure. Le 9 septembre, journée de la Parallel Jam sont prévues à La Belle Électrique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Battles de danse : une compétition représentant diverses catégories de la danse hip-hop avec des groupes amateurs et des artistes venant de région et pays divers. Les battles auront lieu dans la grande salle de la BE. - Une démonstration de danse des jurys professionnels reconnus internationalement. - La JAM (Graff et danse) : journée de liberté et d'improvisation au bar de La BE accompagnée de DJs et musiciens. - Réalisation de fresques avec les artistes locaux et invités sur l'esplanade. Temps animé par l'association Sonobécane. 					4 000 €	1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	d'avis
3	CINÉMA	À BIENTÔT J'ESPÈRE	<p>Redonner une place à la parole - Au risque du réel. L'association <i>A bientôt j'espère</i> va à la rencontre des spectateurs pour partager avec eux des films forts qui questionnent autant le monde qui nous entoure que la manière de le raconter en images. Elle souhaite jouer un rôle de passeur et d'accompagnateur pour sortir les films des salles dédiées, et essayer grâce aux films de mettre le monde en débat. Extrait du dossier : <i>Il ne suffit pas de décréter que « la culture, c'est le lien social lui-même, ni de simplement regretter qu'il y ait encore trop de « publics empêchés. Notre responsabilité d'acteurs culturels, est de mettre en danger notre pratique et de repenser complètement notre place et notre posture. C'est un saut de conception et un changement de paradigme : nous inventons un art de permettre.</i> AU RISQUE DU RÉEL - REDONNER UNE PLACE À LA PAROLE c'est : LES BANQUETS DU RÉEL. Cycles de projections qui allie cinéma documentaire et discussion collective autour d'une grande tablée. Quatre heures entre inconnu.es pour vivre ensemble une expérience émancipatrice où le film et l'échange sont un tout indissociable. LES SÉANCES PUBLIQUES DU MONDE AU COIN DE LA RUE touchent en soirée à des problématiques sociales où l'écriture novatrice des films permettent un regard nouveau sur les questions des identités de genre, sur les violences conjugales, sur les travailleurs pairs, sur les transitions écologiques. Le matin, LES CAFÉS DU DOCS à 8h45 font se retrouver des parents d'élèves, des travailleurs indépendants, des étudiant.es, des sans abris, de nouveaux arrivants fraîchement immigrés, des retraités avant d'aller faire leurs courses pour un café et un court film. Enfin l'association mène un travail de recherche sur L'INCESTE, UN TABOU AU COEUR DE LA SOCIÉTÉ. Ce travail ne donnera pas nécessairement lieu à des séances en 2023, mais prendra le temps de la recherche, de créer des rencontres entre des chercheurs.euses, des associations, des militant.es pour imaginer des formes adaptées pour qu'une parole émerge et qu'une écoute s'installe dans la ville. Moyens humains : - Loïc Cloez et Cyril Hugonnet, programmateur et organisateur des cinémas éphémères ; - Les réalisatrices invitées (liste et noms non arrêtée à ce jour) ; - Charlotte Imbault (revue Whatt qu'est ce que la conversation?) ; - Le Planning familial, Iris Brey, Juliet Drouar et Dorothée Dussy et des intervenant.es de la CIVISE ; Partenaires : MDH, planning familial, ODTI, service santé mentale de la Ville, cinémathèque, cinex, midi minuit etc.</p>	2 500 €			Mise à disposition de locaux : 1 895,50 €	6 000 €	4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	Montants demandes projet DAC 2023	Montant DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
5	MUSIQUES	ASS CRÉATION ET RECHERCHE SUR OUTILS EXPRESSION (ACROE)	<p>Aide au projet Le projet « Écritoire Numérique 2023 » fait suite au projet « Écritoire Numérique 2021 » (soutenu par la Ville) et propose l'accueil d'artistes en résidence en 2023, pour créer des oeuvres et des méthodes partageables. Lors d'une séance portes ouvertes auront lieu : - un débat sur la thématique "les enjeux de la pérennité des outils numériques de la création musicale numérique - logiciels et dispositifs de création soutenables » - des présentations d'œuvres des deux artistes <u>Partenariats sur le territoire</u> : MJC Parmentier en discussion (<i>possible venue d'un petit groupe sur la journée</i>) Artistes : Jérôme Bertholon (compositeur) ; Bénédicte Adessi (plasticienne chorégraphe) Invités débat : Yann Orlarey (directeur scientifique GRAME – CNCM), Claude Cadoz (ACROE), Jérôme Bertholon et Bénédicte Adessi (artistes), Olivier Strauch, enseignant "informatique musicale" au CRR Dates : séance portes ouvertes le 4/07 dans les locaux de l'ACROE (10h-17h) // une seconde séance prévue en novembre (lieu en cours de recherche//en discussion avec CRR)</p> <p><i>Avis défavorable : projet de recherche construit sans partenariat effectif à ce jour avec d'autres structures du territoire permettant une ouverture plus large que celle d'un public expert. Au regard des contraintes budgétaires, demande non prioritaire</i></p>					2 000 €	0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	MUSIQUES	AFRIC IMPACT	<p>Projet d'actions culturelles</p> <p>La Troupe BatukaVI a lancé en 2022 son second groupe de musique d'enfants : BatukaVI Brass Band constitué de cuivres (trompettes, euphoniums, trombones, et saxophones, assimilés aux cuivres) et de percussions. Avec l'aide des intervenants extérieurs, le format du Brass Band est donc un moyen pour le public jeunesse d'aller plus loin à la fois sur de nouveaux instruments (cuivres) mais aussi d'approfondir les pratiques percussives tout en travaillant une dimension collective multi-instrumentale. Participant.e.s : 24 enfants inscrits cette année // instruments fournis aux enfants par l'association</p> <p>Cours individuels + duo / trio / quatuor, une fois par semaine (mardi et jeudi en fonction de l'instrument) + pratiques collectives les mercredis + stages vacances.</p> <p>A partir de 2023, pour ses membres les plus confirmés, l'association remplace une partie des répétitions hebdomadaires par des séances d'écriture et de création autonome ponctuées par des interventions extérieures pour permettre la montée en compétence des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions de percussionnistes professionnels pour transmettre aux jeunes de nouvelles approches de leurs instruments (Julien Trapani). - Intervention de metteurs en scène et comédiens (Ali Djilali notamment) sur la relation à l'espace, la posture, l'interaction avec le public. - Intervention de chorégraphes sur l'enjeu de la scénographie des représentations puisque la pratique de la batucada est inséparable de l'aspect "mobile" des jeunes musiciens, notamment dans un contexte déambulatoire. <p><u>Professionnels intervenants</u> : Carine Serre, saxophoniste dans les groupes Sinsemilia et Little Mother Funkers ; Adrian Sage Astudillo multi-instrumentiste (saxophone et euphonium) ; Ali Djilali, metteur en scène ; Julien Trapani : percussionniste.</p>	1 500 €			Mise à disposition de locaux : 6 183,82 €	1 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	Montants demandes projet DAC 2023	Montants Sub DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	Statut comité d'avis
1A	THÉÂTRE	ASSOCIATION FORGUETTE MINOTTE	Aide au projet Spectacle tous publics qui explore un monde imaginaire et raconte une histoire d'amitié entre deux chèvres bâtisseuses et deux dragonnes. Théâtre et musique. Travail important sur les costumes conçus et pensés pour être multifonctionnels. Ils peuvent aussi servir de décor ou d'accessoire. Résidences et présence à Grenoble à la Baj'art 1 semaine en janvier, avril et juin 2023. Restitution à la Capsule juin 2023 + Résidence en septembre 23 au Poulailier dans le Trièves					1 500 €	1 500 €	F
1A	DANSE	CIE CONFIDENCES	Aide au projet « Idoles » est une réation chorégraphique de Julie Callet pour 2 danseurs (Nicolas Diguët et Bruno Maréchal, danseurs pour Gallotta). 2 musiciens sont également associés à la création. Celle-ci est pensée pour 2 formats : un format tout terrain léger et un format plateau dont la première est prévue le 5 novembre 2024 au Grand Angle). Le spectacle raconte le fonctionnement des tendances et la manipulation des foules au travers des idoles. Coproduction : le Grand Angle, l'Espace Paul Jargot. Résidences : 5 semaines prévues dont à l'EPJ, au Pot au noir et GA. Dates à Grenoble : présentation d'un extrait de la pièce en collaboration avec l'Espace 600 à l'automne 2023.	Inéligible				3 000 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	CINÉMA	CLIFFHANGER	<p>Favorisant la rencontre, l'échange, l'autonomie, la pratique et la création, « LA SÉRIE DANS TOUS SES ÉTATS » se veut intergénérationnelle et se décline en plusieurs rendez-vous collectifs :</p> <p>LE CAFÉ DES SÉRIES : bercé par le rythme des « saisons » et en lien avec l'actualité, ce café est un lieu d'échange entre le public et des professionnelles sur les séries, leur esthétique et leur manière regarder le monde.</p> <p>SOIRÉES JEUX EN SÉRIE : soirées ludiques et conviviales autour de la série (sans projection). Création de scénarios, soirées quizz et cadeaux, jeux d'analyse d'images, escapes games, blindtests.</p> <p>LA FABRIQUE DES SÉRIES : la fabrique des séries est un programme d'ateliers amateurs menés hors temps scolaire, qui se déroulent pendant les vacances scolaires et sur l'année. Ils favorisent la création de séries en collectif et la rencontre avec des professionnelles.</p> <p>LES 48H DE LA SÉRIE : identifié comme LE temps fort de Cliffhanger, week-end festif qui célèbre par la projection, la rencontre, des ateliers et des conférences, l'histoire de la série et son évolution, sur la base d'une thématique annuelle.</p> <p>Au-delà des actions menées « en son nom », l'association souhaite développer une présence sur l'année en restant ouvertes aux demandes de partenariat avec des structures et festivals préexistants sur la Ville de Grenoble et son agglomération.</p> <p>Moyens humains :</p> <p>Eloïse Pommiès, coordinatrice de l'association et intervenante depuis 2019 sur les ateliers séries hors-temps scolaires. En présence du réalisateur Yoann Demoz (Association Cinex). Martial Pisani (docteur en études cinématographiques et critique de cinéma et de séries pour la revue en ligne Independencia), critique de cinéma/série basé à Grenoble.</p>					1 500 €	1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1B	ARTS VISUELS	COLLECTIF COIN	<p>Aide au programme d'activités ; Depuis 2006, le collectif Coin a réalisé une dizaine de spectacles différents, joués dans plus de 16 pays, devant des milliers de spectateurs. Collectif Coin attache aussi une importance particulière à son ancrage dans le paysage culturel local. Ses créations sont régulièrement présentées et jouées à Grenoble depuis 2011 (Belle Électrique, inauguration Parc Flaubert, La Casemate, le Cab, le Magasin, le Grand Rassemblement CCN2, Voeux du Maire, MC2, etc). Depuis 2016, la compagnie assure la gestion de la Salle du Fond : un plateau de 80 m2 au cur de La Bifurk. A la fois, lieu de stockage, de maintenance des oeuvres de Maxime Houot, et lieu de conception et de fabrication. cet outil indispensable est mis à disposition d'autres artistes, afin que cet espace de création : - Permette aux artistes confirmés de réaliser leurs projets, en toute indépendance au niveau de leur processus de réflexion/création ; - Apporter aux artistes débutants les outils et savoir-faire nécessaires à la concrétisation de leurs idées, prototypes et projets. Deux nouvelles créations : - <i>EtSi ...</i> Danse & Performance A/V. En collaboration avec le chorégraphe Rachid Ouramdane et la danseuse et Chorégraphe Lora Juodkaite, « Par un jeu habile entre lumière et obscurité, cette pièce fausse les repères de la perception et semble mettre en mouvement l'espace dans lequel se trouve le spectateur. Elle propose un voyage où les notions de plein, de vide, de hauteur, de profondeur, d'échelle se transforment sans qu'on en saisisse la logique. Une pièce faite de torsions visuelles qui nous fait nous interroger sur la réalité des choses que l'on perçoit. » - <i>Ataraxie</i> : une installation coproduite avec Cryptic Glasgow. Pour cette installation, l'artiste s'est imposé une nouvelle contrainte. Cette fois-ci il a utilisé des outils et matériaux amassés au fil des années afin de créer un format final minimisant son empreinte carbone. Cette nouvelle installation marque un tournant dans Collectif Coin, qui souhaite à son échelle prendre part à la transition énergétique, sociale et économique. Moyens humains : 17 intermittents (3 chargé.es de prod, 10 technicien.nes, 4 artistes) ; Maxime Houot : Artiste / Metteur en Scène / Interprète ; Nikola Pilepik : Régisseur Général ; Martin Paris : Ingénieur Mécanique ; Nicolas Picot : Bureau d'études ; Partenaires : La Bifurk, MC2, la Belle électrique</p>	3 000 €				15 000 €	7 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	MUSIQUES	COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK (CUB)	<p>Les Bifurkations #9 - Versant Cultures - édition 20 ans de la Bifurk</p> <p>Ce projet se décline en deux actions combinées : 1/Un travail de co-construction, annuel, rassemblant membres du CUB, partenaires et public pour définir les thématiques et actions proposées ; 2/Un temps fort événementiel qui se déroule à l'automne et croise les trois entrées thématiques propres à la Bifurk : les Arts, les Sports et l'"Éco" (écologie, économie, écocitoyenneté). La branche thématique « Arts » vise à interroger des démarches DIY ou autour du "Faire soi-même" dans le champ artistique</p> <p>Programmation: un plateau exclusivement féminin pour les concerts est à l'étude des comités de programmation. Le reste de la programmation est exclusivement locale + artistes émergent.e.s.--- Musique : Volonté de faire une programmation majoritairement féminine. - pop-soul (Lyon) // - RnB, soul (Grenoble) // - electro (Bruxelles) // - concert techno-percussions (Bordeaux) // - afro fusion (Grenoble) // - jazz-funk (Genève) // Garlic - hip hop instrumental (Lyon) // Brunch musical du dimanche, par DJ Fabulous - DJ tropical (Grenoble). --- Spectacles & Arts Numériques : Cocréation Collectif Coin - Vivid - EtPourquoi Pas ? - arts numériques et visuels // Les Affreuses - spectacle vivant // Les Couillises à Ressort - clown // Histoires 100 fins - cirque // Cie Sale Gamine - spectacle vivant--- Street Art : La "Bloc-Party de l'Annexe" - Jam Graffiti par collectif Contratak, et masterclass DJ par DJ Traduction— Ateliers : Vivid - sérigraphie // Bar Radis - jus et alimentation DIY // Low Tech Lab - atelier low tech // Entropie - autoconstruction // Nebraska - paille porteuse // La Maison Atelier - géopathie // AVIPAR - modelisme // Histoire De - patrimoine du quartier Flaubert--- Table ronde - GT#VSS - diplomatie et gestion des VSS // Se-reines - stand prévention // Nebraska - l'autoconstruction en Paille Porteuse--- Exposition : Vivid - "autour du langage" - arts contemporains // EPP - "qu'est-ce qui vous rend optimiste ?"</p>	3 000 €			Mise à disposition de locaux : 148 538,67 € (DDST)	4 000 €	3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMME UNE ÉTINCELLE	<p>Aide au programme</p> <p>Comme une étincelle est née de la rencontre entre des artistes du spectacle vivant et des arts visuels, désireux d'enrichir et entremêler leurs pratiques artistiques. Création Comment attraper une étoile ? spectacle protéiforme, entre théâtre, manipulation d'objets, jeu d'ombres et cinéma d'animation. Jeune public à partir de 2 ans Une autre version du spectacle sera créée en 2024 pour la toute petite enfance : proposition pour les crèches. Distribution : Création, écriture et mise en scène, jeu : David Meunier / Aide à la mise en scène : Maxime Delforges Création marionnettes + regard marionnetique : Fleur Lemerrier / Animation Stop-motion : Camille Bourrier / Régie plateau et technicienne vidéo : Valentin Noël ou Hélène Castelli / Création lumière : Maya Hamburger et Dan Félice / Création musicale : recherches en cours : SZ / Soutiens et lieux de résidence : La Bobine Grenoble (38) – Prunier sauvage (38)- Grenier des halles - Mairie de la Tour du Pin (38) - Centre culturel la soierie - Mairie de Faverges Seythenex (74), la Faiencerie - la tronche (38) L'amphithéâtre de Pont de Claix (38), La traverse -Le bourget du lac (38). Sortie de résidence à la Bobine en avril 2023. Diffusion 2023 de la création « Le cirque des étoiles » : janv : 4 rep La Faiencerie de La Tronche / Fev 4 rep Chouet Festival à Roanne (42), 4 rep Le diapason à Saint Marcellin (38) , 1 rep Festival Coup de projecteur Bellerive (03), 4 rep Le Grenier des Halles à La Tour du Pin (38) / Mars 1 rep Service culturel Roissard, 1 rep Festival Petits Mots Petits Mômes à Vizilles, 4 rep alle des fêtes de Châbons (38) / Avril 6 rep Festival Vice & Versa Bourg-lès-Valence (26) , 4 rep La Vence scène à Saint-Egrève / Mai 6 rep Centre culturel Charlie Chaplin à Vaulx-en-Velin (69) , 4 rep Festival Humour des notes à Haguenau (67) / Juillet 2 rep Festival Jeune public La Marelle Maizières-lès-Metz (57) / Oct 1 rep Cultur'o pré à Chanrentilly (37), 1 rep MJC Anemasse (74) / novembre 2 rep Monestier de Clermont (38), 7 rep Service Culturel Rumilly (74) / Décembre 2 rep Le Cairn Lans en Vercors (38) , 1 rep Salle Le Laussy Gières (38), 3 rep Centre culturel Maison des Moais – St Martin le-Vinoux (69) ; Actions culturelles : 35 classes concernées sur les communes de Crolles, Echirolles, SMH, Grenoble et Pont de claix avec des ateliers ciné d'animation, Ombre et lumière, marionnettes d'ombre et magie. Projet solide qui bénéficie de co-productions locales mais qui s'incarnera d'avantage sur le territoire en 2024.</p>					7 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	Montants demandes projet DAC 2023	Montant DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE À CORPS DISSIDENTS	<p>Programme d'actions culturelles</p> <p>Le travail d'action culturelle de la cie met le corps au centre, pour le questionner. Qu'est-ce qui dans mon corps me gêne, me freine dans mon existence, m'empêche d'exister, et comment je dépasse un cadre établi, des codes, pour arriver à développer mon expression propre, construire mon regard. Cette approche s'incarne en ateliers auprès d'adolescents, de femmes de tout horizon et de personnes en situation de handicap psychique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Les dissidentes : 8 femmes de 25 à 70 ans, aux parcours de vie parfois difficiles parfois moins, se retrouvent une fois par semaine : atelier théâtre, causeries et écriture autour de figures féminines fortes Lieu Midi/Minuit et lectures collectives en appartement - Les laboratoires d'Indisciplines nomade. Pour les 14 ans et plus: questionner le rapport à l'indiscipline par le biais des arts de la scène théâtre, mîmes, photographie - 12 jeunes - Lieu : la Capsule, au Midi/Minuit et à E.V.E Mélange de jeunes des lycées Europole et Argouge et d'étudiants à l'UGA. Lien avec festival ado de l'Espace 600. - Les ateliers théâtre tout terrain, menés avec des personnes autistes, à partir de 16 ans, au sein du Gem-Atypique (quartier Chorier Berriat) et le Chevallon de Voreppe. 10 participant.e.s - Le jeu à l'épreuve du réel / stages réguliers : Par l'exploration du jeu réaliste, les amateur.rices sont invités à évoluer en ville en ayant pour seul contrainte un canevas d'actions décidé et tester en amont. Mais bien évidemment, dans la rue, rien ne se passe jamais comme prévu et c'est ainsi que ce stage déplace les codes du jeu. Pour toutes et tous à partir de 16 ans. 10 participant.e.s sur 4 sessions. Quartier St Laurent et Place aux herbes. Pratiques de tarifs libres voir gratuité (ou euro symbolique) selon situation sociale. 3 intervenant.e.s 	1 000 €				3 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1B	DANSE	COMPAGNIE LAMENTO	<p>Aide au programme Crée en 2015 par Sylvère Lamotte, cette compagnie de danse contemporaine s'est installée à Grenoble en 2021. La Compagnie Lamento est soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, Ministère de la Culture et de la Communication, le département de l'Isère. Depuis son implantation à Grenoble, la compagnie a noué des partenariats avec le TMG, la MC2 et la Rampe. En 2023, c'est la fin des deux collaborations avec Essonne Danse et La Maison, scène conventionnée de Nevers et un tournant pour la compagnie qui souhaite développer son implantation à Grenoble. Créations : <i>Danser la Faille</i>, en duo avec Magali Saby, est une forme originale retraçant le parcours et la méthodologie du travail de Sylvère Lamotte dans les unités de soin. <i>Gagnés par la Nuit</i>, duo à destination des adolescents sera créée à l'automne 2024. Cette pièce sera réalisée à partir de travaux de collectage auprès d'adolescents au sein des établissements scolaires (collèges et lycées) et de temps d'immersion en théâtre et s'inspirera de <i>Fragments d'un discours amoureux</i> de Roland Barthes. Diffusion : 2 pièces Jeune public <i>Voyage au bout de l'Ennui</i> et <i>La fabuleuse histoire de Basarkus</i> : plusieurs dates à Avignon, dans les réseaux jeunes publics, scènes conventionnées et scènes nationales. Les pièces du répertoire (Ruines, Tout ce fracas) tourneront également dans différents réseaux. Plus de 40 dates dans toute la France dont 5 à Grenoble (Théâtre 145) et son agglomération (La Rampe). Education artistique et culturelle : De nombreuses actions culturelles dans toute la France, notamment des interventions dans les établissements scolaires, EHPAD.</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	2 500 €		Capitale verte 0 €	Subvention : 1 500 € CM 15/05/2023	8 000 €	2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	Comité d'avis
4	PATRIMOINE	DAUPHINOISE D'ÉGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	<p>Programme d'actions culturelles. L'ADEC propose tout au long de l'année des conférences, des séminaires, des cours de grammaire, écriture et civilisation, et d'autres manifestations, toutes ayant pour but d'apporter à un large public des connaissances sur la civilisation égyptienne antique.</p> <p>Programme : 1 conférence gratuite par an et grand public donnée dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville.</p> <p>Interventions dans les écoles de Grenoble en périscolaire (animation pour les enfants, avec présentation sur diaporama de l'Égypte ancienne). JEAN JAURÈS – nov.-déc. 2022 - 4 séances d'1h30 - 4 enfants. DIDEROT – nov.-déc. 2022, janv. 2023 - 4 séances d'1h30 - 12 enfants. ANTHOARD – janv. 2023 - 4 séances d'1h30 - 12 enfants. HOUILLE BLANCHE – janv.-févr. 2023 - 3 séances d'1h30 pour 5 enfants. Soit au total 22,5 heures d'intervention sur 5 mois pour 37 enfants. Les interventions dans les écoles ne sont pas facturées et les bénévoles non défrayés. Interventions en bibliothèques 2022/2023 : 1 séance à la bibliothèque du Patrimoine en octobre 2022, de 2h00, avec 5 enfants, 1 séance avec une classe de CE2 (Arlequin) en janvier 2023, à la bibliothèque Arlequin, durée 1h00 avec 25-30 enfants, 1 séance est prévue, toujours avec une classe de CE2 (CLÉMENCEAU), à la bibliothèque ABBAYE LES BAINS en juin 2023, également d'une durée d'1h00. Fête de l'égyptologie de Vif, tous les deux ans, sur un week-end. 5 à 8 conférences par an données à l'amphithéâtre de l'Université de médecine de Grenoble. 5 séminaires par an dans les locaux de l'UIAD. Rencontre égyptologique organisée tous les deux ans. Visites expositions : sorties dans des musées français ou européens pour visiter des expositions temporaires, visites toujours accompagnées par un plusieurs égyptologues membres de l'association. Voyages en Égypte de façon régulière, via une agence de voyage grenobloise. Cours d'égyptologie à l'UIAD. Partenaires : UIAD, BMG, Musée de Grenoble, Musée de Vif.</p>	500 €				5 000 €	1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
3	CINÉMA	DOLCE CINEMA	<p>17^e édition du festival Dolce cinema 17^e édition du Festival Dolce Cinema prévu du 11 novembre au 2 décembre 2023 Environ 45 à 50 séances (dont 35 à 40 à Grenoble) : Une semaine du festival sera localisée au cinéma Le Club avec - une sélection de 4 films inédits en compétition ; - et une sélection de 12 à 15 films en catégorie Panorama ; Une 2^e semaine sera caractérisée par : - une section scolaire avec un quinzaine de séances - 2 à 4 films du Patrimoine (années '60-'99) avec la Cinéma-thèque et le Ciné-Club au cinéma Juliet Berto ; - une dizaine de séances dans 2 à 4 salles de l'agglomération et du département (avec objectif de séances scolaires) ; L'organisation des conférences thématiques et d'expos photographiques est à l'étude. Une partie itinérante du festival se déroulera sur plusieurs salles en ville et en Isère. Moyens humains : 80 bénévoles. Partenaires : cinémas de Grenoble et département, associations du Pôle cinéma, cinémathèque.</p>	5 000 €			Mise à disposition de locaux : 3 041,32 €	5 000 €	5 000 €	F
2	THÉÂTRE	ESPACE 600	Programme d'activités 2023 examiné au comité d'avis du 14 novembre 2022	251 720 €			- Subvention : 251 720 € - Mise à disposition de locaux : 105 640,51 €	266 720 €	Reprographie : 336,39 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	Montants DAC 2023	Montant Contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1A	ARTS VISUELS	ETINCELLES	<p>Aide au projet</p> <p>« Ce projet photographique est une manière de raconter la ville de Grenoble au travers de ses habitants. Il me tient à coeur d'explorer et de raconter cette ville par les portraits de ses habitants en donnant à voir une polysémie de visages. J'utilise dans ce projet une Afghan-box qui est à la fois une chambre grand format et un laboratoire argentique de rue ; elle est aussi et surtout un outil de rencontre. Régulièrement je pose quelques questions comme une tentative de comprendre cette ville : comment êtes-vous arrivées à Grenoble ? Pourquoi êtes-vous restées ? Qu'est-ce qu'il s'est passé ici qui a changé votre vie ? »</p> <p>L'échange citoyen est proposé par la rencontre avec le photographe Thomas BOZZATTO lors des prises de vue, mais aussi avec les autres habitants du quartier Ile Verte puisque les photographies se font en espace ouvert, et enfin avec les autres quartiers puisque les photographies « voyagent à la rencontre des autres quartiers, se mêlent lors des expositions et il devient impossible alors de dire qui vit où, ce qui compte est que chacun soit un visage de Grenoble.</p> <p>Publics visés : usagers de l'association Point d'eau.</p>			AAP Place aux enfants 1 965 €	Subvention : 1965 € (CM 26/6) AAP Place aux enfants	1 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
3	CINÉMA	FA SOL LATINO	<p>Festival Ojoloco 2023</p> <p>Le festival Ojoloco est un festival de cinéma ibérique et latino-américain mettant en valeur des créations contemporaines et des films de patrimoine (du 28 mars au 9 avril 2023 au cinéma le Méliès). La semaine précédant le festival se tient le pré-festival. Ce dernier est une itinérance en Isère dans différents cinémas Arts et Essais du département de l'Isère, dans le but de décloisonner le cinéma ibérique et latino-américain.</p> <p>Les cinémas investis pour 2023 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Vence-Scène à Saint-Egreve - Le Cap à Voreppe - EVE à Saint Martin d'Hères - Le Clap à Lans en Vercors - Le Cartus à Saint-Laurent du pont - Ciné Renoir à Pontcharra - Cinéma Bel'donne à Allevard - Le Jeu de Paume à Vizille - L'espace Aragon à Villard-Bonnot <p>Le festival touche des publics très divers : le public étudiant sensibilisé grâce aux projets autour du festival (projections mensuelles), aux projections gratuites sur le Campus de Grenoble entre 12h-14h pendant le Festival, et aux tarifs étudiants que propose Le Méliès et la Cinémathèque de Grenoble ; le public scolaire à travers l'organisation de projections les matins dédiées aux collégiens et lycéens ; et enfin le grand public du bassin grenoblois, du département de l'Isère et de la région pour qui sont organisés des masterclass, des ateliers de médiation et d'espaces de rencontre privilégiés avec les invités.</p> <p>Ce sont plus de 8000 spectateurs et spectatrices qui participent au festival chaque année.</p> <p>Moyens humains : 1 ETP, 1 services civique et 20 bénévoles actifs</p> <p>Partenaires : cinéma Le Méliès, cinémathèque, UGA</p>	4 000 €			Mise à disposition de locaux : 2 467,36 €	7 000 €	4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	Contribution volontaire en nature proposés 2023	Comité d'avis
3	CINÉMA	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY ET LESBIEN DE GRENOBLE (FIFGLG) VUES D'EN FACE	Festival VUES D'EN FACE 2023. Festival international diffusant des films, courts métrages et documentaires sur la thématique LGBT+. Des documentaires suivis de débats dans les bibliothèques de Grenoble. Des interventions en milieu scolaires. Des spectacles en marges du festival pour offrir plus de visibilité au festival et élargir le public. Edition 2023 en octobre : - trois jours de projections au cinéma Le Club ; - Un partenariat renouvelé avec Sup'Créa pour accompagner sur la communication de l'évènement ; - Des partenariats croisés avec les autres festivals : festival du film en court en plein air, Dolce cinéma, Ojoloco ; - Une participation à la Quinzaine des Fiertés ; - Des projets hors les murs suivi de débats dans les bibliothèques Centre-ville, Kateb Yacine ; - Des interventions en milieu scolaire, à la demande des établissements, notamment dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ; - Des évènements festifs dans les lieux culturels de la ville, en espérant pouvoir mettre en valeur les artistes du territoire ; Moyens humains : 10 bénévoles ; Partenaires : cinéma Le Club, BMG, Sup'Créa, cinémathèque, asso du Pôle cinéma, UGA.	3 000 €			Mise à disposition de locaux : 3 041,32 €	5 000 €	- Subvention DAC : 4 000 € - Reprographie : 336,39 € (DDST)	F
1A	MUSIQUES	GAME A PRODUCTION	Aide au projet Piero2L est un artiste originaire de la région grenobloise. Il commence à écrire des textes de rap à l'âge de 13 ans lors de son trajet en bus pour aller au collège. Artiste en voie de professionnalisation (statut d'intermittent en cours d'acquisition). L'artiste a participé à plusieurs temps de travail et a pu bénéficier de temps de résidence à la Jolie Colo (Autrans), à l'Ampérage, à la Source en 23. Artiste : Piero2L Dates : 21/01/23 CoqTail, Grenoble. 24/02/23 Emergences, Ampérage, Grenoble, 24/03/23 BendBar, Grenoble, 22/04/23 La Belle Electrique, Grenoble, 1/07/23 Vercors Music Festival, Villard de Lans					1 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
2	THÉÂTRE	L'ECOUTILLE	<p>Aide au programme d'activités du lieu Depuis 2019, le lieu dispose d'une salle de spectacle de 50 places assises dans le quartier Saint Laurent.</p> <p>Aide à la création : accueil de plusieurs équipes artistiques en résidence et présentation publique accompagnée d'un « bord de scène » : Cie Takamaka, Le bateau de papier. MAD gratuite de l'espace / partage de la billetterie. Diffusion : 16 spectacles au sein de leur programmation pour un total de 21 représentations mêlant théâtre, chansons, clown, danse. Animation du quartier St Laurent. Pour la 3^{ème} année consécutive, la troupe de théâtre amateur du lieu « La troupe de l'Ecoutille » comptant 12 membres travaillera à l'écriture et aux représentations d'un spectacle inspiré de faits réels survenus dans le quartier Saint Laurent. De nombreux partenaires du quartier ont été sollicités pour aider à transmettre cette histoire. Organisation de 2 festivals : «Le Noël des p'tits mousses» théâtre pour enfants en octobre / « Tous sur le pont » en juin concluant la saison avec une soirée dédiée aux restitutions théâtrales des cours, une soirée « coup de coeur théâtre » avec la programmation d'un spectacle, une journée « vente aux enchères spectaculaire » et une galerie d'art sur la troisième journée. Médiation et EAC : cours de théâtre hebdomadaires de tous niveaux pour les adultes et pour les enfants, mise en place du dispositif « Parcours création » à destination des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation (3 semaines de résidence sur l'année axée sur la recherche artistique, la construction d'une proposition cohérente et l'accompagnement à la production), mise en place d'un « café théâtre » régulièrement, terrain de jeux et d'expérimentations théâtrales ouvert à tous.</p>					4 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandes projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	THÉÂTRE	L'EMBARQUÉE	<p>Projet d'actions culturelles</p> <p>Le Projet Théâtre inclusif s'articule autour d'ateliers de théâtre menés avec des publics prioritaires. Il est né de l'aboutissement d'un travail de fond mené ces 4 dernières années par Claudine Sarzier en partenariat avec la Mission Locale grenobloise auprès de jeunes migrant.e.s (Afghans, Érythréen, Syriens) et des publics empêchés (RSA de longue date, jeunes précaires). En 2023 l'aboutissement du projet s'incarnera sur le plateau de l'Hexagone en juin à Meylan.</p> <p>Elargissement du partenariat avec l'ODTI dont 4 personnes ont participé aux ateliers</p> <p>Ces ateliers favorisent l'appropriation culturelle, l'apprentissage du français, l'ouverture d'esprit et accélèrent l'inclusion.</p> <p>Présence à Grenoble les ateliers ont lieu à la Mission locale, au Midi/minuit et au petit théâtre – Restitution à l'Hexagone de Meylan</p>	1 000 €				3 400 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comite d'avis
4	DANSE	LA BAJ'ART	<p>Projet d'actions culturelles et d'accompagnement pour les compagnies émergentes</p> <p>La Baj'Art est un lieu culturel et artistique qui a pris place dans une ancienne usine de confiserie du quartier de La Bajatière. Le lieu a été aménagé en studios de musique, salle de danse, ateliers de peinture, grande salle de répétition transdisciplinaire, espace de coworking... Ces espaces sont mis à disposition dans des conditions abordables d'artistes professionnels et amateurs. L'équipe est essentiellement bénévole excepté le régisseur qui a été recruté récemment. L'association héberge ainsi dans ses locaux musiciens, danseurs, comédiens, metteurs en scène, vidéastes, peintres, graphistes et plasticiens. Parmi eux, on compte des compagnies de danse (1001 Spirales, À corps dissidents, Cité danse, La Cie concordance, Cie Etreinte etc.), de théâtre (Le Théâtre du réel, Cie Bardane, Oh et puis M....!, etc.), des groupes de musique (L'Oreille en friche, Les Beaux Tailleurs, Astro Ficus, etc.). La Baj'art souhaite à terme accompagner des compagnies émergentes. Pour 2023, elle demande un soutien financier pour accueillir des actions culturelles de 3 compagnies et 2 artistes plasticiennes : La compagnie l'Insomnante, le collectif des fiers désinvoltes, la compagnie Strates ainsi que Mathilde Grange et Valérie Bezieux avec un projet de fresque plastique avec des élèves de primaire de l'école Léon Jouhaux autour de la cosmogonie.</p> <p><i>Avis défavorable : les actions culturelles présentées, notamment celles portées par les compagnies l'Insomnante et Strates ont déjà bénéficié d'un soutien au titre de la culture. Par ailleurs, le nouvel équipement tenu par cette association doit continuer à conforter sa place dans la dynamique socioculturelle du quartier et définir de quelle manière il intervient en complémentarité avec les collectifs déjà existants.</i></p>		5 000 € investis			20 000 €	0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1B	DANSE	LA GUETTEUSE	<p>Aide au programme Artiste associée du TMG Théâtre Municipal de Grenoble jusqu'à 2025, la compagnie va profiter de cette collaboration pour continuer sa montée en puissance, son rayonnement.</p> <p>Création - Résidences pour la création <i>DES MASCULINITÉS</i> qui interroge les différentes masculinités contemporaines et la place de la virilité dans notre société. 6 personnes, 4 artistes chorégraphiques + 2 techniciens. Février : Labo scénographie à l'Odysée d'Eybens, avril : TMG, octobre : Résidence à TEC - Travail et Culture à St Maurice l'Exil, novembre : L'Heure Bleue de St Martin d'Hères. Création participative, <i>ENGRENAGES</i>, qui fait participer un public amateur à des processus chorégraphiques : 2 représentations prévues au théâtre de poche. Diffusion - <i>ROUGE CARMIN</i> (5 personnes en tournée) : Théâtre de la Fraternelle, à St Claude (39), Cinquième saison - ACCR de Pont en Royans (26), Festival Chalon dans la rue, Espace Paul Jargot, Crolles, Festival Merci Bonsoir à Grenoble. <i>LOUVE</i> (3 personnes en tournée) : Espace Aragon, à Villard Bonnot (38), Festival Mouvement T, Entrevaux (05). <i>OUVRIR LES TRAPPES</i> (6 personnes en tournée) : au TMG, Grenoble (5 représentations). <i>PERFORMANCES SUR GAZON</i> (2 personnes en tournée) : au TMG, ouverture de saison, Grenoble (4 représentations) . Actions culturelles : ateliers jeune public en lien avec les créations <i>ROUGE CARMIN</i> et <i>LOUVE</i>, ateliers petite enfance, ateliers parents/enfants, stages de pratique (notamment au Pacifique), masterclass avec UGA, les mardis d'Hector avec le TMG, ateliers autour de la création <i>Engrenages</i>, projets d'escape game avec la création <i>DES MASCULINITÉS</i> en lien avec le TMG et l'Heure Bleue.</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	1 500 €			Subvention : 1 500 € CM 15/05/2023	6 000 €	2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandes projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	THÉÂTRE	LA PAGAILLE	<p>Projet de création d'une pièce théâtre forum autour des discriminations et des violences sexistes et sexuelles :Création mélangeant 12 comédien.ne.s professionnel.le.s et un groupe de 7 'amateur.rice.s. Thématique de la lutte contre les discriminations déclinée en 4 scènes. Travail important de médiation, de suivi et d'ateliers pour inclure au projet le groupe amateur. Résidences à la Baz'arts à SMH, La Capsule à Grenoble et association La Salière (collectif d'habitats partagés à Grenoble).</p> <p>Sortie de résidence à Grenoble en mai 2023 à la Capsule et au « Bouillon » (café d'art des transitions)</p> <p>Action culturelle rattachée au projet : atelier théâtre sur les thèmes de la moquerie et des discriminations au collège Vaillant à SMH.</p> <p>Activité de formation sur le sexisme pour la Bobine et l'association Hadra, en partenariat avec l'association Les se-reines</p>					1 500 €	1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandes projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	ARTS VISUELS	LA SOUPEPE	<p>Dans ma rue, portraits d'habitants du quartier des Eaux-Clares / Stéphanie NELSON, photographe. L'association de parentalité La Soupape porte le projet de la photographe Stéphanie NELSON. Né de la rencontre avec Stéphanie NELSON, à la fois habitante et voisine du Café des enfants dans le quartier des Eaux-Clares, ce projet se déroulera en deux temps. Dans un premier temps il consiste à dresser le portrait photographique d'une trentaine d'habitants du quartier des Eaux-Clares. Chaque photographie sera discutée avec les protagonistes, la mise en scène, le choix de l'endroit, l'heure de la journée, la tenue, la posture. Ces portraits seront l'expression des personnalités, environnements, activités, hobbies, histoires familiales des personnes représentées.</p> <p>Cette série de portraits donnera lieu dans un deuxième temps à une exposition photo qui trouvera sa place dans différents lieux dans un format très simple et accessible de type "grande lessive". Elle sera exposée à l'occasion de la prochaine "Rue aux enfants, Rue pour tous" qui est un événement festif organisé chaque année par l'association, à l'automne. Puis cette exposition trouvera sa place dans différents lieux de notre secteur 3 : La Maison des Habitants Anatole France, la Bibliothèque des Eaux-Clares, la MJC des Eaux-Clares, au PAGI (Espace Personnes Agées). Des vernissages seront organisés à l'occasion de chacune des expositions. Des livrets pourront être édités pour laisser une trace.</p> <p>A propos de la photographe : Expositions individuelles - 2022. scènes - Espace Paul Jargot / Crolles 2020. la traversée - film photographique, 8mn40 / 2019. scènes - MC2: Grenoble /2019. Regards - Foyer Sainte Agnès / Saint Egrève /2019. les passants de yoann bourgeois – Théâtre du Vellein / Villefontaine /2017. Anders, le chemin du Nord – Bibliothèque municipale de Grenoble /2015. Illuminer les ombres – Librairie les Modernes / Grenoble. 2014. Anders – Librairie le Square / Grenoble / 2014. Silence, on danse ! – Bibliothèque municipale de Grenoble.</p>	0 €				8 000 €	1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LE CHAT DU DÉSERT	<p>Aide au programme</p> <p>Création : finalisation de la création Si vous voulez bien passer à table ? Imaginée à partir de recettes, de souvenirs gustatifs et de vocabulaire culinaire, Grégory Faive nous invite à savourer ce qui fait le goût d'un repas. Les acteurs jouent toutes les figures d'un ballet culinaire composé de tableaux qui créeront la narration en passant d'un axe à l'autre. Avec : Grégory Faive montage et mise en scène / Anne Castillo, Bénédicte Lesenne, Kevin Sinesi, Emmanuel Daumas, comédiens (distribution en cours) / Florent Diara, percussions, / Guillaume Novella, son / Mathieu Tomasini, lumières / Lellia Chimento, régie générale. Co-production : MC2, Espace Malraux, Le Grand Angle, TMG . Début du projet « <i>On n'est pas assez nombreux pour jouer Shakespeare</i> » : 2 semaines de labo sur la thématique de l'excès en s'appuyant sur les œuvres de Shakespeare. Equipe de création en cours.</p> <p>Diffusion : <i>Si vous voulez bien passer à table ?</i> 1 sortie de résidence au TMG / Du 4 au 7 avril rep à la MC2 / Du 11 au 13 décembre à l'Espace Malraux de Chambéry / Janvier 24 au Grand Angle à Voiron (diffusion en cours). <i>Le discours</i> 1 rep Espace René Proby SMH / 1 rep Le Déclat à Claix / 1 rep La Traverse Bourget du lac / 1 rep Espace Paul Jargot Crolles / 1 rep Théâtre Jeanne Oulié à Mèze / 1 rep salle Equinoxe La Tour du pin / 1 rep La Vence Scène St-Egrève / 1 rep Le Diapason hors les murs St Marcellin . Actions culturelles : Avec MC2 : Atelier de pratique pour étudiants en licence et master arts du spectacle mars 23 / Répétitions et échanges ouvert aux public / Bords plateau après les représentations . Projet ados - Comment tu le dirais toi ? Confronter les ados d'aujourd'hui aux écritures d'hier. Faire parler et nommer ce qui fait résistance et ce qui permet la rencontre en constituant un groupe socialement mixte avec des jeunes peu habitués de la scène. Calendrier : janvier à juin recherche de partenariats et réflexions sur la constitution du groupe . Septembre à octobre : constitution du groupe et séances de discussion. Novembre à décembre : ateliers de pratique et dialogue entre les écritures . Janv à juin 24 : répétitions et création. Partenaires en piste : MC2, Théâtre Prémol et Espace 600.</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	6 000 €			Subvention : 6 000 € CM 15/05/2023	10 000 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LCDA)	<p>Aide au projet Groupe de 9 musiciens proposant un univers esthétique transe afrobeat fusion. ASTROFICUS s'appuie sur les grandes injustices contemporaines pour dénoncer un système inégalitaire, l'intolérance, la sclérose du monde politique et les violences quelles qu'elles soient. Ce groupe déjà bien implanté à grenoble par leur participation à de nombreux événements (Magic Bus Festival, Noise Festival, Guinguette de la Belle Électrique, Festival des Têtes en l'Air, Festival de la Coupe Icare, Festi'Foin, CMCL-Gap), propose en 2023 son nouvel album.</p> <p>Artistes : Johan Abisset, Quentin Chaplet, David Debray, Victor Guiery, Victor Guionnet, Quentin Lisack, Hina Rakotomalala, Bastien Rathuille, Théo Trouillon</p> <p>Dates : 29 avril à la Bifurk, 13 juillet au Cabaret Frappé</p>					1 500 €	1 500 €	F
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LCDA)	<p>Aide au projet Entre pop, électro et rap JJLOVA porte une identité festive dont les influences se situent entre les codes urbains d'Odezenne et les mélodies de Johan Papaconstantino. Le groupe aujourd'hui en voie de professionnalisation, souhaite faire découvrir au public son nouvel album. L'année 2023 sera l'occasion pour le groupe de travailler la scénarisation et la technique lors de résidences, notamment au Ciel à Grenoble.</p> <p>Artistes : Joseph Le Nair et Barthélémy Caillet</p> <p>Dates : 6 mai à la Bifurk</p>					1 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	d'avis
1B	THÉÂTRE	LE GRAND MANITOU INFIN DEHORS	<p>Aide au programme et cycle Jaubertie e ; Le cycle Jaubertie, du nom du dramaturge jeunesse Stéphane Jaubertie, est construit autour de 2 créations. Après la création en 2022 du premier volet intitulé <i>Dima</i>, la compagnie crée en 2023, <i>Une chenille dans le coeur</i>. <i>Dima</i> est Dima est une petite forme autonome et tout terrain pour deux comédiennes manipulatrices et un musicien (30 minutes, pour une jauge de 50 spectateurs). <i>Une chenille</i> est uniquement adaptée aux salles de théâtre. Ces spectacles posent des questions qui prêtent aux débats : doit-on laisser vivre les loups ? doit-on couper les arbres ? doit-on accueillir des migrants ? Faire entendre ces questions aux jeunes, pour débattre, aidés par l'émotion du spectacle. Penser. ensemble aux troubles. De regarder demain ensemble avec douceur. Pour qu'ils cherchent doucement un fil à tirer qui éclairera demain. Une chenille dans le coeur – Spectacle théâtre et marionnette, jeune public à partir de 8 ans : raconte l'histoire d'une enfant et d'un bûcheron qui questionnent notre rapport au reste des vivants. Au centre de l'histoire, se trouve un arbre et de cet arbre, dépend la survie des deux autres personnages. Distribution : Natacha Dubois, Metteuse en scène et comédienne / Charlène Girin, comédienne / Laurent Buisson, Musicien. Jérémy Buclon, Comédien / Chloé Schmutz, Comédienne / Mathieu Tomasini, Créateur lumière et régisseur général. Aude Pons, Comédienne / Tristan Dubois, Scénographe / Daniel Martin, Décorateur. Co-production : Espace 600, Grand Angle, Diapason ,Théâtre Municipal, Théâtre des Pénitents (Montbrison), Théâtre les Aires (Die), Le Briscope (Brignais). Résidences :La Bobine - Grenoble – (38) du 13 et 14 octobre 2022 / Briscope – Brignais – (69) du 24 au 29 Octobre 2022 / Théâtre les Aires – Die – (26) du 15 au 21 Décembre 2022 / Diapason – Saint Marcellin – (38) du 4 au 16 janvier 2023. Ateliers du théâtre municipal de Grenoble - création de costumes et de décors. Diffusion : janv : 3 rep Diapason St Marcellin – 4 rep Grand Angle Viron / Fev 6 rep Espace 600...</p>	1 500 €				7 500 €	3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	Montants demandes projet DAC 2023	Montant DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1B	MUSIQUES	LE GRILLE PAIN	<p>Aide au programme Création, diffusion, et actions culturelles de l'artiste Xavier Machault. <u>1/ PELOUSE</u> : travail création du nouvel album qui sortira en février 2024. La création se fait en trois temps : recherche et composition de septembre 2022 à mars 2023 ; l'enregistrement de l'album (produit par le label Blue Shine) de mars à juillet 2023 ; résidences de création du concert de septembre 2023 à février 2024. // En parallèle, diffusion de "Bowling" le 23 mars à l'Ampérage + tournée nationale. <u>2/ POÉSIE COUCHÉE SUR MUSIQUE EN TRANSAT</u> : Performance immersive jouée sous casque pour 50 spectateurs.rices sur chaises longues. Cette nouvelle création est une collection de petites formes jouées en alternance réunissant Xavier Machault, une musicienne et un montage de textes de poésie d'auteurs.rices différent.e.s. En 2023 : résidence (du 28/08 au 2/09) partagée entre la recherche du duo et des temps d'échange, d'ateliers d'écriture, de lectures et d'expérimentations sonores sur le dispositif avec les habitant.e.s à la bibliothèque Abbaye-les-Bains. Restitution publique à la bibliothèque en fin de semaine lors de laquelle les textes écrits par les participant.e.s seraient lus et mis en musique. Avec la saxophoniste Morgane Carnet.<u>3/AUTRES SPECTACLES EN TOURNÉE</u> : Only You, fêtera vraisemblablement en 2023 son 150ème jour de représentation (programmation dans divers festivals estivaux >>> dates à Grenoble envisagées pour l'Été Oh Parc et/ou Cabaret Frappé). « L'Incendie », duo avec Martin Debisschop de réinterprétation du disque éponyme de Brigitte Fontaine & Areski, continue à être diffusé avec notamment une tournée en Angleterre en février 2023.</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	1 500 €			Subvention : 3 500 € CM 15/5/2023	7 500 €	4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	LES HARMONIQUES DU NÉON	<p>Aide au programme ; Les Harmoniques du Néon mettent en place des projets de musique électro-acoustique et de poésie sonore, des formes artistiques questionnant le rapport au sonore, à la parole, au public et aux contextes dans lesquels les créations prennent naissance. Direction artistique : Anne Julie Rollet et Anne Laure Pigache. >>> Créations 2023 : 1/ LE FLOU SUR LA LANGUE, pièce hybride théâtre / création sonore / émission radio initiée par Anne-Laure Pigache et Mathias Forge. 1 émission mensuelle & laboratoire de création depuis septembre 2020 sur Radio Campus Grenoble + 1 spectacle mettant en scène une émission de radio présentée par deux animateur-riche-s. Ce spectacle joue avec les codes du plateau radio et réunit deux invité-e-s (différentes personnes à chaque émission-représentation) pour échanger autour de la question « <i>Qu'est ce qui nous concerne ?</i> » avec des contraintes de langage amenées sous forme de jeux. <u>Professionnel.le.s intervenant.e.s</u> : Anne-Laure Pigache : musicienne (jeu, écriture et composition), Mathias Forge : musicien (jeu, écriture et composition) , Anne-Julie Rollet : musicienne (jeu, création et diffusion sonore), Yoann Coste : musicien et technicien son (jeu et régie son), Invité-e-s n°1 et n°2 : artiste, universitaire, habitant-e, ... (jeu), <u>Calendrier</u>: travail sur la conception et la réalisation du jeu de carte+ scénario (aux ateliers décors de la Ville) de janv à juin 23, 4 diffusions sur Radio Campus Grenoble à Grenoble en 23, ateliers de transmission (tout public-environ 30 habitant.e.s) + création lumière + répétitions au TMG [5 j] en oct/nov 23 – dates diffusion : 13-14/12 au TMG + 1 séance scolaire. 2/CA CHANTE DANS LE MOTEUR DES VOITURES, pièce radiophonique autour des entendeurs de voix . <u>Calendrier</u> : mars 2023 écriture de la pièce sonore au Théâtre des Peupliers [5 j] , avril 2023 résidence de réalisation au Théâtre des Peupliers [5 j] 3/ DES CREATIONS IN-SITU, issues du travail auprès de publics choisis, lors de résidences d'implantations & temps d'immersion (milieu social, médical, scolaire, ...); à Grenoble : COLLEGE PLATEAU-ECOUTE, résidence d'implantation et atelier participatif de création sonore en direction d'élèves d'un collège de Grenoble dans le cadre du PICC / Résidence en Collège en Isère (<i>en construction en 2023, début travail dans les collèges en 2024</i>) >>> Workshops/ateliers (hors créations) 36 h de workshop avec les étudiants de l'ESAD Grenoble sur l'année 2023)</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	3 000 €			Subvention : 3 500 € CM 26/6/2023	7 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES INACHEVÉS	<p>Aide au programme</p> <p>Actions culturelles . Septembre: "Invitez-vous ? Invitons-nous... » du 11 au 15 septembre à l'AGA (boutique Alimentation Générale Artistique) ainsi que dans l'espace public environnant et à la Maison des Habitants Chorier Berriat (partenaire du projet) : Deux ateliers : <u>Ateliers Ecriture / Paroles "Conversation de l'invitation"</u> : accompagnés par deux artistes de la compagnie. Quand l'étranger n'est pas celui qu'on croit, quand nos liens nous emmitouflent dans une hospitalité rêvée, que se passe-t-il si l'on ose traverser la frontière et si l'on va à la découverte de cet inconnu qui nous habite ? <u>Atelier "Gestes de l'hospitalité"</u> : depuis 2020, la compagnie glane et confie un bouquet de gestes à des chorégraphes qui élaborent des gestes qui seront transmis lors de cet atelier de découverte, ouverts à tous les publics. Diffusion à Grenoble : Aout: « L'arbre à palabre » co-organisé avec la Musée dauphinois.Participation au festival Ouverture exceptionnelle: du 6 au 14 octobre 2023. Thématique de l'invitation,atelier à l'année avec un groupe de 6 femmes + stage ouvert à toutes pendant le festival . Ces ateliers et stage donneront lieu à une restitution publique dans le cadre du festival accompagnée de deux comédiennes de la Cie. Nouvelle création : décembre 23 « Murmures des ancêtres » démarrage du partenariat de coopération artistique et culturel avec le CDC de la Termitière à Ouagadougou sous la direction de Salia Sanou. Commande à l'auteur Aristide Tarnagda, de trois solos, destiné à trois artistes différents (danseur-seuse et comédien-ne) Le thème de ces trois solo sera « comment le contemporain donne l'hospitalité à la tradition ». Etape 1 en juin 23, résidence d'écriture de 15 jours au Studio 303 / 63 Galerie de l'Arlequin - Quartier Villeneuve.</p>	1 500 €				5 000 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
3	ARTS DE LA RUE	MIX'ARTS	<p>8ème édition du Festival Merci Bonsoir !</p> <p>Présentation : Le festival est organisé par deux structures : le Prunier Sauvage / Parc des Arts et l'association Mix'Arts en partenariat avec de nombreuses structures telles que la Maison de l'Enfance Bachelard, la compagnie Tout en Vrac, Les Aires - Théâtre de Die, l'Hexagone de Meylan, etc. Il aura lieu du 19 au 23 septembre 2023. 5 jours de festival, plus de 20 000 spectateurs attendus, 200 bénévoles, 25 salariés, une quarantaine de compagnies/groupes professionnels, une moyenne de 400 personnes/spectacles et plus de 3000 personnes par concert. Un véritable village est installé dans le Parc des Arts avec l'attention portée sur le respect de l'environnement en privilégiant une nourriture et des boissons de qualité, des modes de transports doux, une diminution des besoins électriques, peu de déchets papiers ou autres, un tri des déchets, etc. Pour cette 8^{ème} édition, le festival prendra une dimension métropolitaine avec une préfiguration du festival en lien avec une dizaine de structures de l'agglomération grenobloise les jours précédents : (l'Hexagone de Meylan, la Bobine, la Faïencerie à la Tronche, l'Amphithéâtre de Pont de Claix, l'Ilyade de Seyssinet, la Source de Fontaine, le Théâtre Municipal de Grenoble et l'Heure Bleue de St Martin d'Hères. Ces salles vont proposer leur ouverture de saison hors les murs "labellisées" « Merci, Bonsoir ! ». Actions culturelles : Ateliers marionnettes, création participative avec un groupe de femmes du quartier accompagné par la Cie de l'île de la tortue, ateliers « parkour » avec le circassien Samuel Govindin et des ateliers pour le public scolaire (en cours de construction). <i>Subvention complémentaire</i></p>	13 500 €		7 000 € dispo 7	Subvention : 12 000 € CM 15/5/2023	25 000 €	- Subvention : 3 000 € - Reprographie : 336,39 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandés projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	OASIS	<p>Projet d'actions culturelles</p> <p>À partir du film Sur la Plage de Belfast de Henri-François Imbert, O.A.S.I.S propose une enquête cinématographique. Sous forme d'initiation au cinéma argentique et de jeu de piste, les participant.es seront amené.es à chercher des indices et à reconstruire collectivement un film amateur en pellicule.</p> <p>Permettre au public de rencontrer le cinéma pellicule et comprendre la composition d'un film / Ouvrir des discussions sur les souvenirs et la mémoire (les traces de la mémoire, comment on documente nos vies, nos histoires familiales...) / Faire groupe et partager (ateliers intergénérationnels, invitation à la discussion ...)</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <p>Fanny Hermant , Angéla Kontis, Nina Moro en qualités de programmatrices et intervenantes pour l'atelier.</p>					600 €	600 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	avis du comité d'avis
3	LIVRE LECTURE	OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	Festival La Poésie est une oreille. La jeune association Office des transports poetik organise du 27 mai au 30 juin 2023 dans toute la ville de Grenoble et au-delà un festival de poésie intitulée « La Poésie est une oreille ». Quartiers de Grenoble (Secteur 1,2,4, 5, 6) : Centre- Ville, quartier Flaubert, quartiers Villeneuve/ Village Olympique, Chorier Berriat, Championnet, Alma Très Cloître, Europole, Exposition Bajatière + Voiron, Saint-Martin-Hères, La Tronche ; >> 25 Lieux et partenaires du festival - 5 librairies : Les Modernes, Le Square, La Nouvelle Dérive, Decitre, Au bord du jour (Voiron). 3 bibliothèques : Arlequin (Villeneuve de Grenoble), bibliothèque Internationale (Grenoble) ; Bibliothèque Le Verbe être (la Tronche) ; 2 tiers-lieux : La Machinerie (Villeneuve Grenoble) et La Capsule (Grenoble) ; 1 café : Le café-bar associatif LE COUP DE POUSSE (Grenoble) ; 3 salles de spectacle : La Bobine (Grenoble) et La BIFURK (Grenoble), Théâtre Saint-Marie -d'en bas ; 3 associations : Les Machines (Grenoble) et Culture du coeur 38 (Gières) ; 2 lycées grenoblois : Lesdiguières site Clos d'Or, A.Argouges ; Beyti (ateliers pour enfants) ; 3 collèges : Jules Vallès (Fontaine) et Fernand Léger (SMH), collège International (Grenoble) ; 1 restaurant de gastronomie solidaire : Le Bouillon (Grenoble) ; 1 jardin partagé: Les Cairns (Grenoble) 1 régie de quartier (Villeneuve/ Village Olympique) ; Moyens humains: 15 auteurs et autrices : Mélanie Leblanc (Evreux), Souad Labbize (Toulouse), Felip Costaglioli (USA / France) , Aude Fabulet (Grenoble), Emanuel Campo (Lyon), Virginie Gautier, Marlène Tissot (Valence), Christophe Manon (Paris), Sammy Sapin (Lyon), Edith Azam (Roanne) Galina Rymbu (Ukraine), Marina Skalova (Suisse), Anooradha Rughoonundun (Grenoble), Laure Gauthier (Paris), Jean-Pierre Chambon (Grenoble), Arthur Billerey (Suisse), Simon Johannin ; + Les auteurs et autrices de la sélection nationale 2023 du SVP / Serveur Vocal Poétique ; + 2/ 3 auteurs et éditeurs issus de la sélection de notre comité de lecture ; 2 comédiennes : Louise Bataillon et Ariane Salignat de la Compagnie du Dernier étage ; Les animateurs littéraires : Grégoire Damon, Estelle Dumortier, Perrin Langda ; Les éditeurs : Des Lisières (Drôme), Haut Bord (Grenoble), Le Port a jauni (Marseille), Maison d'édition des timides (Grenoble) ; Les musiciens : Gisèle Pape, Xavier Machault, DJ RESCUE, SHÄ (Sister Act), ARTURO PALACIOUS GARCIA ; Les graphistes : Benoît Guillaume (Marseille) et Walid Taher (Egypte).	1 000 €				7 000 €	2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
4	MUSIQUES	ORFEO MUSIQUES DU MONDE	<p>Association d'éducation populaire musicale, Orfeo propose des ateliers hebdomadaires et autres activités encadrés par 9 enseignants artistes musiciens professionnels (<i>artistes principalement actifs dans la pédagogie musicale et ayant des projets musicaux en dehors des cours qu'ils donnent</i>) : * Ateliers hebdomadaires de pratique amateur des musiques du monde, encadrés par un professionnel (chorales, flûte de pan, percussions africaines, balafon, steel-drums, Hang).</p> <p>Tarifs : entre 140 € à 210 € /an ; * Interventions extérieures par l'intermédiaire de structures socio-éducatives (Ecoles, petite enfance, MJC, maisons de retraite,..) et organisation de stages de pratique pour débutants et confirmés avec des intervenants reconnus.</p> <p>Interventions gratuites à : école du Verderet pratique de la flûte de pan à hauteur d'1h30 par semaine sur toute l'année scolaire. // école Simone Lagrange : pratique des percussions pendant 22h30 // Maison des familles : intervention de 8 heures ; * Participations à des manifestations culturelles : concerts de restitution du travail des ateliers (Fête des tuiles, marché de Noël, commémorations, maisons de quartier..). Ateliers Batucada, ateliers découvertes percussions africaines.</p> <p>Partenariats : collaboration avec le CRR ; MJC, écoles élémentaires, maisons de retraite, centres petite enfance, centres de loisirs...</p>					2 000 €	1 500 €	F
4	DANSE	PIMENT SCÈNE	<p>« Du piment dans l'oreille ». Piment scène est une association de création de comédies musicales amateur-ice-s dirigée par des artistes professionnel-les. Elle organise chaque année le festival Le Piment dans l'oreille et présente pendant 3 jours les créations des différents groupes (7 groupes à partir de 4 ans). Les spectacles abordent des sujets de société et sont coécrits avec les participants. A la suite du festival, les amateur-ices volontaires (à partir de 12 ans) peuvent participer à la tournée d'été qui dure 10 jours dans la région AURA. Encadré-e-s par les professionnel-les, les jeunes organisent la tournée de A à Z (communication, recherche de partenaires, montage de la scène). Dates : du 22 au 25 juin au Théâtre Prémol / du 9 au 20 juillet en AURA Artistes : Clara Lévy, Maud Desbrières, Lison Desbrières, Alice Boudière.</p>					1 500 €	500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandes projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
3	LIVRE LECTURE	RBGP	<p>3 événements : Microsaloon 6 + Une belle saloperie 5 + Vomi paillettes 2</p> <p>MICROSALOON Le Microsaloon est un salon de la microédition : une manifestation publique en extérieur principalement et qui investit la rue (quartier Championnet, Grenoble) une journée durant, au mois de mai : stands, expositions, ateliers, conférences, rencontres, fabriques en direct, projections, performances et animations. Maintes fois reportée en raison de normes sanitaires trop contraignantes, cette sixième édition a lieu samedi 27 mai 2023, accueille de nombreux (micro)éditeurs venus de toute la France, mais aussi de Suisse, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Italie.</p> <p>UNE BELLE SALOPERIE Ce festival est le fruit de d'envies communes de tenter d'organiser un événement pour un public plutôt adulte, sensible et curieux. Expositions, projections, rencontres, lectures « Une Belle Saloperie » est un festival vivant et en perpétuelle évolution. Pour exemple, les dernières éditions ont nettement mis en exergue la thématique de l'éros pour se focaliser sur un axe graphique et éditorial bien plus ouvert, que ce soit autour de l'affiche de communication culturelle et du cinéma (films de genre, promotions underground), d'éditions indépendantes, d'ateliers inattendus, etc.</p> <p>VOMI-PAILLETES Cette première édition du festival s'adresse au jeune public (dès 5 ans), mais aussi aux adultes les accompagnant (décembre 2022). Ateliers arts plastiques, boom d'enfants, goûters artistiques. Partenaires : la Bobine, le Pacifique, l'ESAD GV. Moyens humains : 7 bénévoles</p>					3 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1A	DANSE	RU'ELLES	<p>Aide au programme Création : Résidence <i>Entrée de secours</i> (création 22-23) : 2 interprètes / 10 personnes associées ; Issue de recherche-création dans un nouveau quartier (Presqu'île à Grenoble), <i>Entrée de secours</i> propose une expérience immersive dans le dessein urbanistique de demain. Une rencontre sonore et plastique qui croise installation, théâtre du mouvement et danse. Tous les textes sont issus de l'espace public, glanés lors d'immersions, dérives et lectures d'espace — et d'un projet architectural pour 2050. La première de cette création a été présentée lors du festival Expérimenta Biennale Arts-Sciences le 22 octobre 2022 sur la Presqu'île de Grenoble. Une résidence de reprise du spectacle est prévue avec l'Hexagone en 2023 (1 semaine de travail sonore, 1 semaine travail chorégraphique et jeux). <i>Nous ne sommes pas les personnages principaux</i> (création 2023-2024-2025) ; Pièce qui questionne l'anthropocentrisme et l'androcentrisme de notre rapport au monde. Sera associée à une recherche-création sur les interactions entre la danse et la géographie afin de développer une forme performative de parcours sensibles dans l'espace public puis une création au plateau. Résidence triennale à l'Hexagone, mais aussi à Y.Spot - Atelier Arts-Sciences de la Presqu'île de Grenoble pour développer la forme en espace public. <i>Portraits-Miroirs</i> : création pour ouverture Exception/nelle. Diffusion : Parcours sensibles : plusieurs dates au printemps dans la Presqu'île, à l'IUGA, l'Hexagone. <i>Entrée de secours</i> : plusieurs dates au Luxembourg.</p> <p>Actions culturelles. « Les 22 » Ce sont des ateliers-création ayant lieu chaque 22 du mois ouverts à toutes et tous : professionnel-les du spectacle, amatrices et amateurs, habitant-es. Sur une journée complète, l'objectif est d'explorer et de créer une réponse performative dans des lieux publics. 9 dates entre Grenoble et SMH. Les « Rendez-vous sur place », 2,5 jours d'immersion dans le processus de création de la Cie : Créer des partitions chorégraphiques et textuelles pour danser et dire les lieux. Après avoir traversé ce processus de création, le groupe performe dans les lieux explorés. 2 sessions à la Presqu'île et dans le quartier Renaudie. Expositions. Labos de rue : expo photos à Grenoble (Y.Spot) et SMH. <i>Violente paix</i> : présentation des travaux menés pendant 3 ans avec les étudiant.e.s de l'IUGA à l'ENSGA.</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	1 500 €			Subvention : 1 500 € CM 15/5/2023	7 500 €	2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
3	MUSIQUES	STARA ZAGORA	<p>Le Tympan dans l'Œil - Festival de ciné-concert – 13ème édition</p> <p>Le Tympan dans l'œil est un festival consacré au ciné-concert présentant des créations musicales originales sur des films divers, pour tous les publics et une sélection jeune public. Il est l'un des 5 festivals consacrés au ciné-concert en France, le seul en Auvergne Rhône-Alpes et est devenu en 10 ans le plus important par son ampleur >> Festival du 24/11 au 9/12/2023 : programmation de 27 séances (dont des représentations scolaires) pour 12 spectacles (dont 1 création 2023 "Tympan dans l'oeil" et dont 6 accessibles au jeune public) avec 9 lieux partenaires. Des temps d'échanges avec les artistes sont organisés chaque fois que cela est possible à l'issue des représentations. Artistes : ANAYA, SZ, SÛB (Belgique), CHASSOL, DIALLÈLE, Trio Nouk's (Cie Girouette), HUMAN, LE CLUB DES CHATS, JP NATAF, FRAGMENTS >> Ateliers pédagogiques : - 4 ateliers d'initiation en milieu scolaire (Collège Olympique et École Anthoard de Grenoble, 1 école de Voreppe)- 3 écoles du plateau du Vercors), 4 ateliers parents/enfants de découverte et de pratique. (La Bobine, Grenoble)- 1 masterclass ciné-concert à destination d'une quinzaine de musiciens amateurs et professionnels. (Le Ciel, Grenoble) animé par les musiciens de Fragments (Robocop).- 1 temps spécifique pour les professionnels du secteur, afin de nous rencontrer ou de mieux nous connaître et d'échanger sur certaines problématiques propres au développement récent et à venir de la musique à l'image. (Le Ciel, Grenoble).>> Les partenaires et lieux de diffusion : La Bobine, l'Espace 600, Salle Juliet Berto, L'Amphithéâtre (Pont-de-Claix), Le Cairn (Lans-en-Vercors), La Maison de la musique (Meylan), La Faiencerie (La Tronche), La Source (Fontaine), Espace Paul Jargot (Crolles)>> Autres activités de l'association à l'année : - création/diffusion du groupe SZ- formation, échange artistique et pédagogie : 256 heures d'ateliers menées en 21- En cours de construction : projet à l'année avec diffusion et ateliers en dehors du temps du festival avec restitution dans des salles partenaires notamment le cinéma Juliet Berto)</p> <p><i>Subvention complémentaire</i></p>	5 000 €			Subvention : 5 000 € CM 26/6/2023	8 000 €	3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comite d'avis
1A	ARTS VISUELS	TANGIBLES	<p>Aide au projet</p> <p>Projet de la photographe Nadine Barbançon qui vient après plusieurs ateliers collectifs de pratique des outils du carnet de voyage et rencontre/correspondance avec des grands voyageurs et deux artistes (photographe et preneuse de son). Chaque participant.e de la résidence Autonomie Les Alpains de Grenoble réalise un aller retour d'une demi-journée sur un lieu de son choix, accompagné par une photographe et une preneuse des son, en lien étroit avec l'équipe professionnelle de la résidence afin d'en réaliser un carnet de voyage.</p> <p>Les personnes âgées domiciliées en établissement ont réduit considérablement leurs mouvements vers l'extérieur, par crainte de la prise de risque, par défaut de moyens, par isolement familial. Ils vivent par l'intermédiaire de support numérique les voyages de leurs enfants et petits enfants. Prendre la route consiste à permettre à chaque participant.e de préparer et réaliser une sortie personnelle dans un lieu qu'il .elle aura choisi, et d'en réaliser un carnet de voyage sensible et tangible (photographie/écriture/son). Ce projet aura lieu avec la Résidence LES ALPINS (GRENOBLE).</p> <p><u>Moyens humains :</u> Nadine BARBANÇON, Photographe Delphine PRAT, Preneuse de son Camille FAVRE, grande voyageuse Sara Benmheida, correspondante Brésil</p>					1 500 €	1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandés projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	Avis du comité d'avis
2	DANSE	TERRE DES ARTS	<p>« Labo des artistes ». Terre des arts est une école de danses du monde qui développe également une activité de plateforme permettant à des artistes en danse du monde d'expérimenter et de monter en compétences avec son labo des artistes. Cette année 6 accueils en résidence (MAD du studio) sont prévus.</p> <p><i>Avis défavorable : le volet accompagnement d'artistes est encore fragile ; l'association ne peut pas accueillir de public pour organiser des représentations ou des sorties de résidence. Elle a pour projet de transformer le studio en ERP catégorie 5, ce qui permettrait de structurer davantage ce pan d'activité.</i></p>					3 000 €	0 €	D
1A	DANSE	TERRITOIRES PARTAGÉS	<p>Aide au projet « Welcome a la casa ». Création chorégraphique de Yasmin Londono pour 3 interprètes. Elle s'associe à Jean Phiippe Bigore pour la dramaturgie. La création aborde la question de l'exil, sujet intime à la Chorégraphe qui a quitté la Colombie à 17 ans pour vivre ses rêves professionnels.</p> <p>Coproduction et résidences : UGA, Teatro municipal de Cali.</p> <p>Dates : Temps de création du 11 au 24 septembre à l'UGA avec une restitution publique et gratuite le mardi 14/09/2023 à l'Est.</p>					1 500 €	1 500 €	F

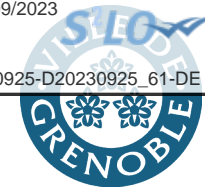
Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	DAC 2023	volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
1B	ARTS PLASTIQUES	TOUS TRAVAUX D'ART	<p>Aide au programme</p> <p>Ici-Même est un collectif artistique à la croisée des arts plastiques, de l'intervention sur l'espace public et de l'écriture et de l'édition. 1/ Ici Même est un projet qui prend corps en milieu urbain, périurbain et plus récemment en milieu rural. Outil de révélation de problématiques urbaines, Ici-Même in situ expérimente des protocoles de rencontres avec les publics. L'enjeu pour l'année 2023 est de réinviter les dispositifs de créations et d'actions culturelles d'Ici-Même qui questionnent l'espace public, de proposer une programmation artistique et des rencontres en lien avec ces questionnements ainsi que la publication des éditions qui retracent ces cheminements. Objectifs subsidiaires : Proposer un accueil en résidence à des artistes/Développer la vie culturelle et associative autour du local avenue de Vizille. 2/ Poursuite et augmentations des actions débutées en 2022. Proposer plusieurs dispositifs de sensibilisation, documentation et de création autour des mutations urbaines, autour de plusieurs aires urbaines, avec pour enjeu de filer un projet de création à l'échelle d'un grand territoire et de donner un sens à l'ensemble. Habiter au bord de la panique : Un événement sur une année pour fêter les trente années d'existence du collectif avec des invitations, performances, ateliers, éditions et programmation artistique, mais aussi des rencontres et des échanges sur les pratiques de l'espace public. Poésie écrite et sonore, performances et nouvelles explorations avec des temps forts en juillet, septembre et décembre et une attention particulière portée aux objets éditoriaux, papiers, radio, podcast. « Le Train Fantôme comme point d'ancrage. Nous allons lancer durant l'année 2023 une série d'invitations à des artistes, des spécialistes de la ville, du climat, de la botanique mais aussi à des habitants voisins et initier une relation sur ces thématiques avec le collègue Fantin-Latour avec lequel nous sommes déjà en relation et l'école élémentaire Nicolas-Chorier. Ces rencontres pourront prendre la forme de discussions, ateliers ouverts, workshops, expositions. » Moyens humains : Équipe d'Ici-Même, Radio Campus, 6 sceaux, Oasis. Partenaires : la MDH Chorier Berriat, les associations de quartiers et commerçants (café, lavomatic, restaurant associatif), la place Saint-Bruno aux horaires de marché et café donnant sur la place, habitants voisins, école et Maison de quartier et bibliothèque. Secteur 6 : Bibliothèque Kateb Yacine, Centre commercial, patinoire, Prunier Sauvage.</p>	6 000 €			Mise à disposition de locaux : 1 572 €	12 000 €	7 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Sub DAC et Contribution volontaire en nature déjà accordés pour 2023	demandés projet DAC 2023	DAC et contribution volontaire en nature proposés 2023	comité d'avis
2	ARTS PLASTIQUES	VI.VID	<p>Aide au programme</p> <p>L'association Vi.Vid, membre du Cub, investit la salle d'exposition de la Bifurk avec la volonté de toucher un public généralement peu familier avec le monde de l'art contemporain. L'association veut susciter le point de vue critique, le débat d'idée sur des valeurs et problématiques contemporaines.</p> <p>« La marginalisation du monde de l'art a contribué à accentuer un clivage et une imperméabilité entre les artistes et leur public, aseptisant le contenu et le contenant. En réalité une reconnexion directe prouve que chacun éprouve une sensibilité.</p> <p>Le projet englobe un large spectre de pratiques des arts plastiques, vivants, musicaux, vidéo, cinéma et publications. »</p> <p>Moyens humains :</p> <p>Simon Cristiano et Quentin Touya, commissaires d'exposition.</p> <p>Artistes : Kati Farid, Marco Facchetti, Matthias Joulaud, Lucien Roux, Thomas Teurlai, Les Ateliers Wonders, Stone Pixel, Dogsi-ca, Ivanna Barberis, Jacopo Belloni, Valentin Ranger, Jérôme Printemps...</p> <p>Une offre de stage pour la partie médiation.</p> <p>Prestations techniques pour chaque événement (ingénierie son et lumière).</p> <p>Partenaires : associations de la Bifurk</p>					7 500 €	1 500 €	F



**PALAIS
DES
SPORTS**
PIERRE MENDES FRANCE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 038-213801855-20230925-D20230925_61-DE



TARIFS DE LOCATION

PALAIS DES SPORTS PIERRE-MENDES-FRANCE

14 Boulevard Clemenceau-38100 GRENOBLE



Redevance principale

(NB. le terme représentation est utilisé pour les manifestations avec billetterie, celui de jour d'exploitation pour les manifestations sans billetterie).

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)	Prix de location minimum garanti pour la Ville par représentation / jour d'exploitation
Pour une représentation ou un jour d'exploitation	11,5 %	7 500 € HT
Pour la deuxième représentation ou un jour d'exploitation	10,5 %	5 000 € HT
A partir de la troisième représentation ou jour d'exploitation supplémentaire	7,5 %	2 600 € HT
Sur une période de 36 mois, la quatrième réservation d'un même occupant se verra appliquer une remise de 20 % sur la redevance principale du dernier événement.		

Lors d'une manifestation avec billetterie, la redevance principale est calculée sur un pourcentage de la billetterie, sans pouvoir s'établir en-deça du minimum garanti. Lors d'une manifestation sans billetterie, la redevance principale s'établit sous la forme d'un prix de location fixe par jour d'exploitation.

Redevance principale pour les organismes à but non lucratif

Les organismes à but non lucratifs (associations, administrations, universités, établissements consulaires etc.) bénéficieront d'une remise de 25 % sur le minimum garanti et les tarifs (hors chauffage et mise en configuration) et d'un pourcentage unique de 5 % sur la billetterie.

Redevance principale pour les manifestations caritatives

La gratuité d'accès, totale ou partielle, sera possible dans le cas de manifestations caritatives sous réserve d'un vote en conseil municipal.

Redevance principale pour les manifestations hors configurations types

Toute utilisation du Palais des sports en dehors des configurations types définies et/ou ne pouvant relever de la présente grille tarifaire fera l'objet d'une tarification spécifique qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le prix de la redevance principale comprend

- la salle telle que décrite dans la fiche technique du Palais des sports en configuration "concert" (tribune et scène)
- les espaces annexes (halls, espace club)
- les agents de sécurité incendie (SSIAP) réglementaires
- le ménage et les techniciens liés à la maintenance du bâtiment
- la redevance sur la vente de produits divers
- la redevance pour l'exploitation d'une buvette ou d'un point de petite restauration
- la consommation électrique

Le prix de redevance principale ne comprend pas

- les agents de sûreté et d'accueil
- les moyens techniques autres que ceux attachés à la salle tels que décrits dans la fiche technique
- les prestations supplémentaires demandées par l'occupant à la Ville, qui après son accord, feront l'objet d'une refacturation
- la consommation due au chauffage

Facturations diverses

Ces facturations diverses supplémentaires sont établies en fonction des demandes de l'organisateur.

Mise en configuration libre de la grande salle

Démontage de la scène et de la rampe PMR	2 500 € HT
Démontage de la tribune	6 500 € HT

Les frais de démontage et de remontage de la tribune comme de la scène pourront être partagés entre plusieurs occupants successifs, dans le cas où les configurations demandées seraient identiques

Montage et démontage ou répétitions sans public

Par jour d'occupation	1 000 € HT
-----------------------	------------

Location des espaces annexes

(espaces pouvant être loués indépendamment et simultanément du reste de l'équipement)

Espace mis à disposition :	Par jour d'occupation :
Hall Ouest	500 € HT
Hall Est	500 € HT
Espace Club	500 € HT

Chauffage (facturation optionnelle)

Par jour d'exploitation	4 750,00€ HT
-------------------------	--------------

OBJET				Code 0 : FIGURINES ET PELUCHES									
Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente		
Figurine 1	1,50 €	Code 0 -1	1,50 €			Code 0 -39	20,50 €			Code 0 -77	39,50 €		
Figurine 2	2,00 €	Code 0 -2	2,00 €			Code 0 -40	21,00 €	Figurine 35	40,00 €	Code 0 -78	40,00 €		
Figurine 3	2,50 €	Code 0 -3	2,50 €			Code 0 -41	21,50 €			Code 0 -79	40,50 €		
Figurine 4	3,00 €	Code 0 -4	3,00 €			Code 0 -42	22,00 €			Code 0 -80	41,00 €		
Figurine 5	3,50 €	Code 0 -5	3,50 €			Code 0 -43	22,50 €			Code 0 -81	41,50 €		
Figurine 6	4,00 €	Code 0 -6	4,00 €			Code 0 -44	23,00 €			Code 0 -82	42,00 €		
Figurine 7	4,50 €	Code 0 -7	4,50 €			Code 0 -45	23,50 €			Code 0 -83	42,50 €		
Figurine 8	5,00 €	Code 0 -8	5,00 €			Code 0 -46	24,00 €			Code 0 -84	43,00 €		
Figurine 9	5,50 €	Code 0 -9	5,50 €			Code 0 -47	24,50 €			Code 0 -85	43,50 €		
Figurine 10	6,00 €	Code 0 -10	6,00 €	Figurine 31	25,00 €	Code 0 -48	25,00 €			Code 0 -86	44,00 €		
Figurine 11	6,50 €	Code 0 -11	6,50 €			Code 0 -49	25,50 €			Code 0 -87	44,50 €		
Figurine 12	7,00 €	Code 0 -12	7,00 €			Code 0 -50	26,00 €			Code 0 -88	45,00 €		
Figurine 13	7,50 €	Code 0 -13	7,50 €			Code 0 -51	26,50 €			Code 0 -89	45,50 €		
Figurine 14	8,00 €	Code 0 -14	8,00 €			Code 0 -52	27,00 €			Code 0 -90	46,00 €		
Figurine 15	8,50 €	Code 0 -15	8,50 €			Code 0 -53	27,50 €			Code 0 -91	46,50 €		
Figurine 16	9,00 €	Code 0 -16	9,00 €	Figurine 32	28,00 €	Code 0 -54	28,00 €			Code 0 -92	47,00 €		
Figurine 17	9,50 €	Code 0 -17	9,50 €			Code 0 -55	28,50 €			Code 0 -93	47,50 €		
Figurine 18	10,00 €	Code 0 -18	10,00 €			Code 0 -56	29,00 €			Code 0 -94	48,00 €		
Figurine 19	10,50 €	Code 0 -19	10,50 €			Code 0 -57	29,50 €			Code 0 -95	48,50 €		
Figurine 20	11,00 €	Code 0 -20	11,00 €	Figurine 33	30,00 €	Code 0 -58	30,00 €			Code 0 -96	49,00 €		
Figurine 21	11,50 €	Code 0 -21	11,50 €			Code 0 -59	30,50 €			Code 0 -97	49,50 €		
Figurine 22	12,00 €	Code 0 -22	12,00 €			Code 0 -60	31,00 €			Code 0 -98	50,00 €		
Figurine 23	12,50 €	Code 0 -23	12,50 €			Code 0 -61	31,50 €			Code 0 -99	50,50 €		
Figurine 24	13,00 €	Code 0 -24	13,00 €			Code 0 -62	32,00 €			Code 0 -100	51,00 €		
Figurine 25	13,50 €	Code 0 -25	13,50 €			Code 0 -63	32,50 €			Code 0 -101	51,50 €		
Figurine 26	14,00 €	Code 0 -26	14,00 €			Code 0 -64	33,00 €			Code 0 -102	52,00 €		
Figurine 27	14,50 €	Code 0 -27	14,50 €			Code 0 -65	33,50 €			Code 0 -103	52,50 €		
Figurine 28	15,00 €	Code 0 -28	15,00 €			Code 0 -66	34,00 €			Code 0 -104	53,00 €		
		Code 0 -29	15,50 €			Code 0 -67	34,50 €			Code 0 -105	53,50 €		
Figurine 29	16,00 €	Code 0 -30	16,00 €	Figurine 34	35,00 €	Code 0 -68	35,00 €			Code 0 -106	54,00 €		
		Code 0 -31	16,50 €			Code 0 -69	35,50 €			Code 0 -107	54,50 €		
		Code 0 -32	17,00 €			Code 0 -70	36,00 €			Code 0 -108	55,00 €		
		Code 0 -33	17,50 €			Code 0 -71	36,50 €			Code 0 -109	55,50 €		
		Code 0 -34	18,00 €			Code 0 -72	37,00 €			Code 0 -110	56,00 €		
		Code 0 -35	18,50 €			Code 0 -73	37,50 €			Code 0 -111	57,00 €		
		Code 0 -36	19,00 €			Code 0 -74	38,00 €			Code 0 -112	58,00 €		
		Code 0 -37	19,50 €			Code 0 -75	38,50 €			Code 0 -113	59,00 €		
Figurine 30	20,00 €	Code 0 -38	20,00 €			Code 0 -76	39,00 €			Code 0 -114	60,00 €		

MINÉRALOGIE
Code 3 : MINÉRAUX

Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
Mineraux 1	2,00 €	Code 3 -1	2,00 €			Code 3 -39	23,00 €
Mineraux 2	3,00 €	Code 3 -2	3,00 €			Code 3 -40	24,00 €
		Code 3 -3	3,50 €			Code 3 -41	25,00 €
Mineraux 3	4,00 €	Code 3 -4	4,00 €			Code 3 -42	26,00 €
		Code 3 -5	4,50 €			Code 3 -43	27,00 €
Mineraux 4	5,00 €	Code 3 -6	5,00 €			Code 3 -44	28,00 €
		Code 3 -7	5,50 €			Code 3 -45	29,00 €
Mineraux 5	6,00 €	Code 3 -8	6,00 €			Code 3 -46	30,00 €
		Code 3 -9	6,50 €			Code 3 -47	31,00 €
Mineraux 6	7,00 €	Code 3 -10	7,00 €			Code 3 -48	32,00 €
		Code 3 -11	7,50 €			Code 3 -49	33,00 €
Mineraux 7	8,00 €	Code 3 -12	8,00 €			Code 3 -50	34,00 €
		Code 3 -13	8,50 €			Code 3 -51	35,00 €
Mineraux 8	9,00 €	Code 3 -14	9,00 €			Code 3 -52	36,00 €
		Code 3 -15	9,50 €			Code 3 -53	37,00 €
Mineraux 9	10,00 €	Code 3 -16	10,00 €			Code 3 -54	38,00 €
		Code 3 -17	10,50 €			Code 3 -55	39,00 €
		Code 3 -18	11,00 €			Code 3 -56	40,00 €
		Code 3 -19	11,50 €			Code 3 -57	45,00 €
		Code 3 -20	12,00 €			Code 3 -58	50,00 €
		Code 3 -21	12,50 €			Code 3 -59	55,00 €
		Code 3 -22	13,00 €			Code 3 -60	60,00 €
		Code 3 -23	13,50 €			Code 3 -61	65,00 €
		Code 3 -24	14,00 €			Code 3 -62	70,00 €
		Code 3 -25	14,50 €			Code 3 -63	75,00 €
		Code 3 -26	15,00 €			Code 3 -64	80,00 €
		Code 3 -27	15,50 €			Code 3 -65	85,00 €
		Code 3 -28	16,00 €			Code 3 -66	90,00 €
		Code 3 -29	16,50 €				
		Code 3 -30	17,00 €				
		Code 3 -31	17,50 €				
		Code 3 -32	18,00 €				
		Code 3 -33	18,50 €				
		Code 3 -34	19,00 €				
		Code 3 -35	19,50 €				
		Code 3 -36	20,00 €				
		Code 3 -37	21,00 €				
		Code 3 -38	22,00 €				

LIBRAIRIE PAPETERIE

Code 5 : PAPETERIE

Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
Papeterie 1	0,50 €					Code 5 -38	19,50 €			Code 5 -76	38,50 €
Papeterie 2	1,00 €	Code 5 -1	1,00 €			Code 5 -39	20,00 €			Code 5 -77	39,00 €
Papeterie 3	1,50 €	Code 5 -2	1,50 €			Code 5 -40	20,50 €			Code 5 -78	39,50 €
Papeterie 4	2,00 €	Code 5 -3	2,00 €			Code 5 -41	21,00 €			Code 5 -79	40,00 €
Papeterie 5	2,50 €	Code 5 -4	2,50 €			Code 5 -42	21,50 €			Code 5 -80	40,50 €
Papeterie 6	3,00 €	Code 5 -5	3,00 €			Code 5 -43	22,00 €			Code 5 -81	41,00 €
Papeterie 7	3,50 €	Code 5 -6	3,50 €			Code 5 -44	22,50 €			Code 5 -82	41,50 €
Papeterie 8	4,00 €	Code 5 -7	4,00 €			Code 5 -45	23,00 €			Code 5 -83	42,00 €
Papeterie 9	4,50 €	Code 5 -8	4,50 €			Code 5 -46	23,50 €			Code 5 -84	42,50 €
Papeterie 10	5,00 €	Code 5 -9	5,00 €			Code 5 -47	24,00 €			Code 5 -85	43,00 €
Papeterie 11	5,50 €	Code 5 -10	5,50 €			Code 5 -48	24,50 €			Code 5 -86	43,50 €
Papeterie 12	6,00 €	Code 5 -11	6,00 €			Code 5 -49	25,00 €			Code 5 -87	44,00 €
Papeterie 13	6,50 €	Code 5 -12	6,50 €			Code 5 -50	25,50 €			Code 5 -88	44,50 €
		Code 5 -13	7,00 €			Code 5 -51	26,00 €			Code 5 -89	45,00 €
		Code 5 -14	7,50 €			Code 5 -52	26,50 €			Code 5 -90	45,50 €
		Code 5 -15	8,00 €			Code 5 -53	27,00 €			Code 5 -91	46,00 €
		Code 5 -16	8,50 €			Code 5 -54	27,50 €			Code 5 -92	46,50 €
Papeterie 14	9,00 €	Code 5 -17	9,00 €			Code 5 -55	28,00 €			Code 5 -93	47,00 €
		Code 5 -18	9,50 €			Code 5 -56	28,50 €			Code 5 -94	47,50 €
		Code 5 -19	10,00 €			Code 5 -57	29,00 €			Code 5 -95	48,00 €
		Code 5 -20	10,50 €			Code 5 -58	29,50 €			Code 5 -96	48,50 €
		Code 5 -21	11,00 €			Code 5 -59	30,00 €			Code 5 -97	49,00 €
		Code 5 -22	11,50 €			Code 5 -60	30,50 €			Code 5 -98	49,50 €
		Code 5 -23	12,00 €			Code 5 -61	31,00 €			Code 5 -99	50,00 €
		Code 5 -24	12,50 €			Code 5 -62	31,50 €				
		Code 5 -25	13,00 €			Code 5 -63	32,00 €				
		Code 5 -26	13,50 €			Code 5 -64	32,50 €				
		Code 5 -27	14,00 €			Code 5 -65	33,00 €				
		Code 5 -28	14,50 €			Code 5 -66	33,50 €				
		Code 5 -29	15,00 €			Code 5 -67	34,00 €				
		Code 5 -30	15,50 €			Code 5 -68	34,50 €				
		Code 5 -31	16,00 €			Code 5 -69	35,00 €				
		Code 5 -32	16,50 €			Code 5 -70	35,50 €				
		Code 5 -33	17,00 €			Code 5 -71	36,00 €				
		Code 5 -34	17,50 €			Code 5 -72	36,50 €				
		Code 5 -35	18,00 €			Code 5 -73	37,00 €				
		Code 5 -36	18,50 €			Code 5 -74	37,50 €				
		Code 5 -37	19,00 €			Code 5 -75	38,00 €				

OBJET				Code 1 : JEUX ÉDUCATIFS							
Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
		Code 1 -1	1,00 €	jeux éducatifs 18	20,00 €	Code 1 -39	20,00 €			Code 1 -77	39,00 €
		Code 1 -2	1,50 €			Code 1 -40	20,50 €			Code 1 -78	39,50 €
jeux éducatifs 1	2,00 €	Code 1 -3	2,00 €			Code 1 -41	21,00 €			Code 1 -79	40,00 €
		Code 1 -4	2,50 €			Code 1 -42	21,50 €			Code 1 -80	40,50 €
jeux éducatifs 2	3,00 €	Code 1 -5	3,00 €	jeux éducatifs 19	22,00 €	Code 1 -43	22,00 €			Code 1 -81	41,00 €
jeux éducatifs 3	3,50 €	Code 1 -6	3,50 €			Code 1 -44	22,50 €			Code 1 -82	41,50 €
jeux éducatifs 4	4,00 €	Code 1 -7	4,00 €			Code 1 -45	23,00 €			Code 1 -83	42,00 €
		Code 1 -8	4,50 €			Code 1 -46	23,50 €			Code 1 -84	42,50 €
jeux éducatifs 5	5,00 €	Code 1 -9	5,00 €			Code 1 -47	24,00 €			Code 1 -85	43,00 €
jeux éducatifs 6	5,50 €	Code 1 -10	5,50 €			Code 1 -48	24,50 €			Code 1 -86	43,50 €
jeux éducatifs 7	6,00 €	Code 1 -11	6,00 €			Code 1 -49	25,00 €			Code 1 -87	44,00 €
		Code 1 -12	6,50 €			Code 1 -50	25,50 €			Code 1 -88	44,50 €
jeux éducatifs 8	7,00 €	Code 1 -13	7,00 €			Code 1 -51	26,00 €			Code 1 -89	45,00 €
		Code 1 -14	7,50 €			Code 1 -52	26,50 €			Code 1 -90	45,50 €
jeux éducatifs 9	8,00 €	Code 1 -15	8,00 €			Code 1 -53	27,00 €			Code 1 -91	46,00 €
		Code 1 -16	8,50 €			Code 1 -54	27,50 €			Code 1 -92	46,50 €
jeux éducatifs 10	9,00 €	Code 1 -17	9,00 €			Code 1 -55	28,00 €			Code 1 -93	47,00 €
		Code 1 -18	9,50 €			Code 1 -56	28,50 €			Code 1 -94	47,50 €
jeux éducatifs 11	10,00 €	Code 1 -19	10,00 €			Code 1 -57	29,00 €			Code 1 -95	48,00 €
		Code 1 -20	10,50 €			Code 1 -58	29,50 €			Code 1 -96	48,50 €
jeux éducatifs 12	11,00 €	Code 1 -21	11,00 €			Code 1 -59	30,00 €			Code 1 -97	49,00 €
		Code 1 -22	11,50 €			Code 1 -60	30,50 €			Code 1 -98	49,50 €
jeux éducatifs 13	12,00 €	Code 1 -23	12,00 €			Code 1 -61	31,00 €			Code 1 -99	50,00 €
		Code 1 -24	12,50 €			Code 1 -62	31,50 €			Code 1 -100	50,50 €
jeux éducatifs 14	13,00 €	Code 1 -25	13,00 €			Code 1 -63	32,00 €			Code 1 -101	51,00 €
		Code 1 -26	13,50 €			Code 1 -64	32,50 €			Code 1 -102	51,50 €
jeux éducatifs 15	14,00 €	Code 1 -27	14,00 €			Code 1 -65	33,00 €			Code 1 -103	52,00 €
		Code 1 -28	14,50 €			Code 1 -66	33,50 €			Code 1 -104	52,50 €
jeux éducatifs 16	15,00 €	Code 1 -29	15,00 €			Code 1 -67	34,00 €			Code 1 -105	53,00 €
		Code 1 -30	15,50 €			Code 1 -68	34,50 €			Code 1 -106	53,50 €
		Code 1 -31	16,00 €			Code 1 -69	35,00 €			Code 1 -107	54,00 €
jeux éducatifs 17	18,00 €	Code 1 -32	16,50 €			Code 1 -70	35,50 €			Code 1 -108	54,50 €
		Code 1 -33	17,00 €			Code 1 -71	36,00 €			Code 1 -109	55,00 €
		Code 1 -34	17,50 €			Code 1 -72	36,50 €			Code 1 -110	56,00 €
		Code 1 -35	18,00 €			Code 1 -73	37,00 €			Code 1 -111	57,00 €
		Code 1 -36	18,50 €			Code 1 -74	37,50 €			Code 1 -112	58,00 €
		Code 1 -37	19,00 €			Code 1 -75	38,00 €			Code 1 -113	59,00 €
		Code 1 -38	19,50 €			Code 1 -76	38,50 €			Code 1 -114	60,00 €

MINÉRALOGIE**Code 4 : FOSSILES**

Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
		Code 4 -1	3,00 €			Code 4 -38	24,00 €
		Code 4 -2	3,50 €			Code 4 -39	25,00 €
		Code 4 -3	4,00 €			Code 4 -40	26,00 €
		Code 4 -4	4,50 €			Code 4 -41	27,00 €
		Code 4 -5	5,00 €			Code 4 -42	28,00 €
		Code 4 -6	5,50 €			Code 4 -43	29,00 €
		Code 4 -7	6,00 €			Code 4 -44	30,00 €
		Code 4 -8	6,50 €			Code 4 -45	31,00 €
		Code 4 -9	7,00 €			Code 4 -46	32,00 €
		Code 4 -10	7,50 €			Code 4 -47	33,00 €
		Code 4 -11	8,00 €			Code 4 -48	34,00 €
		Code 4 -12	8,50 €			Code 4 -49	35,00 €
		Code 4 -13	9,00 €			Code 4 -50	36,00 €
		Code 4 -14	9,50 €			Code 4 -51	37,00 €
		Code 4 -15	10,00 €			Code 4 -52	38,00 €
		Code 4 -16	10,50 €			Code 4 -53	39,00 €
		Code 4 -17	11,00 €			Code 4 -54	40,00 €
		Code 4 -18	11,50 €			Code 4 -55	45,00 €
		Code 4 -19	12,00 €			Code 4 -56	50,00 €
		Code 4 -20	12,50 €			Code 4 -57	55,00 €
		Code 4 -21	13,00 €			Code 4 -58	60,00 €
		Code 4 -22	13,50 €			Code 4 -59	65,00 €
		Code 4 -23	14,00 €			Code 4 -60	70,00 €
		Code 4 -24	14,50 €			Code 4 -61	75,00 €
		Code 4 -25	15,00 €			Code 4 -62	80,00 €
		Code 4 -26	15,50 €			Code 4 -63	85,00 €
		Code 4 -27	16,00 €			Code 4 -64	90,00 €
		Code 4 -28	16,50 €				
		Code 4 -29	17,00 €				
		Code 4 -30	17,50 €				
		Code 4 -31	18,00 €				
		Code 4 -32	18,50 €				
		Code 4 -33	19,00 €				
		Code 4 -34	19,50 €				
		Code 4 -35	20,00 €				
		Code 4 -36	21,00 €				
		Code 4 -37	22,00 €				
		Code 4 -38	23,00 €				

AUDIO-VISUEL**Audio-visuel**

Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
Audio-visuel 1	11,00 €		
Audio-visuel 2	12,00 €		
Audio-visuel 3	13,00 €		
Audio-visuel 4	14,00 €		
Audio-visuel 5	15,00 €		
Audio-visuel 6	16,00 €		
Audio-visuel 7	17,00 €		
Audio-visuel 8	18,00 €		
Audio-visuel 9	19,00 €		
Audio-visuel 10	20,00 €		
Audio-visuel 11	10,00 €		

Code 6 : CARTE POSTALE ET AFFICHES

Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
cartes postales 1	0,15 €					Code 6 -37	18,50 €
cartes postales 2	0,50 €	Code 6 -1	0,50 €			Code 6 -38	19,00 €
Affiche 1	0,75 €					Code 6 -39	19,50 €
cartes postales 3	1,00 €	Code 6 -2	1,00 €			Code 6 -40	20,00 €
cartes postales 4	1,50 €	Code 6 -3	1,50 €				
cartes postales 5	2,00 €	Code 6 -4	2,00 €				
cartes postales 6	2,50 €	Code 6 -5	2,50 €				
cartes postales 7	3,00 €	Code 6 -6	3,00 €				
cartes postales 8	3,50 €	Code 6 -7	3,50 €				
cartes postales 9	4,00 €	Code 6 -8	4,00 €				
Affiche 9	4,50 €	Code 6 -9	4,50 €				
Affiche 10	5,00 €	Code 6 -10	5,00 €				
		Code 6 -11	5,50 €				
		Code 6 -12	6,00 €				
		Code 6 -13	6,50 €				
		Code 6 -14	7,00 €				
		Code 6 -15	7,50 €				
		Code 6 -16	8,00 €				
		Code 6 -17	8,50 €				
		Code 6 -18	9,00 €				
		Code 6 -19	9,50 €				
Affiche 11	10,00 €	Code 6 -20	10,00 €				
		Code 6 -21	10,50 €				
		Code 6 -22	11,00 €				
		Code 6 -23	11,50 €				
Affiche 12	12,00 €	Code 6 -24	12,00 €				
		Code 6 -25	12,50 €				
		Code 6 -26	13,00 €				
		Code 6 -27	13,50 €				
		Code 6 -28	14,00 €				
		Code 6 -29	14,50 €				
		Code 6 -30	15,00 €				
		Code 6 -31	15,50 €				
		Code 6 -32	16,00 €				
		Code 6 -33	16,50 €				
		Code 6 -34	17,00 €				
		Code 6 -35	17,50 €				
		Code 6 -36	18,00 €				

OBJET				Code 2 : OBJETS ET ACCESSOIRES							
Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
gadgets 1	0,50 €	Code 2 -1	0,50 €			Code 2 -39	24,00 €			Code 2 -77	38,50 €
gadgets 2	1,00 €	Code 2 -2	1,00 €			Code 2 -40	24,50 €			Code 2 -78	39,00 €
gadgets 3	1,50 €	Code 2 -3	1,50 €			Code 2 -41	25,00 €			Code 2 -79	39,50 €
gadgets 4	2,00 €	Code 2 -4	2,00 €			Code 2 -42	25,50 €			Code 2 -80	40,00 €
gadgets 5	2,50 €	Code 2 -5	2,50 €			Code 2 -43	26,00 €			Code 2 -81	40,50 €
gadgets 6	3,00 €	Code 2 -6	3,00 €			Code 2 -44	26,50 €			Code 2 -82	41,00 €
gadgets 7	3,50 €	Code 2 -7	3,50 €			Code 2 -45	19,50 €			Code 2 -83	41,50 €
gadgets 8	4,00 €	Code 2 -8	4,00 €			Code 2 -46	20,00 €			Code 2 -84	42,00 €
gadgets 9	4,50 €	Code 2 -9	4,50 €			Code 2 -47	20,50 €			Code 2 -85	42,50 €
gadgets 10	5,00 €	Code 2 -10	5,00 €			Code 2 -48	21,00 €			Code 2 -86	43,00 €
gadgets 11	5,50 €	Code 2 -11	5,50 €			Code 2 -49	21,50 €			Code 2 -87	43,50 €
gadgets 12	6,00 €	Code 2 -12	6,00 €			Code 2 -50	22,00 €			Code 2 -88	44,00 €
gadgets 13	6,50 €	Code 2 -13	6,50 €			Code 2 -51	22,50 €			Code 2 -89	44,50 €
gadgets 14	7,00 €	Code 2 -14	7,00 €			Code 2 -52	23,00 €			Code 2 -90	45,00 €
gadgets 15	7,50 €	Code 2 -15	7,50 €			Code 2 -53	23,50 €			Code 2 -91	45,50 €
gadgets 16	8,00 €	Code 2 -16	8,00 €			Code 2 -54	27,00 €			Code 2 -92	46,00 €
gadgets 17	8,50 €	Code 2 -17	8,50 €			Code 2 -55	27,50 €			Code 2 -93	46,50 €
gadgets 18	9,00 €	Code 2 -18	9,00 €			Code 2 -56	28,00 €			Code 2 -94	47,00 €
gadgets 19	9,50 €	Code 2 -19	9,50 €			Code 2 -57	28,50 €			Code 2 -95	47,50 €
gadgets 20	10,00 €	Code 2 -20	10,00 €			Code 2 -58	29,00 €			Code 2 -96	48,00 €
		Code 2 -21	10,50 €			Code 2 -59	29,50 €			Code 2 -97	48,50 €
gadgets 21	11,00 €	Code 2 -22	11,00 €			Code 2 -60	30,00 €			Code 2 -98	49,00 €
		Code 2 -23	11,50 €			Code 2 -61	30,50 €			Code 2 -99	49,50 €
gadgets 22	12,00 €	Code 2 -24	12,00 €			Code 2 -62	31,00 €			Code 2 -100	50,00 €
		Code 2 -25	12,50 €			Code 2 -63	31,50 €			Code 2 -101	50,50 €
gadgets 23	13,00 €	Code 2 -26	13,00 €			Code 2 -64	32,00 €			Code 2 -102	51,00 €
		Code 2 -27	13,50 €			Code 2 -65	32,50 €			Code 2 -103	51,50 €
gadgets 24	14,00 €	Code 2 -28	14,00 €			Code 2 -66	33,00 €			Code 2 -104	52,00 €
		Code 2 -29	14,50 €			Code 2 -67	33,50 €			Code 2 -105	52,50 €
gadgets 25	15,00 €	Code 2 -30	15,00 €			Code 2 -68	34,00 €			Code 2 -106	53,00 €
		Code 2 -31	15,50 €			Code 2 -69	34,50 €			Code 2 -107	53,50 €
		Code 2 -32	16,00 €			Code 2 -70	35,00 €			Code 2 -108	54,00 €
		Code 2 -33	16,50 €			Code 2 -71	35,50 €			Code 2 -109	54,50 €
		Code 2 -34	17,00 €			Code 2 -72	36,00 €			Code 2 -110	55,00 €
		Code 2 -35	17,50 €			Code 2 -73	36,50 €				
		Code 2 -36	18,00 €			Code 2 -74	37,00 €				
		Code 2 -37	18,50 €			Code 2 -75	37,50 €				
		Code 2 -38	19,00 €			Code 2 -76	38,00 €				

LIBRAIRIE PAPETERIE

Code 7 : LIVRES

Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente	Code ref. ancienne délibération	Prix de vente	Nouveaux code ref.	Prix de vente
Livres 1	1,50 €	Code 7 -1	1,50 €			Code 7 -39	15,90 €
		Code 7 -2	2,00 €			Code 7 -40	17,00 €
Livres 2	2,50 €	Code 7 -3	2,50 €	Livres 21	18,00 €	Code 7 -41	18,00 €
		Code 7 -4	3,00 €	Livres 22	19,90 €	Code 7 -42	18,90 €
		Code 7 -5	3,50 €			Code 7 -43	19,00 €
		Code 7 -6	3,95 €			Code 7 -44	19,90 €
Livres 3	4,00 €	Code 7 -7	4,00 €	Livres 23	20,00 €	Code 7 -45	20,00 €
		Code 7 -8	4,50 €			Code 7 -46	22,00 €
		Code 7 -9	4,95 €	Livres 24	22,85 €	Code 7 -47	22,85 €
Livres 4	5,00 €	Code 7 -10	5,00 €			Code 7 -48	23,00 €
Livres 5	5,50 €	Code 7 -11	5,50 €			Code 7 -49	24,50 €
Livres 6	5,90 €	Code 7 -12	5,90 €			Code 7 -50	25,00 €
Livres 32	6,00 €	Code 7 -13	6,00 €	Livres 25	25,90 €	Code 7 -51	25,90 €
Livres 7	6,10 €	Code 7 -14	6,10 €			Code 7 -52	26,00 €
		Code 7 -15	6,50 €	Livres 26	28,00 €	Code 7 -53	28,00 €
Livres 8	7,00 €	Code 7 -16	7,00 €			Code 7 -54	29,00 €
Livres 9	7,50 €	Code 7 -17	7,50 €			Code 7 -55	29,90 €
Livres 10	7,60 €	Code 7 -18	7,60 €	Livres 27	30,00 €	Code 7 -56	30,00 €
Livres 11	7,90 €	Code 7 -19	7,90 €	Livres 28	32,00 €	Code 7 -57	32,00 €
Livres 12	8,00 €	Code 7 -20	8,00 €			Code 7 -58	35,00 €
		Code 7 -21	8,90 €			Code 7 -59	39,90 €
Livres 13	9,00 €	Code 7 -22	9,00 €	Livres 29	40,00 €	Code 7 -60	40,00 €
Livres 14	9,50 €	Code 7 -23	9,50 €	Livres 30	45,00 €	Code 7 -61	45,00 €
Livres 15	9,90 €	Code 7 -24	9,90 €	Livres 31	49,00 €	Code 7 -62	49,00 €
Livres 16	10,00 €	Code 7 -25	10,00 €				
		Code 7 -26	10,95 €				
Livres 17	11,00 €	Code 7 -27	11,00 €				
Livres 18	11,90 €	Code 7 -28	11,90 €				
Livres 19	12,00 €	Code 7 -29	12,00 €				
		Code 7 -30	12,90 €				
		Code 7 -31	13,75 €				
		Code 7 -32	13,75 €				
		Code 7 -33	14,00 €				
		Code 7 -34	14,50 €				
		Code 7 -35	14,95 €				
		Code 7 -36	14,99 €				
		Code 7 -37	15,00 €				
Livres 20	15,25 €	Code 7 -38	15,25 €				

Puis Prix des livres
en fonction des prix
fixés par l'éditeur

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2023**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2022	Objet de la subvention proposée	Subventions 2023		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	14 janv. 21	31 déc. 23	26 300 €	Organisation de « La Grenobloise »	20 000 €	0 €	10 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	25 janv. 21	31 déc. 23	43 236 €	Fonctionnement 2023 - Détachement 2ème semestre	20 968 €	475 €	20 968 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	14 janv. 21	31 déc. 23	45 149 €	Organisation du Meeting National d'Athlétisme Albert Rivet	29 800 €	7 299 €	2 500 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	25 févr. 21	31 déc. 23	76 500 €	Organisation Forum des Sports 2023	70 500 €	3 651 €	6 500 €
		délibération n° 24644 du 01 février 2021						
2 avenant financier	Sport dans la Ville	23 nov. 21	30 sept. 24	15 000 €	Fonctionnement 2023	0 €	0 €	15 000 €
		délibération n° 26805 du 08 novembre 2021						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	22 janv. 21	31 déc. 23	29 573 €	Fonctionnement complémentaire 2023 « MAD 2ème versement »	22 222 €	917 €	7 277 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	14 janv. 21	31 déc. 23	11 800 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	11 800 €	6 999 €	248,50 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
Total								62 493,50 €

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2022	Objet de la subvention proposée	Subventions 2023		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Grenoble Roller	25 oct. 21	31 août 24	3 600 €	Organisation des "Randos roller" édition 2023	0 €	0 €	3 600 €
		délibération n° 26711 du 27 septembre 2021						
Total								3 600 €
Total								66 093,50 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023



Publié le

ID : 038-213801855-20230925-D20230925_76-DE

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT MONTANT ATTRIBUE	SUBVENTION PROJET MONTANT ATTRIBUE	MONTANT TOTAL CM SEPTEMBRE 2023	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023 AU CM DE SEPTEMBRE 2023	Avantages en nature 2023 (estimation)	projet:montant attribué en 2022	subventions attribuées en 2022	Avantages en nature 2022
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES									
SECTEUR 1									
CHORIER BERRIAT	Subvention fréquentation (Régularisation solde 2022)	5 781 €					13 958 €		
	Subvention projets mutualisés		9 000 €		47 474 €	57 720 €	Néant	179 725 €	62 798 €
	Soit un total de :	5 781 €	9 000 €	14 781 €					
MJC PARMENTIER	Subvention projets mutualisés		7 300 €		79 607 €	91 444 €	Néant	288 439 €	90 270 €
	Soit un total de :		7 300 €	7 300 €					
SECTEUR 2									
MJC ALLOBROGES	Subvention forfait activités adolescents	23 333 €					52 500 €		
	Subvention ateliers périscolaires		14 700 €		76 305 €	196 299 €	20 940 €	279 088 €	175 319 €
	Subvention séjours printemps		2 464 €				1 848 €		
	Soit un total de :	23 333 €	17 164 €	40 497 €					
MPT SAINT LAURENT	Subvention ateliers périscolaires		56 580 €				21 404 €		
	Subvention projets mutualisés		5 000 €		96 749 €	43 920 €	Néant	225 582 €	44 887 €
	Soit un total de :		61 580 €	61 580 €					
MJC MUTUALITE	Subvention ateliers périscolaires		14 400 €		24 395 €	90 417 €	8 758 €	176 695 €	59 276 €
	Soit un total de :		14 400 €	14 400 €					
SECTEUR 3									
MJC ANATOLE France	Subvention forfait activités adolescents	13 000 €					60 000 €		
	Subvention projets mutualisés		4 000 €		78 971 €	108 877 €	Néant	236 348 €	102 188 €
	Soit un total de :	13 000 €	4 000 €	17 000 €					
MJC EAUX CLAIRES	Subvention ateliers périscolaires		1 750 €		71 851 €	114 212 €	40 250 €	276 152 €	96 013 €
	Soit un total de :		1 750 €	1 750 €					
SECTEUR 4									
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention ateliers périscolaires		24 000 €		65 764 €	138 431 €	33 912 €	462 193 €	150 770 €
	Soit un total de :		24 000 €	24 000 €					
ACL	Subventions fréquentation (Régularisation solde 2022)	67 459 €					82 059 €	393 091 €	60 921 €
	Soit un total de :	67 459 €		67 459 €					
SECTEUR 5									
ME TEISSEIRE	Subvention ateliers périscolaires		8 666 €				32 263 €		
	Subvention projets mutualisés		635 €		123 240 €	80 628 €	Néant	266 267 €	74 621 €
	Soit un total de :		9 301 €	9 301 €					
SECTEUR 6									
ME PREMOL	Subvention ateliers périscolaires		4 625 €				35 306 €		
	Subvention projets mutualisés		4 095 €		58 694 €	65 198 €	Néant	244 856 €	64 489 €
	Soit un total de :		8 720 €	8 720 €					
ASSOCIATIONS AUTRES									
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES	Subvention ateliers éducatifs		13 000 €		22 000 €	13 018 €	13 000 €	24 500 €	12 885 €
			13 000 €	13 000 €					
TOTAL		109 573 €	170 215 €	279 788 €					

RECTIFICATIF DES MONTANTS DE SUBVENTIONS DANS LES AVENANTS DES ASSOCIATIONS MJC PARMENTIER ET MJC ALLOBROGES SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE (CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023)

MJC PARMENTIER	Subventions fréquentation 2023 (solde)	73 276 €			342 167 €	91 444 €	28 075 €	288 439 €	90 270 €
	Soit un total de :	73 276 €		73 276 €					
MJC ALLOBROGES	Subventions fréquentation 2023 (solde)	36 408 €					19 218 €		
	Subvention regards croisés		1 200 €		264 198 €	196 299 €	1 500 €	279 088 €	175 319 €
	Soit un total de :	36 408 €	1 200 €	35 808 €					

Partenaires Rencontres Ciné Montagne 2023

Partenaires		Participations financières	
		HT	TTC
1	Plein Nord Distribution	6 930 €	8 316 €
2	Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes	8 500 €	10 200 €
3	Aesio	7 900 €	9 480 €
4	Au Vieux Campeur	5 000 €	6 000 €
5	Département de l'Isère	7 200 €	8 640 €
6	Petzl	6 000 €	7 200 €
7	Arthaud	2 200 €	2 640 €
8	DSA	2 200 €	2 640 €
9	FFCAM	3 500 €	4 200 €
10	Lagoped	1 540 €	1 848 €
11	Montagnes et Sciences	5 833,33 €	7 000 €
12	Allibert	3 710 €	4 452 €
13	Gignoux	500 €	600 €
14	Atmosph Air Katadyn France	2 200 €	2 640 €
15	Lynkx	1 000 €	1 200 €
16	Snowplak	500 €	600 €
17	Scott Sports	2 800 €	3 360 €
18	Grenoble Alpes Métropole	20 833,33 €	25 000 €
19	Whympr	2 000 €	2 400 €
20	Golden Temple France	1 000 €	1 200 €
Total		91 346,66 €	109 616 €
21	Hôtel d'Angleterre		
22	Camp to Camp		
23	Fédération Française de Randonnée Pédestre		
24	France Nature Environnement		
25	FODACIM		
26	GENTIANA		
27	LPO Auvergne Rhône-Alpes		
28	Mountain Wilderness		
29	SDSM		
30	Grimpeurs des Alpes		
31	Alpine Mag		
32	France Bleu Isère		
33	Je Communique Local		
34	Groupe Dauphiné Libéré		
35	MTAG		
36	Nivéál Média		
37	TéléGrenoble		

LES FORMULES

Tous les prix sont HT

BELLEDONNE*
 Premium
 6000 €

VERCORS
 Medium
 4000 €

CHARTREUSE
 basic
 2200 €

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

PALAIS DES SPORTS (3800 places/soirs)

Invitations du 7 au 11 novembre	≤ 50	≤ 25	≤ 10
Pass 5 soirées avec accès buffet	6	4	2
Diffusion d'un clip promotionnel (1 min) tous les soirs	2	1	1
Mise à disposition d'un espace au Palais des Sports	27m ² / Jusqu'à 9 mètres linéaires	18m ² / jusqu'à 6 mètres linéaires	9 m ² / jusqu'à 3 mètres linéaires

TNT / STREAMING

Diffusion d'un clip promotionnel une fois par soirée	inclus	-	-
Bandeau partenaire début et/ou fin émission	inclus	inclus	inclus

À LA CARTE

Invitation avec accès buffet (Prix par invitation)	15 €	15 €	15 €
Diffusion d'un clip promotionnel supplémentaire (Prix par passage)	100 €	300 €	500 €
Diffusion d'un clip promotionnel au noir avant le lancement du film pour une soirée (Quantité Limité - Prix par passage)	400 €	600 €	800 €
Encart pub / Brand Content programme pleine page (5000 exemplaires)	600 €	700 €	800 €
E ticket (1/4 de page/ 18 000 entrées)	200 €	400 €	600 €
Dotations bénévoles + équipement équipe d'organisation pour l'ensemble des événements RCM**	2500 €	2500 €	-
Soirée privée et mise à disposition d'un espace VIP (100 personnes)***	1500 €	-	-
Autre - Nous sommes prêts à échanger si vous avez une idée / envie particulière	sur devis	sur devis	sur devis

PLV - SIGNALÉTIQUE

Intérieure hall	✓		
Extérieure	✓	✓	

PRÉSENCE DE VOTRE LOGO

Bâche grand format Grenoble Centre Ville	✓		
Kakemonos Hotel de ville + Totem X10	✓		
Encart pub - presse papier (Montagnes Mag, Grimper, Vertical, Petit Bulletin, Dauphiné Libéré, Spot...)	✓		
Modules centre ville x 5	✓	✓	
Affiche A0	✓	✓	
Affiche Tram_Réseau TAG	✓	✓	
Affiches A 3 x 1000 avec distribution dans + 300 commerces et lieux publics	✓	✓	
Site internet	✓	✓	✓
Programme x 15 000 exemplaires	✓	✓	✓
Dossier de presse	✓	✓	✓
Teaser RCM	✓	✓	✓

FORMULE « LOCALE » : VOUS ÊTES UNE TPE SITUÉE EN ISÈRE. VOUS POUVEZ ACCÉDER À LA FORMULE CHARTREUSE POUR UN COÛT DE 500€ SANS VENTE SUR PLACE ET 1000€ SI VOUS SOUHAITEZ VENDRE VOS PRODUITS DANS LE PALAIS DES SPORTS.

Tous les prix indiqués sont Hors Taxe, nous acceptons les dotations valorisées dans la limite de 30 % du montant total du partenariat

* Possibilité de partenariat exclusif dans son domaine d'activité principal

** Quantités et contenu sur demande

*** Traiteur à la charge du partenaire

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

S²LOW

Ann ID : 038-213801855-20230925-D20230925_83-DE

Conseil Municipal du 25 septembre 2023



RENCONTRES
CINÉ
MONTAGNE

Formules Meije – 25 000 € TTC

- ✓ Invitations : 50
- ✓ Pass 5 soirée avec accès buffet : 6
- ✓ Diffusion clip partenaire : 2 par soirée
- ✓ Mise à disposition espace Palais des Sports : 27m²
- ✓ Diffusion Clip Promotionnel TéléGrenoble : 1 par soirée
- ✓ Bandeau partenaire TéléGrenoble : 1 par soirée
- ✓ Partenaire exclusif RCM hors les murs
- ✓ Soirée privée pour 100 personnes
- ✓ PLV / SIGNALETIQUE
- ✓ Présence logo « partenaire majeur » en haut à gauche des visuels sur :
 - Bâches Grands formats
 - Kakémonos HDV / TOTEM
 - Encart Presse
 - Module Centre Ville
 - Affiche A0
 - Affiche Tram Tag
 - Affiche A3
 - Site Internet
 - Programme
 - Dossier Presse
 - Teaser RCM

TRANSFORMATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Territoires Education 1 / 3 – GST Simone Lagrange	Adjoint technique à temps non complet (61%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)

CREATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité du poste
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Unité Base Plein Air	Adjoint technique	100%

AMENDEMENTS PRESENTES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Amendement à la délibération n°74-(33165)

ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : FACECO – aide à la population du Maroc

Monsieur Emmanuel CARROZ expose,

Il convient :

- De modifier le titre de la délibération ainsi : **FACECO – aide à la population du Maroc et de la Libye**

- De remplacer dans le premier paragraphe : « **Le bilan provisoire au 11 septembre fait déjà état de plus de 2000 morts et des milliers de blessés.** » par « **Le bilan provisoire fait déjà état de milliers de morts et de blessés.** »

- D'ajouter dans le corps de la délibération le paragraphe suivant :

De plus, la tempête Daniel a frappé l'est de la Libye le dimanche 10 septembre. Des pluies diluviennes et des coulées de boue ont ravagé plusieurs villes, dont la ville côtière de Derna. Le bilan de ce phénomène extrême est très lourd et l'on compte déjà plusieurs milliers de morts et de disparus, sans compter des milliers de personnes sans abri.

- De remplacer la phrase suivante : « **Grenoble souhaite sans tarder afficher sa solidarité totale avec les Marocaines et les Marocains.** » par « **Grenoble souhaite sans tarder afficher sa solidarité totale avec les Marocain-es et les Libyen-nes.** »

- D'ajouter la phrase suivante :

Pour la Libye, il est proposé également de débloquer une aide de 5000 € et d'abonder le « Fonds d'urgence des collectivités pour la Libye » créé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- De modifier le dispositif de la délibération ainsi :

- **de verser une subvention de 5 000 € euros au « Faceco - Aide à la population du Maroc »**

- **de verser une subvention de 5 000 € euros au « Faceco - Aide à la population de la Libye »**

- **de demander au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.**

Conseil Municipal du 25/09/2023

AMENDEMENT A LA DÉLIBÉRATION N°99-(32834)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Frais de mission des Elu-e-s au titre de mandat spécial

Madame Laura PFISTER expose,

Il convient de rajouter dans le dispositif les déplacements suivants :

- du 04 au 06 octobre 2023 : Cérémonie de désignation de la Capitale Verte Européenne 2025 et Réseau des Capitales Vertes Européennes - Tallinn (Estonie)

M. Emmanuel CARROZ

- du 22 au 24 octobre 2023 : Évènement Les Communs et Services Bruxelles Économie : invitation de la Ville de Grenoble pour le lancement de la démarche des Communs de la région de Bruxelles. - Bruxelles (Belgique)

M. Yann MONGABURU

- du 22 au 24 octobre 2023 : Évènement Les Communs et Services Bruxelles Économie : invitation de la Ville de Grenoble pour le lancement de la démarche des Communs de la région de Bruxelles. - Bruxelles (Belgique)

Mme Anne-Sophie OLMOS

- du 11 au 13 novembre 2023 : Commémoration annuelle du souvenir du 11/11/1943 « REMEMBRANCE DAY 2023 » - Oxford (Royaume-Uni)

M. Emmanuel CARROZ

VOEUX

GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Vœu

Évacuation des squats et campements à Grenoble

La ville de Grenoble est particulièrement soumise aux phénomènes de squats de locaux et logements et de campements sauvages.

Les causes sont multiples : présence de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) rue des Alliés, taux de logements vacants supérieur à la moyenne des villes, discours politique des élus exerçant les responsabilités municipales qui appelle à "*l'accueil inconditionnel de tous*"...

Ces campements s'installent et se résorbent inlassablement, tout comme des squats sont évacués et se reforment ailleurs. Rue Diderot par exemple, un véritable bidonville est installé depuis plusieurs années. À proximité de la rue des Alliés, un campement grossit depuis plusieurs mois sur le parking du Clos d'Or, après la résorption dans le secteur du campement parc de l'Alliance et de celui installé avant son incendie juste à côté de la Villa Kaminski (elle aussi squattée, par des mouvances d'extrême-gauche).

Le quotidien dans ces campements est indigne d'une ville qui s'autoproclame solidaire et accueillante. Les conditions de salubrité catastrophiques se cumulent à la loi des passeurs, organisés en véritables filières mafieuses qui rackettent les occupants.

Récemment, le squat du 57 Avenue Léon Blum, qui regroupait jusqu'à une centaine de personnes depuis deux ans, a été évacué. Le propriétaire de la maison avait en effet sollicité l'expulsion, et le Préfet de l'Isère a fait appliquer la décision de justice allant en ce sens.

Mais de nombreux squats et campements sont installés dans des locaux et sur des terrains municipaux. Il appartient dès lors à la commune d'engager la demande d'expulsion.

Non seulement la ville de Grenoble ne le sollicite pas systématiquement, mais elle tente parfois d'empêcher l'évacuation. Lorsque le Préfet de l'Isère s'est substitué au Maire en 2021 pour engager l'expulsion du squat rue Jean Macé, la ville de Grenoble a engagé un recours pour s'y opposer. Au 38 rue d'Alembert, squatté par des groupuscules d'extrême-gauche, la municipalité a carrément contractualisé avec les occupants pour leur garantir la jouissance des locaux municipaux à des tarifs bien en deçà des prix du marché.

Cette situation n'est pas tenable pour les riverains des squats et campements, qui subissent nombre de nuisances impactant leur vie quotidienne. L'engagement de l'évacuation est nécessaire sitôt les premières installations, pour éviter que le nombre d'occupants ne se multiplie et que le phénomène ne devienne bien plus difficile à maîtriser.

Pour s'assurer que les procédures d'évacuation initiées par la ville iront bien à leur terme, il convient que la Préfecture réponde favorablement aux demandes d'expulsion formulées par la municipalité.

En conséquence, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble demande à Monsieur le Préfet de l'Isère de procéder systématiquement aux expulsions de squats, campements et autres occupations illégales du domaine public sitôt que la ville de Grenoble représentée par son Maire en formera la demande.

Conseil municipal du 25 septembre 2023

**Vœu présenté par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »
et amendé par le groupe Grenoble en commun, adressé à
Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, et relatif à une réforme de la
politique migratoire européenne**

Ces derniers jours, l'île de Lampedusa en Italie a été confrontée à l'arrivée de plus de 10 000 migrants, dont près de 8 000 en seulement 48 h soit l'équivalent de la population locale, ce qui est un record absolu. Le centre d'accueil, conçu pour accueillir 400 personnes, est totalement débordé avec des hommes, des femmes et des enfants contraints de dormir dehors, sur des lits de fortune voire seulement enveloppés dans des couvertures de survie fournies par les ONG.

Face à cette situation, l'Europe peine à afficher une réponse coordonnée et n'est clairement pas à la hauteur des enjeux, avec un manque de solidarité criant entre pays européens en dépit des accords conclus en la matière. La France ne fait pas exception, malheureusement. Si le Président de la République avait commencé par indiquer que « *Notre devoir à tous, Européens, est de ne pas laisser l'Italie seule face à cette situation* », il a vite été contredit par son Ministre de l'Intérieur, celui-ci ayant déclaré : « *La France n'accueillera pas de migrants présents à Lampedusa* ».

Organiser des conditions d'accueil déplorables, voire inexistantes, ne fait pas baisser le nombre d'arrivées. Cela procède de la même logique que laisser des migrants mourir en Méditerranée n'empêche personne de risquer sa vie pour fuir la guerre, la misère ou les persécutions. Au lieu de faire preuve de toujours plus de créativité dans la lutte contre l'immigration, il est impératif de se concentrer sur le développement de voies légales et régulées d'entrée dans l'Union Européenne, éliminant ainsi les routes irrégulières et privant les passeurs de leurs sources de revenus.

Au regard des défis globaux qui sont devant nous et qui vont s'accroître avec le dérèglement climatique ainsi que la montée des tensions géopolitiques à l'échelle planétaire, une gestion nationale des questions migratoires risque d'aboutir à une catastrophe à l'échelle du continent. Une réforme de la politique migratoire doit être engagée à l'échelle de l'Union européenne. Or, si la Commission y est *a priori* favorable, c'est le Conseil européen qui bloque, donc les États dont la France.

Le Conseil municipal de la Ville de Grenoble, après en avoir débattu, demande à Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, de :

- **s'engager à ce que la France porte devant le Conseil européen une refonte globale de la politique migratoire, répondant réellement aux enjeux et fondée sur la solidarité à l'échelle du continent,**
- **revenir sur les déclarations du Ministre de l'Intérieur pour que la France soit fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité en participant à la prise en charge des migrants comme elle a su le faire pour les réfugiés Ukrainiens,**
- **doter les collectivités locales des moyens nécessaires pour qu'elles jouent pleinement leur rôle dans le cadre de leurs compétences et puissent pallier les défaillances de l'Etat.**

Conseil municipal du lundi 25 septembre 2023

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et présenté par Emilie Chalas

Vœu demandant aux parlementaires de déposer une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 131-26 et suivants du code pénal afin que la peine d'inéligibilité puisse être prononcée de manière automatique, et non complémentaire, pour toute condamnation, pour une durée maximum de trois ans, à l'encontre d'une personne exerçant une fonction de membre du Gouvernement ou un mandat électif public au moment des faits et de demander au Maire de porter cette interpellation et de lui rendre compte des réponses qu'il aura obtenues.

Notre pays traverse une crise démocratique profonde dans laquelle l'exigence d'exemplarité et d'éthique en politique se fait de plus en plus forte.

Ici à Grenoble, parce qu'aucune loi ne l'interdit, un homme politique peut à nouveau participer à la vie publique de la ville qu'il a ruinée en vendant le service public de l'eau à un grand groupe privé pour son intérêt personnel.

Cette situation trouble considérablement nos concitoyens et entretient leur manque de confiance dans nos institutions, aggravant en cela la crise démocratique.

Certains d'entre vous auront reconnu que cette introduction est extraite d'un vœu voté à l'unanimité lors du conseil municipal de Grenoble du 16 décembre 2019. Et pour l'adapter à la situation actuelle il suffit de modifier la deuxième phrase et la remplacer par : Ici à Grenoble, parce qu'aucune loi ne l'interdit, un homme politique, le maire de la ville, peut poursuivre tranquillement son mandat alors qu'il a été condamné pour favoritisme...

Dans ce vœu de 2019, le conseil municipal avait décidé d'interpeller tous les parlementaires pour qu'ils déposent une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 131-26-1 du code pénal, lequel prévoirait que la peine d'inéligibilité puisse être prononcée à titre définitif à l'encontre d'une personne exerçant une fonction de membre du gouvernement ou un mandat électif public au moment des faits. Il demandait également au maire de porter cette interpellation et de lui rendre compte des réponses qu'il aura obtenues.

Quatre années se sont écoulées depuis ce vœu et nous serons tous d'accord pour dire que les très faibles taux de participation aux élections ayant eu lieu depuis 2019 et les tristes statistiques issues des sondages sur le regard que portent les français sur leurs politiques montrent des attentes, légitimes, toujours plus fortes en matière de probité et plus d'exemplarité. (*Baromètre de la confiance politique OpinionWay Sciences Po CEVIPOF de février 2023 : 72% des français éprouvent des sentiments négatifs quand ils pensent à la politique et en matière de probité 69% des français disent que les élus et politiques français sont plutôt corrompus*).

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le conseil municipal de Grenoble réitère le vœu de 2019 en allant encore plus loin afin de répondre aux exigences d'exemplarité plébiscitées par les citoyens.

Actuellement, l'inéligibilité est une peine complémentaire d'une durée maximale de 10 ans pouvant être prononcée pour toute personne exerçant une fonction de membre du Gouvernement ou un mandat électif public au moment des faits pour des manquements au devoir de probité, corruption, active, trafic d'influence. Cette peine complémentaire est obligatoire uniquement pour les personnes coupables d'un crime ou de certains délits listés dans l'article 131-26-2 du code pénal. Article qui précise en son point III : "*Toutefois, la juridiction peut, par une décision spécialement motivée, décider de ne pas prononcer la peine prévue par le présent article, en considération des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur.*"

Nous proposons donc d'interpeler tous les parlementaires pour qu'ils déposent une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 131-26 et suivants du code pénal afin que la peine d'inéligibilité puisse être prononcée de manière automatique, et non complémentaire, pour une durée minimum de trois ans, à l'encontre de toute personne exerçant une fonction de membre du Gouvernement ou un mandat électif public condamnée dans le cadre de ses fonctions, et de demander au Maire de porter cette interpellation et de lui rendre compte des réponses qu'il aura obtenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'interpeler tous les parlementaires pour qu'ils déposent une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 131-26 et suivants du code pénal afin que la peine d'inéligibilité puisse

être prononcée de manière automatique, et non complémentaire, pour toute condamnation, pour une durée maximum de trois ans, à l'encontre d'une personne exerçant une fonction de membre du Gouvernement ou un mandat électif public au moment des faits et de demander au Maire de porter cette interpellation et de lui rendre compte des réponses qu'il aura obtenues.



Conseil Municipal du 25 septembre 2023

Voeu

Pour la sortie de la France du marché européen de l'électricité

adressé à

Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République

Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre

proposé par

Hosny Ben Redjeb

Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance »

La mise en place du bouclier tarifaire à la fin de l'année 2021 a permis de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité à 31%.

D'après des estimations de la Commission de régulation de l'énergie, les prix de l'électricité auraient bondi de 35% en 2022 et de 100% en 2023 s'il n'y avait pas eu ce dispositif protecteur pour les ménages, les collectivités et les entreprises.

Ainsi 23 millions de ménages et 1,5 million de petites entreprises ont été aidés par ce dispositif.

Mais il faut rappeler que les entreprises, l'industrie, les services, l'artisanat, le commerce, ont tout de même connu des augmentations de leurs factures de 300 %, 600 % et quelquefois plus à travers des « contrats fournisseurs » et ce malgré ce bouclier.

Ce bouclier tarifaire financé par la dette publique et donc par le contribuable a un coût évalué fin 2022 à 110 milliards d'euros entre 2021 et 2023

Il va progressivement se réduire et s'arrêter au plus tard fin 2024 parce que l'État ne peut pas indéfiniment subventionner l'énergie.

La dernière étape de cette disparition programmée s'est déroulée le 1^{er} août avec des tarifs réglementés de l'électricité qui ont augmenté de 10%, après avoir déjà augmenté de 15% le 1^{er} février dernier.

Et aujourd'hui ? Et demain ?

Les prix ont donc déjà augmenté de 32% en un peu plus d'un an et les ménages souffrent de plus en plus !

Il n'est pas responsable d'attendre sans agir la fin programmée du bouclier tarifaire prévue dans 16 mois au plus tard, fin qui provoquera une hausse massive et insupportable des prix de l'électricité pour les ménages et les entreprises.

Il est plus que temps de prendre les décisions qui s'imposent avant que la catastrophe n'arrive et que les drames humains et économiques ne se multiplient

Le marché européen de l'énergie est un marché artificiel qui détermine des prix artificiels,

Le maintenir n'a pas de sens et la réalité nous impose de revenir à des prix liés aux coûts réels de production,

Notre énergie électrique est produite majoritairement (à 85 %) par des centrales nucléaires et hydrauliques au coût le plus bas d'Europe, et ceci depuis des dizaines d'années.

Les consommateurs français – particuliers et entreprises – ont été les contribuables qui ont permis ces investissements et doivent pouvoir bénéficier de leur compétitivité.

Ce coût de production n'a pas varié depuis ces dernières années et doit donc être à la base du calcul du prix

Pour cela il faut, comme l'Espagne et le Portugal qui ont déjà eu la détermination et la clairvoyance de le faire, sortir du marché européen de l'énergie

Précisons que l'interconnexion des réseaux nationaux existait avant l'instauration du marché européen de l'énergie, elle fonctionnera donc tout aussi bien après la sortie de celui-ci.

Le Conseil municipal de Grenoble demande

à Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République

à Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre

d'engager la sortie de la France du marché européen de l'électricité, seule façon d'arrêter boucliers et augmentations insoutenables et injustifiées des tarifs de l'énergie.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du lundi 25 septembre

Discours introductif de M. le Maire

Mesdames, messieurs,

Mes chers collègues,

Après un été proluxe en records de chaleur et en phénomènes de sécheresse, le mercure baisse enfin, mais les factures non.

Une pensée à celles et ceux qui auraient souhaité faire leur rentrée scolaire et qui sont sans formation faute d'orientation par Parcoursup, et aux collégiennes et collégiens contraints de redoubler leur troisième faute de place en lycée professionnel. J'adresse une pensée particulière aux étudiantes et aux étudiants, qui font leur rentrée universitaire, aux nombreuses familles qui se serrent encore davantage la ceinture, aux associations d'aide alimentaire qui composent avec de plus en plus de demande (jusque + 30 % en Isère), sans augmentation des dons. Pis, les grandes surfaces, organisant davantage de promotions, ont réduit leurs apports aux associations. Face à cette crise alimentaire, la ville de Grenoble a renforcé ses partenariats avec les associations de don alimentaire. Ce sont désormais 7 associations qui récupèrent quotidiennement les denrées fournies par le centre horticole et la cuisine centrale de la Ville.

S'il est de notre devoir moral de soutenir ces associations d'aide alimentaire, en cette période de crise alimentaire, économique, énergétique et climatique, c'est un service public fort que nous devons porter.

La ville de Grenoble s'y est engagée, et c'est par le travail de ses agents municipaux que ces services essentiels à la population peuvent continuer. Je souhaite les remercier.

Je pense à celles et ceux qui ont permis aux **activités d'été** de se tenir et aux Grenoblois.e.s restés cet été en ville de bénéficier de moments de fraîcheur, de loisir et de lien, que ce soit piscine Jean Bron, durant les animations de l'été oh Parcs, de l'été sur les Berges et du Cabaret Frappé.

Merci aux agents des **espaces verts et des équipements culturels** de proposer des lieux de refuge en été et des ressources culturelles à toutes les grenobloises et tous les grenoblois sans bourse délier. Une pensée aux bibliothécaires de la place Saint Bruno qui ont été récemment éprouvées dans leur quotidien. Je pense aussi à Guy Tossato, qui quittera le musée de Grenoble en fin d'année, et qui passera la main à Sébastien Gokalp à qui je souhaite la bienvenue.

Je remercie les agents des **maisons des habitants** et les directions de territoire de lutter pour l'accès aux droits des plus vulnérables, de faire en sorte que chaque quartier soit vivant, et d'être des interlocuteurs de proximité.

En cette rentrée, j'adresse aussi un **remerciement aux personnels d'animation et aux personnels techniques de nos écoles**, aux ATSEM, aux assistantes puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants, et à l'ensemble des métiers dits du care, d'oeuvrer pour la meilleure continuité possible du service public.

Une pensée également à celles et ceux qui feront fonctionner **l'école du vélo de Grenoble** et permettront à des générations d'enfants de savoir rouler à vélo en ville, et aux adultes de se remettre en selle si besoin.

Une pensée à la police municipale et aux médiateurs sociaux qui ont été présents cet été pour éviter autant que possible que les incivilités et conflits d'usage ne dégénèrent en violences. Ils ne peuvent réaliser ce travail seuls. C'est un travail sur le long cours, que chacun de ces maillons, police municipale, médiateurs, police nationale, correspondants de nuit assurent au premier chef, mais avec l'appui de l'ensemble des services publics et des associations oeuvrant sur la ville.

Un merci à l'ensemble des services publics municipaux de **porter l'hospitalité de Grenoble aujourd'hui**, alors que certains responsables politiques distillent des discours indignes et que des scènes dramatiques se déroulent aux portes de l'Europe. Rappelons-le, on ne fuit pas son pays par plaisir, mais du fait des guerres comme celle vécue par les Arméniens du Haut Karabakh, du fait de l'oppression, de la pauvreté mais aussi des catastrophes naturelles comme les populations marocaine et libyennes victimes de récents séismes et inondations. Si les villes ne peuvent pas agir seules, elles peuvent y contribuer.

Alors que l'Europe recule sur l'interdiction du glyphosate, Grenoble n'attend pas pour agir sur l'alimentation durable. Je pense aux placiers des marchés, indispensables pour fournir des produits frais aux habitants, et à leur contact quotidien, mais aussi au personnel de nos cantines scolaires, qui

s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour le bio, le local, le végétarien.

Ces métiers de contact avec le public sont aussi difficiles que nécessaires, encore davantage en ce temps de crise du pouvoir d'achat. La crise des vocations est de plus en plus visible. Les scandales éclatant dans les entreprises sous traitantes, ou assumant des missions de services publics sont de plus en plus mis en lumière.

L'administration de notre ville est engagée pour le service public. D'aucuns parleraient d'idéologie, je parle de pragmatisme, d'engagement, surtout en cette année où nous célébrerons les 80 ans de la Libération, nous souvenant de fonctionnaires et de responsables politiques trop zélés à poursuivre des politiques antisémites, mais aussi à celles et ceux qui ont résisté, chacun, chacune à leur niveau, à une autorité qui ne leur semblait pas légitime et à des ordres injustes.

Un merci enfin aux agents qui travaillent toutes et tous pour que la démocratie puisse se tenir, en recueillant les votes et les volontés pour le budget participatif et le comité d'avis culture, et en faisant en sorte que les conseils municipaux puissent se tenir, y compris à des heures avancées, et alors que la journée mondiale des sourds vient de se tenir, **je salue celles et ceux qui assurent la traduction des interventions du conseil municipal en LSF.**

Sans plus attendre...

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #1 – 33045

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai relevé quelques petites choses dans le tableau des marchés.

J'ai d'abord remarqué que 11 lignes du tableau concernaient les travaux de réfection de la salle du conseil de l'hôtel de ville (entre parenthèses, incendiée par des personnes issues de la mouvance de l'ultra gauche, dont vous avez dit qu'ils font partie de votre famille...)... Ces travaux se montent à environ 1 400 000€, dont je ne sais si c'est un montant définitif ou si ce n'est qu'un début... 1 400 000€ pour une salle du conseil qui aurait pu être mutualisée avec la Métropole... Une dépense qui aurait pu être évitée, donc... Vos dissensions avec Christophe Ferrari, une fois de plus, coûtent cher aux Grenoblois... aux propriétaires grenoblois devrais-je dire...

J'ai ensuite constaté que les frais de restauration pour la fête des tuiles et le cabaret frappé s'élevaient à 90 000€, alors que ceux concernant les thés dansants et Noël à domicile n'atteignaient que 25 000€... La ville « amie des aînés » est un peu pingre quand il s'agit d'eux...

J'ai également relevé que la collecte et la maintenance des horodateurs coûtait 1 250 000€ à la ville, ajoutés à 62 500€ pour une enquête sur l'occupation et le respect du stationnement payant... Le stationnement payant doit rapporter gros à la ville pour qu'elle engage une telle dépense ?... Serait-il possible d'en savoir plus ?

Enfin, je constate qu'à part quelques rares entreprises, une chargée de la location, l'installation et l'entretien de toilettes sèches, quelques librairies pour l'achat de livres, 2 sociétés d'architectes, et la compagnie de chauffage, toutes les autres entreprises qui interviennent pour la ville de Grenoble ne sont pas de Grenoble... Je sais bien que ce sont des marchés qui impliquent qu'on ne sache pas forcément qui est derrière... Mais je m'étonne du faible nombre d'entreprises grenobloises présentes dans ces marchés... Les taxes qu'ils payent les rendraient-elles moins compétitives ?

Je vous remercie.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #2

Projets sociaux

Chers collègues,

Comme le rappelle la délibération, il s'agit ici de renouveler 2 agréments avec la CAF.

Notamment l'agrément centre social qui est délivré aux maisons des habitants de Grenoble, appelées d'ailleurs anciennement par abus de langage « Centres sociaux » ...

J'en rappelle la nature de cet agrément en quelques mots : « l'agrément centre social est donné à des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Des lieux d'animation de la vie sociale qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Il est précisé que ce sont des lieux ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives. Un centre social soutient le développement de la participation des habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des inégalités. »

Autant vous dire que dans quasiment tous les centres sociaux, leur vocation globale intègre les centres de loisirs petite enfance, enfance, espaces jeunesse et un accompagnement des familles et habitants.

Ce n'est pas le cas chez nous.

Il faut noter qu'il s'agit d'une exception française.

Le modèle grenoblois est unique. Vous n'y êtes pour rien, ce modèle date d'Hubert DUBEDOUT et avait été renforcé par les municipalités CARIGNON et DESTOT.

C'est le seul endroit en France, où les Centres sociaux sont municipaux...

Cela fonctionnait à l'époque parce qu'ils étaient en lien étroits avec les services sociaux du département et qu'ils s'inscrivaient dans un partenariat à l'échelle

d'un territoire avec les associations d'éducation populaire, qui par définition étaient associatives et empreinte de l'éducation populaire.

Le hic est que maintenant ce n'est pratiquement plus le cas...

Les services sociaux du département se sont regroupés entre eux ;

Et vous faites la chasse aux associations d'éducation populaire qui ont été municipalisées, sous-traitées voir supprimées sur certains quartiers...

L'équilibre de l'exception grenobloise ne tient donc plus et la prose qui nous est présentée restera artificielle.

La fonction sociale que vous décrivez ne sera que du saupoudrage à partir de l'instant où le lien avec les assistances sociales de territoires n'est plus en proximité.

La fonction de soutien à la fonction parentale...

Par quelle entrée voulez-vous travailler la parentalité à partir du moment où vous n'intégrez pas les centres de loisirs et animation jeunesse ?

Alors même que nous avons besoin de travailler et de soutenir cette fonction de parentalité, cette fonction restera un vœu pieux, ou tout au moins les actions resteront superficielles puisque sans moyens.

La fonction de proximité... Parlons-en...

Vous faites le choix de structures municipales, sans aucune participation des habitants dans leur gouvernance et leur gestion. Vous enlevez à l'habitant et au citoyen la notion de coresponsabilité et de cogestion de l'outil qui est sensé contribuer à son émancipation...

Le principe même de l'éducation populaire, qu'une nouvelle fois, vous bafouez, que vous piétinez...

La fonction de déploiement de politiques publiques : par cet outil municipal, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un outil de propagande et de déploiement de vos politiques...

Je cite la délibération : « le rôle des MdH est de penser la participation des habitants dans toutes ses déclinaisons ».

La fonction d'émancipation et du développement du pouvoir d'agir...

Je vous cite : « Les MdH s'inspirent de l'éducation populaire ».

Sauf que vous en oubliez l'essentiel : l'éducation populaire cherche à ce que chacun devienne acteur de ses apprentissages pour les partager avec d'autres.

Ce n'est pas en l'enfermant dans des logiques municipales encadré par des fonctionnaires, aussi compétents soient-ils, que vous ferez vivre l'éducation populaire à Grenoble.

Ce modèle grenoblois qui était encore viable en 2014, ne l'est plus aujourd'hui, du fait de la transformation et de la municipalisation à outrance que vous avez faites du réseau d'éducation populaire à Grenoble.

Conseil municipal du 25 septembre 2023

(32850). ALIMENTATION : Délibération cadre - Un scénario souhaitable du système alimentaire et agricole pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise

(32851). ALIMENTATION : Élaboration de la stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble pour une alimentation durable, inclusive et résiliente

Antoine BACK, GEC

Monsieur le Maire,
Mesdames & messieurs les conseiller·es,
Grenoblois·es,

PAiT

Historique & intentions

Dans la mandature précédente, la Ville de Grenoble a partagé auprès d'autres collectivités son ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ces territoires. Expression de la candidature alpine au dispositif national de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux, le Projet alimentaire inter-territorial (PAiT) de la grande région grenobloise a été labellisé en septembre 2020 par le Ministère de l'Agriculture.

Trois ans plus tard, le Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise rassemble désormais :

- 9 territoires :
 - Grenoble Alpes Métropole
 - la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
 - la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère
 - la Communauté de communes du Trièves
 - la Communauté de communes Le Grésivaudan
 - le PNR du Vercors
 - le PNR de la Chartreuse
 - la Ville de Grenoble
 - l'association Espace Belledonne ;
- 3 acteurs socio-professionnels :
 - le Réseau des Conseils de Développement de la région grenobloise
 - la Chambre d'Agriculture de l'Isère
 - le Collectif Autonomie Alimentaire de la région grenobloise

La coopération de ces acteurs s'articule autour de plusieurs enjeux majeurs :

- la préservation et la reconquête du foncier agricole ;
- le maintien des agriculteurs et l'aide à l'installation ;
- le soutien aux grands équipements qui développent les circuits de proximité, l'accompagnement des circuits de proximité ;
- le développement de la part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective (en lien avec la loi EGalim) ;
- une mise en cohérence des pratiques agricoles avec les enjeux sanitaires et de

protection de l'environnement actuels ;

- la mobilisation des acteurs du territoire, leur sensibilisation ainsi que celle des habitants.

Une des décisions du PAiT est l'organisation annuelle du Mois de la Transition Alimentaire, dont l'édition 2023 se tiendra du 29 septembre jusqu'au 29 octobre. Les 150 événements seront autant d'occasion de sensibiliser et d'accompagner les citoyen-nes, qu'ils/elles soient consommateurs ou producteurs, vers une transition alimentaire de notre territoire bénéfique à toutes & tous, ce qui induit nécessairement des évolutions de nos comportements.

Travail de prospective

- **Historique, méthode**

De décembre 2021 à septembre 2022, l'ensemble des acteurs du partenaires du PAiT s'est mobilisé pour élaborer, avec l'appui du cabinet SOLAGRO, une vision de prospective de l'agriculture et de l'alimentation à l'horizon 2050.

72 participant-es ont participé aux ateliers de concertation, répartis en plusieurs collèges :

- Monde agricole et interprofessions : Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble, Chartreuse Elevage, Association Priori Terre (OXYANE), SCIC la Clef des Sables (ferme Saint Lattier), Maison François Cholat, Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage (SIVER), Confédération Paysanne/ADDEAR, Fédération des Alpages de l'Isère ;
- Acteurs de la transformation et de la distribution : MIN de Grenoble, Magasin de producteurs Herbeys, La Bonne Pioche, Passion Froid Groupe POMONA, Mangez Bio Isère, Légumerie AB Epluche, Intermarché Seyssins, Laiterie du Mont Aiguille ;
- Monde de la formation et de la recherche : INRIA, INRAE, Lycée Agricole de Saint Ismier ;
- Partenaires institutionnels : Département de l'Isère, PAA38, SAFER, CDA38 ;
- Associations de consommateurs, Fondations : Terre de Liens, Réseau AMAP, ADABIO, FNE Isère, Societal Angels

A partir des données collectées, des tendances de fond et des signaux faibles observés, plusieurs scénarios ont été établis : un scénario tendanciel (que'est qui se passe si on ne change rien) et un scénario souhaitable, intégrant l'ensemble des problématiques sociales, économiques, environnementales et éthiques recensées.

- **Scénario désirable**

24 lignes directrices ont été établies, qui dessinent les contours d'un futur souhaitable et durable concernant l'alimentation et l'agriculture sur notre grand territoire.

- Enjeux généraux liés aux transitions : diviser par 2 les émissions de GES du secteur agricole, contenir l'artificialisation de terres agricoles dans la limite de 300 ha d'ici à 2050, diviser par 4 l'usage des produits phytosanitaires de synthèse en 2050 avec la volonté de tendre vers « zéro phyto », arrêter l'utilisation des engrais azotés de synthèse, souhait d'augmenter fortement l'autonomie alimentaire (fruits, légumes, légumineuses) ;
- Les leviers de la production animale : objectif de maintien de l'élevage bovin sur le territoire, en favorisant les systèmes herbagers, les races rustiques et

les pratiques extensives pour préserver l'élevage en montagne ; veiller à ne pas intensifier les élevages de porcs, poules pondeuses et chairs ;

- Les leviers de la production végétale : tendre vers 70 % des surfaces en agriculture biologique, 30 % des surfaces en agriculture mettant en œuvre des pratiques alternatives ou des pratiques agro-écologiques, et 0% d'agriculture conventionnelle sans changement par rapport à aujourd'hui ;
- Les leviers de l'assiette : aller vers 60% de « flexitariens » (3 jours par semaine en moyenne, soit 30 à 75 g/j de protéines animales), vers 30 % de végétariens / végétans / régimes alimentaires très peu carnés, vers 10 % de mangeurs sans changement dans leurs régimes très riches en protéines animales (170 g/j soit les besoins d'un-e athlète bodybuilder de 100 kg pendant sa phase de prise de masse).

Ce sont les ces lignes directrices de ce scénario, aboutissement d'un long travail d'information partagée, éclairé par la science, aboutissant à un consensus ordonné, que nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance et d'intégrer lors de la formulation de documents stratégiques et d'actions dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

Ce qui nous amène directement à la seconde délibération.

Stratégie alimentaire

Emergence

La question alimentaire s'impose à nouveau à l'agenda des collectivités locales, et ce phénomène n'est pas simplement conjoncturel. Les inégalités sociales de santé dues à la malnutrition, les effets du dérèglement climatique sur les rendements agricoles, les effets de la surexploitation des sols et des mers, les tensions géopolitiques, la volatilité des prix (énergie, matières premières) sur les marchés internationaux encouragée par la spéculation et la course aux super-profits... Tout cela pousse les collectivités à anticiper autant que possible les effets locaux des désordres globaux : de par les conséquences dans la population, en termes de santé comme de sécurité alimentaire, dans les collectivités la question alimentaire ne se résume plus à la seule restauration municipale. La diversité de ces enjeux déborde largement le strict cadre des limites communales, c'est une dimension qui a d'ailleurs largement été abordée lors des travaux de prospective du PAiT.

La Ville de Grenoble a souhaité se saisir de l'ensemble des questions de l'alimentation et renforcer la cohérence des actions qu'elle mène dans ce domaine. Cela s'est traduit par la création dès 2020 d'une délégation à la stratégie alimentaire, associée à la création d'un poste de direction de projets lié à la stratégie alimentaire. Un état des lieux des actions menées par la Ville et le CCAS dans la thématique alimentaire a permis de repérer les actions à consolider, à transformer ou à entreprendre. Ces premiers éléments, croisés avec le résultat du travail partenarial réalisé au sein du PAiT, fondent les bases de la stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble que nous soumettons aujourd'hui à la sagesse du Conseil municipal.

Principes

Toute stratégie repose sur un esprit général, sur des principes d'actions. Il sont ici au

nombre de quatre : la durabilité, l'éthique, l'inclusivité, la résilience.

- L'alimentation durable est qualifiée par *"l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire"* (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)).
- Une alimentation est dite éthique quand elle est respectueuse du bien-être humain et animal dans les méthodes de production agricole ainsi que d'élevage et d'abattage des animaux. Elle vise à réduire la précarité sociale des agriculteurs-trices et des éleveurs-euses ainsi que les risques psychosociaux liés à ces professions. Elle vise également à améliorer les conditions de vie des animaux en répondant à leurs besoins physiologiques et comportementaux, ainsi qu'à amoindrir leurs souffrances lors de l'abattage qui doit être rapide, sans stress ni douleur.
- Une alimentation est inclusive lorsqu'elle est accessible en termes de prix, de compréhension, accessible physiquement et intellectuellement et qu'elle ne met personne de côté du fait de son origine sociale, son sexe, son âge, sa culture ou sa religion. Une alimentation inclusive permet une alimentation choisie. Cette notion induit une place à l'expression et la participation pour chacun-e dans les décisions qui impactent ses pratiques alimentaires.
- Une alimentation se veut résiliente lorsqu'elle anticipe les risques liés aux contraintes environnementales, sociales, économiques... présentes et à venir. Elle prend en compte les effets du réchauffement climatique et présente une forte capacité d'adaptabilité face aux crises et ruptures que nous connaissons déjà et connaissons dans le futur, proche et lointain.

Axes

Une fois les principes posés, vient le temps de déterminer les axes stratégiques qui permettront de construire le plan d'actions.

Six axes structurent notre stratégie :

Axe n° 1 : Agir en local pour un système agro-alimentaire résilient

Il conviendra d'agir sur l'offre alimentaire du territoire pour faciliter le développement des filières locales, bio et durables ; de favoriser le développement des outils de transformation et de stockage ; d'étudier la faisabilité du recyclage massif des nutriments ; de soutenir les initiatives qui agissent pour un système alimentaire résilient, et plus particulièrement dès cet automne un soutien financier sera proposé aux structures de l'économie sociale et solidaire de la distribution de produits locaux et durables.

Axe n° 2 : Une pratique exemplaire dans la production des repas

Il s'agira d'amplifier la transition alimentaire au sein de la restauration collective de la Ville, tant par les leviers de la commande publique que par l'étude d'une nouvelle cuisine centrale d'une taille et configuration suffisantes ; d'approfondir le volet restauration durable des temps officiels et conviviaux (buffets).

Axe n° 3 : Favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation durable, inclusive et résiliente

Grâce à l'action territorialisée, améliorer la santé des plus vulnérables par l'accès à l'alimentation durable ; structurer le lien de la Ville avec l'aide alimentaire ; sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation durable et donner les clefs pour modifier ses pratiques alimentaires en visant les objectifs du PaiT (60 % flexitariens, 30 % végétariens,

10 % carnés)

Axe n° 4 : Augmenter le bien-être au travail en promouvant l'alimentation durable auprès des agents

Optimiser les solutions de restauration proposées aux agents dans une démarche de transition alimentaire ; Développer des actions en lien avec l'alimentation pour améliorer la qualité de vie au travail

Axe n° 5 : Pour un processus de décision démocratique et transparent

Garantir une organisation politique et technique interne à la Ville qui permette de centraliser le débat et fluidifier les échanges ; Accompagner l'émergence d'une démocratie alimentaire ; Favoriser les échanges dans les secteurs de la Ville ; Évaluer nos actions et communiquer sur les résultats

Axe n° 6 : Amplifier l'action de la collectivité grâce aux réseaux

Réseaux locaux (renforcer les partenariats et participer activement aux projets inter-territoriaux), nationaux (partager l'expérience de la Ville avec d'autres collectivités et se nourrir des leurs), et internationaux (*Milan Urban Food Policy Act*, réseau de villes européennes engagées dans la transition alimentaire)..

Méthode & calendrier

L'esprit général étant posé, les axes stratégiques étant définis, le plan d'actions peut désormais se construire. C'est un travail qui a évidemment déjà commencé mais qui se poursuivra dans le temps, sur la base de cette structuration stratégique. Un travail interne, avec tous les services de la Ville concernés, et un travail externe avec les partenaires existants et à venir, qu'ils/elles soient acteurs institutionnels ou collectifs de la société civile. Cette démarche de formalisation du plan d'actions est ambitieuse et devrait être achevée d'ici la fin d'année 2024. Cependant, du fait de l'urgence du contexte social, économique et environnemental, plusieurs actions devront être déployées dès cet automne. D'ailleurs, d'ici la fin de l'année nous serons amené·es à délibérer sur le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble avec, outre la création de structures *ad hoc*, le soutien à plusieurs piliers grenoblois de l'alimentation solidaire, en premier lieu ceux de la distribution de produits frais, de qualité, locaux et/ou biologiques, avec une démarche d'aller-vers les habitant·es de la Ville. Ces axes couvrent une large diversité de publics, caractérisés par l'âge, l'état de santé ou les difficultés auxquelles ils peuvent faire face.

En conclusion, par la mise en cohérence des actions menées grâce à cette stratégie, dans un esprit de justice sociale et environnementale, la Ville de Grenoble poursuit sa transition vers une alimentation plus durable et plus accessible, pour toutes et tous. Elle se positionne au travers de ces deux délibérations en faveur d'un modèle agro-alimentaire plus juste, tant pour les agricultrices et agriculteurs que pour les consommatrices et consommateurs, et souhaite y contribuer pleinement en tant que municipalité transformatrice.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #3 et #4 – 32850 et 32851

Délibération cadre - Un scénario souhaitable du système alimentaire et agricole pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise / Élaboration d'une stratégie de la Ville de Grenoble pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente

Monsieur le Maire,

Je m'exprimerai ici à propos des délibérations 3 et 4, qui concernent toutes deux la stratégie alimentaire et agricole.

Notre groupe se félicite de la démarche menée en associant de nombreux partenaires pour la définition des orientations du Projet Alimentaire Inter Territorial.

Je pense que chacun ici souscrit à la majorité des axes et objectifs retenus. Nous considérons pour notre part qu'ils vont plutôt dans le bon sens.

Nous sommes tout de même sceptiques quant à la partie qui concerne "*l'assiette et l'alimentation*", qui vise à "*faire évoluer les régimes alimentaires*".

Vous connaissez notre réticence vis-à-vis des stratégies qui entendent expliquer aux habitants comment ils devront consommer, comment ils devront se comporter. Cette incursion dans leurs libertés les plus basiques, ici la manière dont ils souhaitent s'alimenter, nous dérange toujours.

Il y a d'ailleurs quelque chose d'un peu ridicule à fixer des pourcentages pour ce genre d'objectif. Comme si, parce qu'on l'a écrit quelque part dans un document stratégique, nous allons créer comme ça, par la force de la volonté, "*60% de flexitariens*", "*30% de végétariens*" ou encore mieux, "*40% de la population dont l'alimentation est composée de 70%*

de produits issus de l'agriculture biologique". Vous conviendrez que c'est un peu hors-sol.

Venons en maintenant à la "*stratégie de la ville de Grenoble pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente*". Un nouveau rapport, dans la droite lignée de cette succession de délibérations-cadres depuis le début du mandat, dont on peine à chaque fois à voir les effets concrets. On retrouve donc comme d'habitude cette accumulation de poncifs et ce verbiage abscon dont Antoine Back s'est fait le spécialiste.

Vous ne manquez évidemment pas de vanter votre action, finalement assez maigre : on a un peu plus de plats siglés EGALIM que l'obligation légale et nous nous inscrivons "*dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire*". Comme à peu près partout ailleurs donc.

Vous omettez tout de même que le menu végétarien dans les écoles, que vous avez tenté d'imposer à grand renfort de communication en en faisant le menu de base, est boudé par une immense majorité des familles. Je ne peux également pas croire que vous n'avez jamais été confronté à ces nombreux parents, parfois même au propre personnel de la ville, très critiques à propos de ce qui est servi à leurs enfants dans les écoles et les crèches.

Bien évidemment, on ne retrouve rien de très concret en matière de propositions dans cette délibération-cadre. Nous aurons l'occasion plus loin dans ce conseil de voir à quel point ce genre de document, dont vous êtes friands, n'engage que ceux qui y croient ou font semblant d'y croire.

Comme d'habitude, on retrouve tout le champ lexical de ceux qui ne font pas grand-chose à la fin : "*étudier la possibilité*", "*étudier la faisabilité*", le classique "*amplifier la transition*", "*favoriser les pratiques*", "*mutualiser les réflexions*", "*fluidifier les échanges*"... Sans oublier évidemment de "*communiquer*", et quelques nouvelles idées de chartes et collectifs auxquels adhérer, votre spécialité.

Vous semblez cette fois assez conscients du vide ce que vous nous soumettez, puisque vous vous êtes efforcés de préciser noir sur blanc qu'il faudra, je cite, "*décliner de manière systématique les axes stratégiques en plan d'actions*", "*identifier les porteuses et porteurs de projet inhérent à chaque action*" mais aussi "*estimer les ressources (RH, financières) nécessaires à la bonne conduite de la stratégie*".

Vous conviendrez qu'il s'agit là des prérequis basiques à n'importe quel plan d'action. Le fait que vous les remettiez à plus tard, donc que vous n'ayez aucune idée de qui fait quoi et de combien ça coûte, nous conforte un peu plus dans l'idée que cette délibération n'a vocation qu'à brasser de l'air tant elle n'engage à rien.

Comme pour les autres délibérations-cadres, nous nous abstiendrons de voter ce verbiage que vous nous imposez simplement pour occuper un conseil assez maigre en sujets après une rentrée pourtant chargée en actualités. Après 10 ans de la même équipe aux commandes, les Grenoblois méritent un peu plus que de simples "réflexions". Car nous ne vous jugerons pas à l'aune de vos discours-cadres et de vos ébauches de stratégies, mais de votre bilan.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 25 septembre 2023

(33019). ACTION SOCIALE : Engagement de la Ville de Grenoble dans le projet d'expérimentation "Territoire zéro exclusion énergétique"

Nicolas Kada, GEC

Depuis plusieurs années, les efforts constants de Grenoble dans la transition écologique, tant en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation au dérèglement climatique, sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur volontarisme et leur efficacité.

Cet engagement continu dans une politique globale air-santé-énergie-climat a été affirmé par plusieurs délibérations et labellisations et notamment :

- Engagement en 2015 dans la convention européenne des Maires pour le climat et l'énergie
- Labellisation Cit'ergie en 2017 et Cit'énergie Gold en 2019, reconnaissance nationale et européenne de la qualité de la politique énergétique de la collectivité.
- Délibération cadre pour une politique de l'habitat qui vise à améliorer et encadrer le parc de logements privés pour favoriser, impulser et accompagner la rénovation
- Titre de capitale verte de l'Europe 2022. Cette distinction de la Commission Européenne reconnaît les actions concrètes menées depuis de nombreuses années par la Ville de Grenoble et plus largement par la Métropole en faveur de l'environnement et de la qualité de vie des habitant-es.
- Bouclier social et climatique acté en janvier 2023 comportant un engagement fort sur le renforcement et la diversification des actions de lutte contre la précarité énergétique déployées par la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale.

La vision générale portée par la Ville est **de favoriser la transition énergétique en considérant la dimension sociale sous toutes ses formes**. C'est pourquoi son implication se traduit dans les politiques de lutte contre la précarité énergétique et du « mal-logement ».

Cette implication dans une action sociale et écologique forte se traduit par :

- **la contribution financière de la Ville au programme métropolitain MURMUR**, qui vise la rénovation du bâti résidentiel privé en copropriété pour les ménages modestes et très modestes. MURMUR constitue une offre publique ayant pour objet l'accompagnement et le financement de la rénovation énergétique de tous les logements privés du territoire de Grenoble-Alpes Métropole.
- **un engagement dans l'animation d'OPAH sur plusieurs copropriétés dégradées** (plus de 200 logements concernés) et sur des projets de revalorisation durable sur les quartiers les plus défavorisés de la commune (réhabilitations lourdes avec un objectif de performance BBC).
- la Ville agit aussi en vue d'un habitat favorable à la santé par la lutte contre l'habitat indécent ou insalubre par le biais de son service hygiène communal.

Parallèlement aux opérations de rénovation, une politique forte de lutte contre la précarité énergétique est mise en œuvre depuis 2012 par le biais d'une plateforme portée par le CCAS. Le dispositif est labellisé dans le cadre du programme CEE **SLIME - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie** depuis 2017. Ce service réalise **des diagnostics socio-techniques à domicile, délivre des conseils d'usage et pose des matériels économes**

puis accompagne les ménages dans la mise en œuvre de solutions concrètes : aides financières, accompagnement sociotechnique et budgétaire, médiation avec les bailleurs sociaux et privés et enfin soutien financiers aux travaux. En une décennie, la Ville a accompagné via le SLIME **plus de 1500 ménages en situation de précarité énergétique.**

L'amélioration de la performance de l'habitat est un enjeu majeur de la transition énergétique, tout comme un enjeu social, et nécessite une amplification importante des politiques déjà mises en œuvre en adéquation avec la "loi Climat et Résilience" qui a pour objectif à horizon 2050 de rénover l'ensemble du parc de logements au standard « bâtiment basse consommation ».

La Ville de Grenoble, dans le cadre du bouclier social et climatique, souhaite renforcer son action en s'inscrivant dans l'expérimentation « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » visant à massifier la rénovation énergétique des logements des propriétaires les plus précaires.

Selon les chiffres de l'ANAH, les personnes et foyers les plus modestes ne recourent pas suffisamment aux aides à la rénovation globale de l'habitat alors qu'ils sont ceux qui en ont le plus besoin, a fortiori dans une période de forte augmentation des prix des énergies.

L'objectif du programme porté par l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE et ses partenaires, est de contribuer à lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique (exclusion) dans les territoires : l'accompagnement technique, social et financier, la formation des acteurs et leur outillage.

Le déploiement de TZEE dans un quartier de la Ville (secteur 4) identifié sur la base de plusieurs indicateurs croisés (nombre de propriétaires occupants, ressources des ménages propriétaires occupants, % de ménages en situation de précarité énergétique, nombre de projets MurMur aboutis, lancés et/ou abandonnés). Ce territoire bénéficiera d'un renforcement des dispositifs d'aides et d'accompagnement. L'expérimentation TZEE s'articulera avec les programmes MURMUR et Ma prime Renov pour le soutien financier à la rénovation de copropriétés et de logements individuels.

En dehors de ces dispositifs de rénovation, les personnes pourront être accompagnées dans le cadre du SLIME.

L'implication de la Ville et de son CCAS dans le projet se traduira par :

- ⌚ Une contribution directe de la Ville au projet TZEE venant en bouclage des autres aides aux travaux : enveloppe de 100K par an
- ⌚ Une aide du CCAS déjà existante et mobilisable de 1500€ par ménage en situation de précarité énergétique
- ⌚ Une articulation de toutes les actions menées avec le dispositif MurMur auquel la Ville contribue via une subvention de la Ville déjà existante d'un montant de 250K par an
- ⌚ Une mobilisation de ressources humaines pour piloter, coordonner et mobiliser les ménages.
- ⌚ Un pilotage qui portera une attention particulière sur la coordination partenariale entre les différents acteurs et dispositifs du territoire.

Aussi, c'est sur la base de l'ensemble de ces enjeux, axes d'investissement existants et volonté d'engagement encore plus marquée que la Ville de Grenoble, en lien avec son CCAS a l'honneur de déposer sa candidature au programme TZEE porté par l'association STOP Exclusion Energétique dans l'objectif de contribuer à la mise en place d'une filière de rénovation énergétique sur le territoire et à accompagner depuis le repérage jusqu'à l'usage du logement rénové, 140 ménages résidant sur un quartier ciblé.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #5 – 33019

Engagement de la Ville de Grenoble dans le projet d'expérimentation "Territoire zéro exclusion énergétique"

Monsieur le Maire,

De prime abord, nous ne pouvons que nous féliciter que vous vous attaquiez au sujet de la rénovation énergétique. Sujet essentiel tant dans son aspect social qu'environnemental.

Le problème, c'est qu'on a beau accumuler les lancements de dispositifs, on ne peut que se rendre à l'évidence : en 10 ans, nous avons bien peu progressé et les ambitions sont toujours loin d'être à la hauteur des enjeux.

Prenons par exemple le dispositif Mur Mur de la Métropole, la tête de gondole de la collectivité pour sa politique de rénovation énergétique des copropriétés et des maisons individuelles. Entre 2010 et 2021, environ 2700 logements ont été rénovés en bénéficiant de Murmur. Vous conviendrez qu'en 11 ans, sur les près de 100 000 logements que compte notre ville, c'est faiblard.

On pourrait évidemment faire mieux, mais il conviendrait pour cela de résoudre trois problèmes, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici et en conseil métropolitain, mais dont vous n'avez pas daigné vous saisir.

D'une part le problème de la communication. Encore trop de Grenoblois ne sont pas informés des dispositifs existants. Mais admettons qu'ils connaissent l'existence de Mur Mur, ils seront alors confrontés au problème de la lourdeur administrative : entre accompagnement, aide à l'ingénierie, plafonds de dépenses et pourcentages d'aides différenciés, programmes différents, aides des communes qui varient, bonus selon la situation... Forcément, il y a de quoi jeter l'éponge et remettre à plus tard son projet de rénovation.

Le troisième problème est sans conteste le plus gros frein à une plus large utilisation du dispositif. Les montants d'aides sont insuffisants pour véritablement inciter à la rénovation.

Car vous faites le choix d'une politique d'attribution qui, sur le papier, semble louable et pleine de bonnes intentions, mais est en réalité complètement contre productive : ceux qui peuvent espérer de bons montants sont les propriétaires modestes et très modestes. Un couple de deux personnes percevant chacune à peu près un SMIC n'est ainsi pas considéré comme modeste : c'est dire la marge d'appréciation.

Et c'est là que vous vous trompez. Vous misez tout sur le propriétaire modeste qui a bien peu de chances d'engager des travaux de rénovation car le reste à charge restera de toute façon trop élevé pour lui. C'est encore plus improbable qu'il se lance dans un tel projet maintenant que vous avez augmenté sa taxe foncière de 32%, soit dit en passant.

Une politique véritablement efficace consisterait à mettre l'accent sur l'aide à la rénovation des propriétaires de la classe moyenne, qui auraient plus de marge pour contribuer au reste à charge même si elles sont matraquées fiscalement elles aussi. Je ne comprends pas que vous persistiez avec ce fonctionnement alors qu'un recalibrage du dispositif permettrait de multiplier le nombre de logements rénovés.

On retrouve des problèmes similaires (mauvaise communication, complexité du montage, aides mal ajustées) avec le dispositif métropolitain prime air-bois. Seulement 1000 dossiers déposés en 3 ans alors que le chauffage au bois est l'une des sources de pollution de l'air les plus dangereuses !

Et nous nous retrouvons désormais avec cette délibération pour tester un programme d'expérimentation. Le fait qu'il s'articule avec les dispositifs existants est certes louable, mais les premiers éléments nous font penser qu'il souffrira, encore, exactement des mêmes freins que pour Mur Mur.

L'objectif est ici de s'attaquer aux unités de logements individuellement. Un maillage plus fin que les seules copropriétés mais avec toujours le même souci : à destination des propriétaires modestes et très modestes uniquement. Les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Tout ceci n'est qu'une ébauche d'expérimentation. Par exemple, on ne sait pas encore quel quartier sera ciblé, puisque le projet ne concernera qu'un quartier, ce qui constitue évidemment un frein supplémentaire à une rénovation massive des logements grenoblois.

Mais je relève que l'objectif est d'accompagner 140 ménages sur 3 ans, de 2023 à 2025. Une ambition bien faible, on comprend qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles.

Je constate aussi que la ville s'engage à mettre 100 000 euros par an pour, je cite, *“la massification de la rénovation performante, globale et écologique de l'habitat des personnes en situation de grande précarité énergétique, et à déployer, via un partenariat efficace, un accompagnement renforcé des ménages en difficultés”*.

Vous avez beau nous avoir habitués à ces envolées lyriques, vous conviendrez que ce n'est pas très clair : mais on comprend que cette somme ne concernera pas uniquement les rénovations, mais aussi un “accompagnement” dont on aimerait connaître le détail.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que déplorer le manque de solidité de votre bouclier social et climatique. 100 000 euros par an pour ce sujet ô combien essentiel, soit à peu près le prix de votre céléberrissime toilette à éolienne parc Paul Mistral, mais aussi 2x moins que ce que vous avez dépensé pour votre sculpture en bois restée quelques mois à l'esplanade, et je ne vous fais pas l'affront de parler des sommes colossales engagées pour des cérémonies et de la communication autour de “capitale verte”.

Bref, ce programme d'expérimentation se profile d'ores et déjà comme un futur acte manqué. Un de plus. Ça commence à faire beaucoup.

**Conseil Municipal du 25 septembre 2023
(32959). SPORT : Ouverture de l'Ecole du Vélo de Grenoble
Djamel Wazizi, GEC**

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
Grenobloises et Grenoblois.

La pratique cyclable est en hausse **partout** en France, et Grenoble (je ne vous apprend rien) est **pionnière** en la matière.

Le **besoin** de vélo est d'ailleurs **grandissant** chez les Grenobloises et Grenoblois, comme le montre la **forte** demande dans nos établissements scolaires, et chez les publics éloignés avec l'explosion de la demande d'apprentissage du vélo.

Ce développement de la pratique cyclable est un enjeu fort en termes de santé, d'espace public, et bien sûr de transition écologique.

C'est pour ça que nous souhaitons que cette courbe **expo-nentielle** se **poursuive**, et ainsi rejoindre les pays scandinaves.

Bien sûr, l'augmentation du nombre de cyclistes pose de nouvelles questions, comme celle de la **coha-bitation** avec les piétons, et c'est pour ça que nous voulons **avant tout** que les Grenobloises et Grenoblois qui montent sur un vélo, connaissent les **règles**.

C'est notamment pour ça que nous avons organisé des **formations** pour les livreurs des plateformes.

Et c'est aussi pour ça qu'aujourd'hui nous voulons **donner les clefs**, que ce soit aux plus jeunes, comme aux gens les plus éloignés de la pratique du vélo.

Tout ça bien sûr, en parallèle du développement d'infrastructures comme les chrono vélos, qui sécurisent **à la fois** les vélos, et les piétons.

Pour toutes ces raisons, la délibération que je vous présente porte sur la création d'une "**école du vélo de Grenoble**", avec pour cibles premières les enfants pour le "Savoir rouler à vélo", et les adultes éloignés de la pratique.

D'autres cibles, comme les agentes et agents municipaux viendront dans un second temps.

Cette mesure fait partie du **bouclier social et climatique** que nous avons mis en place.

Pour rendre notre démarche plus visible et accessible, nous proposons dans cette délibération que Nathalie Baillon (cycliste longue distance iséroise) et Aurélien Fontenoy (3 fois vice-champion du monde senior de VTT Trial), soient nommés **marraine et parrain de l'École du Vélo de Grenoble** pour la saison.

Notre objectif est clair : **généraliser l'usage du vélo**, et pas n'importe lequel, celui qui respecte les autres usagères et usagers de l'espace public.

Car le vélo est une solution de transport **sûre, peu coûteuse, bonne pour la santé, et vertueuse écologiquement parlant.**

L'objectif est donc qu'à terme, **100%** des élèves qui sortent du primaire **sachent faire du vélo correctement**, et gardent le réflexe de ce moyen de transport tout au long de leur vie.

Et l'autre enjeu est que tous les adultes actuels puissent faire du vélo, notamment les **femmes des quartiers populaires**, qui représentent aujourd'hui la grande majorité de la demande d'apprentissage.

Cette "école du vélo de Grenoble" sera inaugurée le 26 octobre, et a vocation à **monter en puissance** dans les prochaines années.

Je vous remercie pour votre attention.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #6 – 32959

Ecole du vélo de Grenoble : Ouverture de l'École du vélo de Grenoble – Conventions de marrainage et de parrainage.

Monsieur le Maire,

On sent qu'il fallait combler par tous les moyens ce conseil de délibérations sur lesquelles communiquer, car après la délibération cadre sur la stratégie alimentaire qui ne comporte rien de concret, vous nous proposez une école du vélo pour laquelle pas grand chose n'est ficelé.

L'initiative n'a rien de particulièrement novateur soit dit en passant. On retrouve des écoles du vélo à Lorient, Marseille, Montreuil, Paris ou encore Lille. Elles ne sont certes pas "municipales" mais elles ont le mérite d'avoir un coût moins démesuré qu'à Grenoble pour la collectivité.

Vous avez bien daigné nous transmettre, après les commissions où rien ne semblait clairement établi, à quelques jours de ce conseil, un document de deux pages manifestement bricolé à la va-vite pour nous donner quelques éléments supplémentaires sur cette école.

On découvre ainsi que sur trois ans, de 2023 à 2025, vous prévoyez plus d'1,2 millions d'euros de dépenses pour ce dispositif. Côté recettes, seule une subvention de 35 000 euros de l'ADEME a pour l'instant été attribuée pour de l'achat de matériel.

Mais vous tentez de noyer le poisson en indiquant avoir déposé et attendre un retour pour une subvention de 300 000 euros maximum de la Métropole et de 673 000 euros maximum auprès du Ministère, je cite, "principalement pour le financement des travaux".

Non seulement on voit mal quels travaux" nécessitent un tel financement dans le cadre de cette école. Mais on comprend bien à la lecture du mot

“maximum” que ces sommes mirobolantes risquent fort de rester à l’état de fantasme.

Peu vous importe le coût, tant que vous pouvez communiquer. Après la bike police qui ne fonctionne pas si bien que ça, après les autoroutes à vélos pourtant critiquées par des spécialistes du sujet proches de votre camp, c’est une nouvelle manière de marteler le mot “vélo” si propice à endormir le gogo persuadé qu’il est synonyme d’écologie.

Peu importe l’efficacité de votre action. Je rappelle qu’en 2014 vous aviez promis de tripler la part modale du vélo dans la métropole d’ici 2020. Près de 10 ans après, elle a progressé de 3 maigres points pour atteindre 7%. Mais chez vous les résultats ne sont pas un indicateur, seul compte le discours.

Si cette école du vélo touchera les scolaires, et c’est tant mieux, elle ne résoudra pas les problèmes de cohabitation que posent les deux-roues sur les trottoirs.

Chacun ici a pris connaissance du fait qu’avec 7,7/20 de ressenti global, Grenoble est parmi les dernières des plus de 200 villes étudiées pour le baromètre des villes marchables réalisé par plusieurs associations reconnues. L’une des causes de cette note, pointée par de nombreux usagers, est notamment la circulation anarchique des deux-roues.

Quand bien même vous réussiriez à trouver le moyen d’ouvrir l’école aux adultes et à les attirer, ce qui n’est pas encore le cas, on imagine mal ceux qui causent ce genre de problèmes faire la démarche de s’y rendre pour changer de comportement. En l’absence de contrôles réguliers à grande échelle, que vous refusez de mettre en place, la situation ne s’améliorera pas.

Ce projet est au final bien trop coûteux pour un service qui pourrait être rendu autrement, avec la poursuite des visites de moniteurs dans les écoles. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #6 – 32959

Ouverture de l'école du vélo de Grenoble - Conventions de marrainage et de parrainage.

Monsieur le Maire,

Cette sympathique délibération appelle tout de même quelques remarques de notre part.

Dans une ville financièrement exsangue, dans laquelle avec la fermeture de la piscine Vaucanson on ne voit pas comment vous allez assurer l'enseignement obligatoire de la natation, mettre en place une école du vélo qui mobilise de l'ordre de 1,2 millions d'euros de fonds publics interroge fortement.

Des générations entières ont appris à faire du vélo seules et avec le redémarrage de la pratique qui était très répandue après la guerre et qui se développe à nouveau, on aurait pu penser au contraire que l'apprentissage se répandrait encore plus facilement puisqu'on s'est tous mis en selle avec un frère, une sœur un parent ou tout seul.

Au sein de ce Conseil Municipal, nous souhaitons être cohérents. Nous estimons que la ville vit au-dessus de ses moyens et qu'elle doit engager des réformes de structure si elle veut mettre fin à la spirale des impôts et de la dette. On ne peut pas dire non à la hausse d'impôts et oui à toutes les dépenses.

On doit être capable de poursuivre l'apprentissage à l'école avec les moniteurs sportifs de la ville, en particulier dans les quartiers où la pratique est faible, sans mettre en place des structures lourdes et coûteuses dans une ville qui ne sait plus faire face à ses obligations légales.

C'était le cas l'année dernière : vous reconnaissez vous-même dans votre document que les éducateurs sportifs de la ville ont donné plusieurs heures de cours dans les classes. Il est à mon avis possible de pérenniser ce dispositif sans que cela ne nous coûte 1,2 millions d'euros.

La situation financière de la ville appelle à la responsabilité. Vous ne pouvez pas continuer à jouer à la cigale avec l'argent que vous rapporte la hausse d'impôts alors que si la Métropole venait à refuser la vente de Grenoble-Habitat que vous avez décidé seul, il vous faudrait trouver 37 millions d'euros pour boucler le budget.

Malheureusement, je sais que vous êtes conscient de tout cela. Mais vous faites délibérément le choix de la dépense sur des sujets pour lesquels on pourrait faire autrement, simplement parce que ce sera facile de communiquer dessus pour tenter d'améliorer votre image écornée.

Ce faisant, après vous être acheté un peu de répit qui ne durera pas avec l'augmentation de la taxe foncière, vous repoussez à après les élections l'heure de la douloureuse pour les Grenoblois : en l'absence de toute réforme de structure, celle d'une nouvelle augmentation d'impôts ou d'une réduction considérable des services publics.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #7 – 32931

ZAC Presqu'île : Convention cadre de partenariat foncier n° 3 afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC

Monsieur le Maire,

Nous regrettons vraiment que l'aménagement de la Presqu'île s'effectue dans une telle opacité, si loin de tout débat citoyen, de façon totalement technocratique.

On apprend ainsi qu'en juillet les opérateurs se sont mis d'accord sur un nouveau calendrier sans rien changer au fond du projet initial de la municipalité Destot. Lors du lancement du projet, le Maire de l'époque indiquait qu'on lançait là une nouvelle façon de vivre, la cité du bonheur qui allait naître à Grenoble. Le triste privilège de l'âge me permettait d'entendre les mots qu'avait prononcés Hubert Dubedout au lancement de Villeneuve. C'est pourquoi mes municipalités ont fait preuve de modestie quand elles ont eu à aménager une caserne, celle de Reyniès-Bayard, nous n'avons pas prétendu créer un homme nouveau mais essayer de faire au mieux pour l'homme actuel. De lui donner le cadre de vie le plus aéré et le plus épanouissant possible.

Je note d'ailleurs que même des Adjointes au Maire actuel ont choisi notre urbanisme pour vivre et aucun ne se tourne vers le vôtre.

Concernant la Presqu'île, ça va plus vite puisqu'un membre du GIEC a jugé que, je cite, *"les édifices qui ont poussé sur la Presqu'île sont aberrants : construits sur du bitume, avec une mauvaise circulation d'air. Il existe tout un tas de préconisations au sujet de la ville durable. Ce sont des messages que nous avons déjà véhiculés, depuis 2003 au moins. Or, dans une ville comme Grenoble, qui est une cuvette, il n'y a pas eu de véritable politique de la part des collectivités territoriales"*.

Il est étonnant que, vous qui avez la religion du GIEC collée à la peau, ne teniez aucun compte de cet avertissement. Le GIEC se trompe ? Pourquoi continuez-vous ? Il est encore temps, rue Esclangon, de limiter la casse.

La part des espaces naturels est extrêmement réduite dans ce quartier. S'il compte au final 15 000 habitants, le quartier comptera bien 1 mètre carré d'espaces verts par habitant. Dans une ville qui est la dernière des grandes villes comparables pour la part de nature en ville par habitant, la réduire encore dans les nouveaux quartiers est un crime contre l'objectif de neutralité carbone de la ville.

On le verra plus loin dans une délibération, la cité du bonheur connaît déjà des difficultés sociales qui vous contraignent à intervenir.

Puisque vous avez l'opportunité de revoir le calendrier, nous regrettons fortement que vous ne l'ayez pas saisie pour alléger le projet pour intégrer le réchauffement climatique et l'objectif de neutralité carbone. Une fois de plus, ce sont les générations futures qui seront victimes de vos choix urbanistiques.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #8 – 32894

Projet urbain de renouvellement du Quartier Esplanade : Réaménagement de la Grande Esplanade : Evaluation environnementale et concertation préalable dans le cadre de la mise en compatibilité du PLUi

Monsieur le Maire,

S'agissant de cette délibération, d'abord sur la forme, je remarque qu'elle rappelle toutes les précédentes sur le sujet sauf une. Celle du 1er février 2021, pourtant très importante puisque présentée en début de Conseil Municipal par M. Juven comme une délibération-cadre avec les projets ficelés et leur mise en œuvre opérationnelle disait-elle.

Vous aviez voté un calendrier de l'aménagement de l'esplanade avec "*le démarrage des travaux d'espace public au printemps 2022*" et "*la livraison des travaux fin 2023*". Je comprends que cette mirobolante délibération soit passée à la trappe. Je le souligne car je veux dire aux Grenoblois combien le vote des délibérations-cadres, des chartes, sont des trompe-l'œil pour amuser la galerie et masquer un immobilisme voire une incompétence chronique.

La seconde remarque sur la forme concerne le tronçonnage du projet d'aménagement de l'esplanade. La bétonisation du site est passée sous silence et pendant qu'elle se poursuit, vous parlez depuis la délibération de 2017, soit depuis 6 ans, de l'aménagement de la grande esplanade sur laquelle il ne s'est encore rien passé excepté l'installation de votre « *observatoire du temps présent* » d'un coût de 210 000 €, démonté depuis à propos duquel je vous demande en vain ce qu'il est devenu, et l'installation récente de vos soutiens d'Alternatiba en campagne dans des locaux municipaux. Avec aussi, il est vrai, la réduction du stationnement. C'est tout de même peu en 6 ans.

Sur le fond, ce qui frappe c'est la pauvreté du projet pour une entrée emblématique et chargée d'histoire de la ville de Grenoble. Le verbiage de la délibération qui reproduit sur plusieurs pages la répétition des mêmes mots démontrant un copier/coller relu par personne est la preuve indubitable que vous pataugez sans direction effective et claire.

Ce qui frappe justement, à l'opposé de vos affirmations, est l'absence d'ampleur, de prise en compte de tous les enjeux, ce compartimentage des sujets qui ne peut qu'aboutir à la médiocrité, voire à la catastrophe.

Elle a déjà commencé pour les nouveaux habitants de l'esplanade puisqu'il y a une opposition évidente, frontale, une incompatibilité entre la densification massive et le rôle de pôle majeur de l'animation de la Métropole que joue l'esplanade. Installer de l'ordre de plus de 900 nouveaux logements soit 3 à 4000 habitants dans l'enfer du bruit est évidemment une folie.

Sur ce point précis je vous ai écrit pour vous demander de réaliser une étude d'impact sur le bruit avant la réalisation des 154 logements sur la petite esplanade et des 103 logements à la place du boulo-drome car il faut savoir si ces constructions ne vont pas créer une caisse de résonance qui va encore aggraver le bruit.

Je relève au passage, ici comme ailleurs, une proportion de logements sociaux excessive qui produit déjà la spoliation et la fuite de propriétaires occupants.

Les premiers habitants vous demandent à juste titre de faire respecter vos propres arrêtés sur le bruit, ce que vous refusez de faire en refusant d'effectuer des contrôles parce que vous savez bien que la problématique est insoluble. Le projet Destot de construction sur l'esplanade avait au moins une logique : il installait de nouveaux habitants en substitution des activités d'animation. L'association « Vivre à Grenoble » qui a mené la campagne contre l'urbanisation de l'esplanade et qui a contribué grandement à votre élection de 2014 vous demande de respecter vos engagements en limitant à 650 logements maximum les constructions sur un espace aussi réduit.

Puisque cela ne figure pas dans la délibération, peut-on savoir combien de logements vous voulez construire ? Peut-on savoir si tous les platanes de la ceinture verte seront épargnés ?

Le secteur comportait au départ 800 places de stationnement bien utiles aux travailleurs modestes de la ville et à des consommateurs. Peut-on savoir combien de places de stationnement comportera ce que vous appelez "la relocalisation de l'offre de parking" ?

Il n'est plus question non plus de la passerelle piéton promise initialement qui a disparu de la délibération. Qu'en est-il ?

Ces questions, combien de logements au final, les arbres seront-ils tous épargnés, combien de places de stationnement au final, il est tout de même étonnant de devoir les poser, étonnant que les réponses ne figurent pas dans votre présentation.

Une délibération de ce type devrait le mentionner car elle va servir de base à la concertation.

Il faudrait également éclaircir le charabia urbanistique : décidez-vous vraiment par la présente de réduire les surfaces végétalisées et perméables par rapport à ce qui est prescrit par le PFU (plan des formes urbaines) ? Alors que vous prétendez tout le contraire à longueur de répétition de la délibération.

Afin que la concertation et l'expression des Grenoblois puissent avoir lieu, il faudrait évidemment l'étendre en durée car la faire durer un mois dont la période de la Toussaint est évidemment une caricature sur un dossier de cette importance. Entre le 25 septembre, date de ce vote, et l'ouverture de la pseudo concertation le 5 octobre, il est évidemment impossible aux Grenoblois d'être informés de cette procédure et quand ils la découvriront elle sera déjà fermée.

Quand on se rappelle qu'en 2014, vous avez été notamment élus sur le refus de la bétonisation de l'esplanade et sur un autre projet

d'aménagement, et qu'en 2023 vous avez seulement bétonné le site et vous découvrez que vous avez manqué les procédures obligatoires pour le reste, on est une fois de plus confondu par le gouffre abyssal qui sépare vos annonces, votre com', la grandiloquence de vos propos et la pauvreté de vos réalisations.

À ce stade, outre une trahison de vos engagements, le projet de l'esplanade est une grande occasion manquée et il ne nous reste plus qu'à espérer que vos atermoiements se poursuivent afin qu'un vrai projet puisse être élaboré avec les Grenoblois.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #9 – 32546

Conventions avec la Fondation du patrimoine - adhésion annuelle

Monsieur le Maire,

Nous voterons pour cette délibération. Mais permettez-nous de soulever deux points qui nous préoccupent.

Le premier, puisqu'il est question de la tour Perret, est celui du patrimoine grenoblois que vous délaissez. Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer sur ces bancs : bien sûr, nous nous félicitons que la réhabilitation de la tour Perret soit enfin engagée, mais nous ne sommes pas dupes.

Pas dupes du calendrier retenu, qui verra cette rénovation s'achever aux alentours des élections municipales. On imagine sans peine le tapage médiatique auquel vous vous livrez à cette occasion. Vous allez faire de cette opération l'arbre qui cache la forêt du patrimoine grenoblois abandonné.

La tour Perret connaîtra une seconde jeunesse, mais rien n'est prévu pour l'ancien musée de peinture de la place de Verdun pour lequel vous n'avez pas le premier centime des 20 millions d'euros nécessaires aux travaux les plus urgents ;

Rien pour la villa Kaminski, cet édifice remarquable que vous laissez à disposition de l'extrême-gauche qui l'a considérablement dégradée ;

Rien pour la collégiale Saint-André qui fêtera ses 800 ans en 2028 et est dans un état de décrépitude avancé ;

Rien pour l'église Saint-Louis qui nécessiterait de nombreux travaux aussi ;

Rien pour la chapelle des Pénitents rue Voltaire, petit bijou patrimonial qui a aussi besoin d'une rénovation, qui gagnerait à être ouverte au public mais qui ne l'était même pas pour les journées du patrimoine cette année ;

Rien enfin pour l'hôtel de Lesdiguières, que vous avez fait classer lors du précédent mandat mais dont les étages sont tristement délabrés.

Nous vous avons déjà fait des propositions, afin de réaliser des économies, s'ouvrir aux opérateurs privés pour les édifices que nous n'avons pas les moyens d'entretenir, et enfin mener une politique globale de réhabilitation du patrimoine de la ville. Vous les avez systématiquement refusées, sans doute parce que vous considérez le sujet comme trop indigne de votre intérêt. Nous en prenons acte.

Le second point sur lequel nous souhaitons vous interpeller à l'occasion de cette délibération concerne cette nouvelle manie de vous tourner vers les Grenoblois pour financer les projets de la ville.

On le voit avec la tour Perret justement, pour laquelle vous avez lancé une collecte de fonds qui ne décolle d'ailleurs pas. Peut-être que les Grenoblois n'ont plus les moyens de donner, asphyxiés par votre hausse d'impôts. Au passage, nous aimerions connaître la liste des entreprises mécènes et celles s'étant proposées qui auraient été éventuellement refusées par vos soins.

Mais si nous pouvons comprendre la volonté d'associer les Grenoblois à la rénovation d'un monument emblématique de la ville, nous avons été très étonnés de découvrir votre manœuvre pour l'ex piscine des Iris à la Villeneuve.

Après que vous ayez abandonné la piscine, privant les habitants d'un point de fraîcheur essentiel et de l'accès à l'eau, un collectif d'habitants s'est monté pour élaborer un projet afin de faire quelque chose de la friche.

Vous avez refusé la proposition émanant des habitants soumise dans le cadre d'un appel à projet, puis elle a perdu au budget participatif. Vous avez alors mis vos services dans la boucle pour recalibrer le projet.

Ce projet, que vous avez donc grandement contribué à orienter, consisterait en un centre de bien-être à la place de la piscine. Aussi sympathique que ce puisse être, permettez-nous de douter de la pertinence de remplacer ainsi un espace de fraîcheur quand dans le même temps votre lubie de lac baignable à proximité est vivement critiquée par les habitants car vous en restreignez en fait l'accessibilité.

Mais c'est au niveau du financement que le pot aux roses se révèle. Vous êtes prêts à financer la "halle transitoire" préalable au projet avec l'ANRU pour un total de 900 000 euros. Cela étant, une telle halle vide ne servira à rien sans les équipements nécessaires au bien-être.

Le manque pour boucler le projet avec les tables de massage, sauna, spa et tous les aménagements nécessaires est de 1.6 millions d'euros. Et là, on découvre que le collectif doit se débrouiller pour trouver cette somme colossale. Ils sont à la recherche de porteurs de projets et de fonds supplémentaires. Rien n'est fait donc.

Après avoir sabordé un équipement, car la fermeture originelle est de votre fait, il faut le rappeler, vous laissez aux habitants le soin de se débrouiller pour payer un hypothétique nouveau projet à la place. Cette nouvelle manière de procéder interroge vraiment.

Nous connaissons l'état financier dans lequel vous avez plongé la ville, mais nous espérons que vous aurez la décence de ne pas commencer à systématiser cette manie de s'appuyer sur les Grenoblois pour financer des réalisations.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #10 – 32930

Résidence d'Architecture Ilot République - Conventions de mise à disposition d'un local d'activité et d'un lieu d'hébergement à la Maison de l'Architecture de l'Isère

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal de juin, nous nous étions réjouis que vous daigniez enfin vous attaquer à cette verrue que constitue la maison du tourisme en plein centre-ville.

Mais nous déplorions votre choix de mettre en place une résidence d'architecte et d'allonger inutilement les coûts et les délais. Cette deuxième délibération va dans le même sens : nous mettons à disposition non seulement des locaux pour la résidence d'architecte, mais en plus un logement.

Votre gestion de cigale est à l'œuvre, une fois de plus, alors que vous pourriez vous saisir du projet très simple que nous avons porté pendant les élections municipales, qui a d'ailleurs été repris par d'autres candidats. Vous économiseriez du temps et de l'argent pour la ville qui en manque cruellement.

Nous proposons toujours, de raser le bâtiment, et de déminéraliser la place pour en faire un square arboré. Il n'appartient qu'à vous de vous en saisir pour enfin cesser de tourner autour du pot et de multiplier les coûts et le calendrier. Mais peut-être serait-ce alors un sujet trop facile pour votre pensée abstraite.

Je vous remercie.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #12 – 32258

Convention mettant à jour les conditions de mise à disposition des locaux à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

Monsieur le Maire,

Cette délibération me permet d'attirer votre attention sur la gestion des locaux municipaux dans une ville qui rencontre les difficultés financières que l'on sait. Il existe de très nombreux locaux vides rue des Alliés, place des géants, appartenant à la ville ou occupés par des squats autorisés comme rue des Alliés, ou des locaux vides appartenant à la Métropole sur le territoire de la ville comme Prémalliance avenue Reynoard, comme l'ex Caisse d'Epargne chemin de la Poterne, etc, etc...

Cette gabegie a évidemment un coût pour le contribuable. À l'occasion du renouvellement de la convention d'occupation des locaux de la rue Lesdiguières par l'agence d'urbanisme, j'attire votre attention sur cette gestion. Comment se fait-il que vous ne proposiez pas de loger cette agence dans des locaux vides de Villeneuve, où la présence des urbanistes apporterait un sursaut de qualification au quartier, avec ces cadres qui consommeraient dans le secteur, des urbanistes de surcroît qui ont été au cœur du concept du quartier et pourraient donc partiellement vivre et apprécier les effets de leurs options pour en tenir éventuellement compte dans l'avenir ? Au passage, je me demande pourquoi ils ne le proposent pas eux-mêmes ?

En parallèle, les locaux de la rue Lesdiguières pourraient, eux, être loués au prix du marché et apporter un surcroît de recettes à la ville plutôt que de les mettre à disposition bien en deçà de leur valeur locative réelle, de 322 000 € par an pour près de 2000m² alors qu'ils sont loués 122 000 € !

Tant que vous ne créez pas une synergie positive entre les différents outils dont vous disposez, la ville s'enfoncera dans la crise sociale et la

crise financière. Vous ne pouvez pas vous contenter de reconduire aveuglément ce qui a été fait dans le passé. Les locaux de l'AURG rue Lesdiguières représentent une perte pour le rééquilibrage des quartiers et une perte financière pour le budget de la ville. C'est typiquement ce qu'il ne faut pas faire et peut être pourriez-vous y réfléchir pour l'avenir s'agissant de ces locaux et de tant d'autres. Il est toujours temps pour bien faire.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #13 – 32911

*Acquisition par la ville de Grenoble d'une propriété bâtie cadastrée section HM
026 sise 70 avenue Léon Blum d'une superficie de 578 m2*

Monsieur le Maire,

Cette délibération nous interpelle.

En commission, vous nous avez expliqué qu'il n'y a pas de projet actuellement défini pour ce terrain constitué d'une maison avec jardin. Pardonnez-moi, mais nous ne pouvons pas vous croire.

Avant de parvenir à trouver un accord amiable avec la propriétaire, vous comptiez préempter le bien. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une préemption ne peut s'exercer que si elle est justifiée par des motifs précis et circonstanciés.

En réalité nous pensons que vous avez bel et bien un projet en tête et ce n'est évidemment pas pour nous rassurer.

Vous nous avez indiqué que vous étudiez différentes possibilités d'occupation mais vous n'avez voulu nous garantir qu'un immeuble ne pousserait pas en lieu et place de la maison. Notre crainte est d'assister à un énième projet de bétonisation, votre spécialité.

J'attire votre attention sur le fait que l'avenue Léon Blum est un secteur particulièrement minéral, et que les maisons individuelles disparaissant les unes après les autres au profit d'immeubles n'arrangent rien à la qualité de vie du quartier et à la problématique des îlots de chaleur à Grenoble.

Notre autre préoccupation, si vous tardez à faire quoi que ce soit pour la parcelle, est de voir le bâtiment devenir un lieu propice aux squats et occupations illicites. Vous ne nous ferez pas croire que vous êtes

capable de les empêcher, alors qu'on comptait jusqu'à récemment un squat de 70 personnes dans la maison voisine du 57 avenue Léon Blum, et qu'un peu plus loin vous laissez prospérer un camp qui compte des dizaines de familles sur le parking du Clos d'Or.

Aussi je vous le redemande, en espérant une réponse alors que les Grenoblois nous écoutent cette fois : que comptez-vous faire de cette parcelle pour laquelle vous entendez mobiliser de l'ordre de 300 000 euros ?

Je vous remercie.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #15 – 32913

Cession par la ville de Grenoble de l'ancien foyer logements sis 8 rue Pierre Duclot au profit de la société ACTIS.

Monsieur le Maire,

Nous nous devons de rappeler ici que ce projet de logements sociaux se fait sur le dos de l'ancien foyer Notre-Dame.

Laissé tombé en décrépitude par la municipalité précédente, vous avez pris la décision de le fermer peu de temps après votre arrivée aux commandes. Une décision d'une brutalité inouïe pour la trentaine de résidents qui se sont vivement opposés à ce déménagement forcé les privant de leurs repères. L'une des premières d'une longue lignée de choix autoritaires et solitaires.

C'était un foyer de retraités historique, le seul implanté en plein centre-ville. Le manque est désormais d'autant plus criant que vous avez décidé de faire préempter le bâtiment de l'ex CCI, où un projet de logements pour personnes âgées et d'accueil de professionnels de santé était possible. Tout ça pour ne rien faire : on y loge la métropole le temps qu'elle construise son siège à 80 millions d'euros, puis après ça, personne ne sait ce qu'il en adviendra. Exemple particulièrement criant de cette gestion déraisonnable que vous avez des locaux de la collectivité.

Vous allez désormais céder l'ancien foyer à ACTIS en passant outre l'avis domanial de la DDFIP. Comme si les finances de la ville, que vous avez plongé dans le rouge, nous autorisait à cette ristourne de 200 000 euros par rapport à l'estimation des domaines.

Excusez-nous d'insister depuis le début de ce conseil sur toutes ces dépenses et manques à gagner que vous vous permettez, mais les Grenoblois qui subissent l'augmentation de la taxe foncière de plein

fouet ce mois-ci ont le droit de comprendre dans quoi part l'argent de leurs impôts.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #16 – 31888

ZAC Presqu'île : cession d'un tènement dénommé îlot DM d'une superficie totale d'environ 780m² issu des parcelles cadastrées section AH 98p, AH 58 et AH 57 sis à l'angle des rues Villard-de-Lans et Henry Duffourd à la SEM Innovia

Monsieur le Maire,

Grenoble est devenue la première des grandes villes de France pour les îlots de chaleur dus à l'urbanisation selon le CNRS. L'étude réalisée par le Kermap, extrêmement scientifique sur la base de la cartographie de l'Institut Géographique National et à l'appui de l'intelligence artificielle, a recensé tous les espaces verts des villes, publics et privés et il en ressort que Grenoble est la ville où la part de nature en ville par habitant est la plus faible.

Faut-il rappeler ici que du fait de sa configuration comme cuvette, elle est particulièrement sensible au réchauffement climatique, chaque espace arboré compte donc doublement.

Pourtant, le plan d'urbanisme tel que vous l'avez élaboré et voté prévoit la disparition de nombre d'entre eux. Nombre de jardins privés ont déjà disparu un peu partout dans la ville et continuent à disparaître. Or, dans le recensement de Kermap, les jardins privés représentent 50 % de la surface arborée de la ville. Une surface arborée, je le répète, parmi les plus faibles de France.

Cette politique de suppression des puits d'absorption de carbone rend impossible l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 à Grenoble.

Et là, vous osez nous présenter une délibération qui vise à urbaniser partiellement un modeste jardin de 5000 m² dans le quartier Jean Macé. Selon votre présentation d'ailleurs c'est une grande avancée puisque vous deviez l'urbaniser intégralement ! La première question qui se pose est de savoir pourquoi vous avez refusé de sanctuariser les jardins

publics dans le plan d'urbanisme dans une ville autant soumise aux îlots de chaleur ? Comment se fait-il qu'on puisse en 2023 construire dans un jardin public arboré existant ?

Dans un quartier, Jean Macé et la Presqu'île, qui est soumis à une bétonisation d'enfer, où la chasse au moindre espace végétalisé est ouverte, où les immeubles poussent sur la presqu'île et rue Durand-Savoyat les uns sur les autres privant des centaines d'habitants de soleil et de vue sur les montagnes, voir amoindrir un misérable espace de nature de 5000 M2 est un véritable scandale.

J'avoue que les raisons comptables évoquées de la part de ceux qui se revendiquent comme les avant-gardistes de la lutte contre le réchauffement climatique sont affligeantes. L'urbanisation du terrain permet de financer le jardin ! Ne pensez-vous pas que si vous informiez les porteurs de projets écologiques que vous urbanisez un parc pour des raisons financières, ils vous demanderaient de consacrer les 1,8 millions d'euros que vous leur offrez à la priorité de conserver ce qui reste de la nature en ville avant d'améliorer le reste ?

Si vous soumettiez de vrais choix aux Grenoblois entre les priorités, celle de conserver le parc Tarze ou celle d'installer de nouveaux panneaux photovoltaïques, que choisiraient-ils ? Dans le premier cas ce que vous allez faire sera irréversible pour les générations futures, un espace de nature supplémentaire sera définitivement perdu, dans le second il s'agit de remettre de quelques mois une réalisation qui pourra de toute manière voir le jour.

Oui c'est grave car vous êtes en train avec la réduction des jardins publics, et d'autres sont menacés comme à Beauvert, la disparition des jardins privés comme cela s'est produit dans l'opération Galtier, comme on le voit avec tous ces permis de construire affichés sur des espaces arborés, rue Thiers, rue de Stalingrad, Cours de libération, rue de Chamrousse, rue Blanche Monnier, partout la ville se densifie se minéralise pendant que vous discourez sur la fraîcheur, la canopée, la végétalisation.

Avec le jardin Tarze nous avons un exemple concret, visible, sous nos yeux, dans un quartier qui aurait besoin de respirer, de cette folle politique d'urbanisme qui fait et fera des dégâts que supporteront des générations entières de Grenoblois à venir.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #17 – 32933

*Plan d'investissement pour demain: Convention de partenariat 2023 / 2026
entre la ville de Grenoble et ACTIS*

Monsieur le Maire,

Voilà la grande mesure de votre bouclier social et climatique. 7.2 millions d'euros sur quatre ans pour aider ACTIS à la rénovation thermique des logements.

La somme peut paraître coquette mais il convient de la mettre en perspective. Cela représente à peine 4% de ce que la hausse apportera comme recettes à la ville sur la même période.

Plus vous annoncez de mesurette supposément représentatives de votre bouclier, plus on comprend que c'est une toute petite carotte pour tenter de faire digérer un énorme coup de bâton.

Sur le fond, nous sommes évidemment favorables à une politique de rénovation des logements. Nous l'appelons régulièrement de nos vœux car c'est un levier à même de freiner la densification massive que vous poursuivez à marche forcée dans tout Grenoble.

Nous ne pouvons ici que déplorer le manque de moyens alloués. 1,8 millions d'euros par an. Pour donner un ordre de grandeur, en 2022 ACTIS payait de l'ordre de 9 millions d'euros de taxes foncières. Il s'agissait de l'un des premiers postes de dépenses de l'organisme.

Avec la hausse de 32% que vous avez imposé, on a hâte de voir ce que ça donnera pour l'année 2023. Mais on comprends d'ores et déjà qu'une bonne partie de la somme allouée pour la rénovation compense finalement, que que vous en disiez, les coûts supplémentaires liés à votre hausse d'impôts.

Nous ne pouvons cautionner ce fonctionnement qui consiste à rendre d'un côté ce qu'on prend de l'autre. C'est une gestion de canard sans tête. Nous le déplorons d'autant plus que la rénovation énergétique est un sujet essentiel pour les Grenoblois, qui mérite mieux tant il emporte avec lui d'enjeux sociaux et environnementaux.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #20 – 33022

Conventions de fonds de concours et de co-maîtrise d'ouvrage projet Place(s) aux enfants (rue sergent Bobillot phase 2, rue Guy de Maupassant, rue Aimon de Chissé)

Monsieur le Maire,

A l'occasion de cette délibération nous attirons à nouveau votre attention sur les graves problèmes engendrés par la mise en place précipitée et sans concertation de ces opérations.

Vous ne nous avez pas entendus sur la rue Cuvier et votre arrêté a été annulé par le tribunal parce qu'un artisan n'acceptait pas son arrêt de mort. Rue René Lesage, une procédure est également engagée par une famille avec une personne en situation de handicap que vos aménagements vont lourdement pénaliser. Rue Guy de Maupassant, une autre famille a également engagé une procédure, et votre nouveau plan de circulation imposé sans demander l'avis de personne nuit également aux rues adjacentes.

Dans ces dossiers, la politique du rouleau compresseur est mal venue.

Nous vous demandons de suspendre certains de ces projets afin de vous donner le temps d'étudier et de prendre en compte toutes les situations. Ce serait raisonnable et plus sérieux.

D'autant que les problèmes budgétaires auxquels vous allez être confronté si la recette de 37 millions d'euros de Grenoble Habitat vient à manquer nécessiteront des reports de dépense. Donc autant faire preuve de responsabilité en reportant les investissements prévus pour ces rues le temps que vous parveniez à vous accorder avec les riverains impactés, ce qui devrait d'ailleurs être le préalable pour n'importe quel projet mais on a désormais compris que la "participation citoyenne" n'est pour vous que de la poudre aux yeux de communicant.

S'agissant de la rue Aimon de Chissé, nous vous demandons de revenir sur votre projet d'abattage des 15 peupliers d'Italie, des arbres anciens qui procurent un ombrage important, qui sont à eux seuls un îlot de fraîcheur bienvenu dans un quartier, l'île verte, qui n'aura bientôt plus de vert que le nom.

Même vos proches au sein de l'association « vivre à Grenoble » s'opposent à cet arrachage que rien ne justifie.

On le sait, un arbre peut capter 5 à 10 kgs de CO2 par an, pompe de l'eau dans le sol et en recrache 70 % sous forme de vapeur d'eau, il fait baisser de 2 à 8 degrés la température à proximité d'un immeuble et il peut stocker 22kgs de particules fines. Le cas des peupliers d'Italie est significatif.

Le journaliste spécialiste de l'écologie Hugo Clément sur France Inter a dénoncé récemment "*l'arnaque*" des arbres abattus et "*compensés*".

Le botaniste Francis Hallé explique, je cite, que "*la coupe d'un arbre mature n'est jamais compensée par la plantation d'un jeune arbre. Pour la photosynthèse qui permet le captage du CO2 et la production d'oxygène, ce n'est pas le nombre d'arbres qui compte mais le nombre de feuilles et la taille des racines. Pour compenser la coupe d'un seul vieil arbre, il faudrait planter des dizaines voire des centaines de jeunes arbres en s'assurant qu'ils survivent*".

Ce que Hugo Clément résume très simplement par : "*planter c'est bien, ne pas couper c'est beaucoup mieux*".

Les explications de Gilles Namur selon lesquelles ces arbres exigeraient un élagage annuel sont formellement démenties par les habitants de l'immeuble riverain qui estiment qu'il y a seulement un élagage tous les 2 ou 3 ans. Et même si c'était le cas, en quoi cela justifie de perdre encore une canopée de cette importance dans une ville qui en manque tant.

Ceux qui s'accrochaient aux arbres du parc Paul Mistral au moment de la construction du stade ont abattu les arbres de la piscine Jean Bron,

ceux de la place de la gare, les 19 marronniers de la place Victor Hugo, suppriment partout des jardins privés, réduisent des jardins publics.

Vous disposez d'une opportunité rue Aimon de Chissé de renoncer à cet abattage qui devait avoir lieu en août et qui a été retardé à la fin d'année. Nous vous demandons de tenir compte de l'avis des scientifiques et de sauvegarder ce qui peut l'être, même si ça demande un effort d'entretien supplémentaire.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #21 – 33025

Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours pour le réaménagement des espaces publics du secteur Metz-Strasbourg.

Monsieur le Maire,

Voilà encore un projet sur lequel vous vous entêtez par pure idéologie. Bien sûr que la place a besoin d'une réfection de la voirie, il y a un consensus assez clair là-dessus. Bien sûr que personne ne s'opposera à davantage de végétalisation.

Vous auriez pu vous arrêter là mais vous ne pouvez pas vous empêcher de tenter de torpiller quelque chose qui fonctionne en vous attaquant au stationnement et à la circulation, ce que ni les commerçants ni les habitants ne vous ont demandé. La participation citoyenne comme on l'aime.

Votre reculade sur la piétonnisation de la rue ne trompe personne. C'est un pas en arrière pour mieux sauter plus tard. Vous créez d'ores et déjà les conditions qui la rendront inéluctable et vous l'imposerez. Vous avez sans doute en tête après les municipales si vous veniez à être reconduits.

Tout ça parce que vous ne supportez pas que quelque chose ne tourne pas selon vos propres principes. Votre volonté de tout uniformiser selon votre bon vouloir a déjà produit suffisamment de dégâts. Nous continuerons de nous y opposer.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #21 – 33025

Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours pour le réaménagement des espaces publics du secteur Metz -Strasbourg

Monsieur le Maire,

L'aménagement du secteur Metz/Strasbourg vient enfin devant le Conseil Municipal parce que vous êtes contraint de passer une convention de réalisation avec la Métropole. Nous avons donc l'opportunité de donner un avis qui ne nous est pas demandé.

Pourtant, vous vous attaquez à un secteur qui fonctionne bien, à la satisfaction des habitants, des commerçants et des usagers. Un secteur commercial qui est demeuré dynamique grâce à quelques locomotives et une grande diversité de l'offre y compris à caractère artisanal. Cette dynamique repose sur le stationnement de courte durée facile, le passage de la clientèle du Grésivaudan dont c'est la sortie naturelle du centre-ville. Je rappelle par exemple qu'un artisan de la rue de Strasbourg a indiqué qu'après comptage, 80 % de sa clientèle était extérieure à Grenoble.

Les habitants, des mères de famille, ont témoigné lors de la réunion publique en expliquant qu'ils habitaient ce quartier pour sa convivialité et son accès car dans le climat d'insécurité, pour ceux qui travaillent, c'est en effet une sécurité que de pouvoir, avec des enfants en bas âge, approcher le plus près possible de son domicile.

Que ce secteur, voirie, trottoirs, place de Metz mérite un embellissement, tout le monde en convient compte tenu de son état d'abandon.

Pas besoin pour cela d'évoquer le réchauffement climatique, l'eau en ville pour installer une fontaine et la lutte contre les îlots de chaleur que vous créez par ailleurs par l'urbanisation pour planter des arbres quand c'est possible. C'est tout de même le minimum en 2023.

Non, votre objectif est de casser ce qui marche car cela vous est intolérable puisque ça contrevient à vos dogmes sur la consommation.

Partout ailleurs, la piétonnisation en tache d'huile, c'est-à-dire sans accès aisé pour les autres moyens de déplacements, a des conséquences qu'on voit bien : dégradation de la fréquentation de l'espace public, cohabitation difficile entre piétons, vélos, trottinettes, baisse de la qualité des commerces avec une prégnance de la restauration rapide, espace public mal entretenu et insécurité galopante. Il faut choisir la piétonisation en étoile pour la rendre agréable et attractive.

Vous avez tout à coup décrété que la rue de Strasbourg devait devenir un cheminement piéton entre le centre-ville et le parc Paul Mistral alors qu'il existe en parallèle une rue piétonne, la rue Fantin Latour. Vous préparez donc la piétonisation de la rue de Strasbourg et vous vous en donnez les moyens.

Car on ne peut faire aucunement confiance aux déclarations d'Alan Confesson selon lesquelles la municipalité serait revenue en arrière après les protestations. Vous prenez toutes les mesures de la piétonisation. Vous supprimez 70 places de stationnement dans le secteur ce qui change totalement la donne de l'accès des habitants à leur domicile et de l'accès aux commerces. Un secteur déjà très tendu dans lequel vous allez amener de nouveaux habitants dans la tour de la Poste.

Qu'est ce qu'une zone de circulation sans stationnement ?

Vous posez des bornes de fermeture de la rue de Strasbourg y compris à l'intersection de la place de Metz et de la rue Charles Tartari pour pouvoir fermer la place et déporter la circulation qui passerait devant l'école St-Joseph, place d'Avril, rue Beyle Stendhal pour revenir rue de Strasbourg après la place de Metz. Quel automobiliste voudra suivre ce labyrinthe pour passer dans une rue où les possibilités d'arrêt seront si restreintes.

Au passage, je vous confirme ce que vous contestiez en disant refuser de démentir ce qui ne se ferait pas, à savoir que ce plan est très défavorable à l'école St-Joseph et à la sécurité des enfants, et contradictoire avec vos places aux enfants.

Au passage, je vous confirme ce que je vous signalais lors d'un précédent Conseil Municipal et que vous me disiez être faux : vous envisagez de mettre la rue Hoche en sens unique dans le sens Gambetta/Agutte Sembat, ce qui signifie bien un flux de voitures supplémentaires débouchant sur la même place d'Avril et la rue Beyle-Stendhal. Je vous rappelle que la place d'Avril, bien pauvre et bien mal entretenue, est tout de même le seul site de jeux des enfants du secteur que vous allez encercler d'une noria de voitures.

Mais votre méthode est toujours la même : créer des itinéraires les plus compliqués possibles, les plus créateurs de bouchons, de façon à décourager la fréquentation, à faire que l'automobiliste extérieur à Grenoble soit chaque fois de plus en plus perdu et finalement renonce, et s'il habite le Grésivaudan se tourne vers Chambéry ou Lyon, et demain peut être vers Neyrpic à Saint-Martin d'Hères avec un accès simple et des parkings.

Ensuite, après une baisse de fréquentation, une mutation des commerces avec une baisse de gamme, il ne restera plus qu'à appuyer sur le bouton de la borne électrique pour que la zone, privée de tout stationnement, totalement organisée au sol pour cela, devienne piétonne.

Par un hasard heureux, une coïncidence étonnante, vous prévoyez d'achever les travaux à la fin 2025, trois mois avant les élections municipales et nous pouvons rassurer les habitants et les commerçants, la promesse et les engagements de la municipalité seront tenus : jusqu'en mars 2026, mais pratiquement sans pouvoir stationner, les voitures pourront encore circuler rue de Strasbourg.

Qui peut s'engager sur ce qu'il adviendra après mars 2026, compte tenu des enjeux climatiques et du réchauffement de la planète, compte tenu de cette consommation pas assez sobre ni conforme à tous vos diktats, dont la rue de Strasbourg sera en partie responsable ? Qui ? Alors qu'il suffira d'actionner une borne.

Nous sommes donc très inquiets sur la méthode et sur le fond. Nous regrettons que le toilettage et la rénovation de ce secteur si nécessaire soient l'occasion pour vous de continuer à uniformiser la ville sur un seul modèle, refusant toute diversité, toute respiration commerciale permettant de maintenir un certain niveau de qualité et d'attractivité.

Dans le cadre des propositions que nous préparons, nous garantirons aux habitants, aux commerçants et artisans du secteur de tout faire pour conserver à ce quartier sa qualité et son niveau de vie, parce que le secteur Strasbourg/Metz est pratiquement l'un des derniers de Grenoble qui a réussi à demeurer au niveau d'un centre-ville d'une Métropole. Il faut tout faire pour ne pas le tuer.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #22 – 33042

Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole et le SMMAG pour le réaménagement du nord de l'avenue Rhin-et-Danube

Monsieur le Maire,

Nous voterons contre cette délibération.

Alors que la ville est étouffée par la dette tout comme la métropole, que vous asphyxiez les grenoblois par l'impôts, que le SMMAG a vu sa dette multipliée par 2 après le passage de Yann Mongaburu et qu'il a toutes les peines du monde à la résorber, vous avez considéré comme particulièrement urgent et nécessaire de réaliser 2 nouvelles pistes cyclables... qui devraient coûter autour de 9 millions d'euros.

Le montant est exorbitant. Dans un secteur qui manque de commerces, de services, où vous avez mis fin au conventionnement avec le plateau, où vous avez laissé la papothèque mourir alors que la structure n'avait besoin que de quelques dizaines de milliers d'euros, vous avez décrété que la priorité était d'investir 9 millions d'euros pour quelques vélos en plus.

L'union de quartier vous a fait part de son scepticisme sur le projet. Les habitants ne l'ont pas demandé. La faible affluence à la réunion sur site organisée par les élus en témoigne : 10 personnes environ. Je ne résiste pas à l'envie d'en citer deux, dont les propos ont été rapportés par Place Gre'net en marge de cette réunion : « *Qui va venir faire du vélo ici ? Il faut voir les incivilités, les rodéos sur les routes et les dealers qui font la loi dans le quartier !* ». Un autre : « *Je connais des gens qui ne s'aventurent plus en voiture avenue Rhin-et-Danube. Alors je ne suis pas sûr qu'en vélo cela donnera plus envie...*».

Mais peu vous importe que les habitants relèvent d'autres priorités pour le quartier où ils vivent. Un technicien de la métropole présent à cette réunion a résumé tout haut ce que vous pensez de moins en moins bas. Je cite : *"Le sujet des pistes cyclables ne se prête pas à la coconstruction. Ce serait se raconter des histoires"*.

Voilà qui a le mérite d'être clair. Vous matraquez les Grenoblois d'impôts, puis vous décidez d'investir des sommes faramineuses dans des projets qu'ils n'ont pas demandés alors qu'ils vous font part d'autres urgences, mais ils n'ont de toute façon pas leur mot à dire.

Ce modèle de gestion ne peut que mal se terminer. Le Maire qui promettait d'être "au milieu des Grenoblois" et part finalement en stage ou en voyage se sera finalement contenté de creuser le fossé qui sépare les citoyens des élus.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #39 - 32843

Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations MJC Parmentier, Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, l'Association du Centre Social Chorier Berriat, la MJC Lucie Aubrac et la MJC Premol 2023 au titre du droit commun

Dans cette délibération, vous proposez une subvention de 23 000 € pour la mise en place d'un Espace de Vie Sociale sur la Presqu'île.

Cela fait des années que notre groupe vous alerte sur la bétonisation à outrance que vous faites de la Presqu'île.

Je rappelle que vous construisez de toute pièce un quartier de 10 à 15 000 habitants, pour au final 1m² d'espace vert par habitant.

Pour que le Grenoblois comprenne bien, vous nous refaites le quartier de la Villeneuve, sans le parc Jean Verlhac...

Je note aujourd'hui que vous souhaitez implanter un Espace de Vie Sociale en prévoyant de dégager du temps d'une salariée de la MJC Parmentier. Car, je cite, "des signes de précarité apparaissent et méritent une veille sociale" et vous décelez "des signes de fragilité".

Toutes nos alertes se confirment malheureusement. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets et malgré les résultats sous nos yeux de vos politiques d'urbanisme incessamment répétées, vous persistez.

C'est un début dans la spirale de l'action sociale, mais cela ne sera malheureusement pas suffisant.

De grâce, servez-vous de l'échec d'une densification dont on connaît déjà les impacts sociaux.

Arrêter cette bétonisation à outrance de la Presqu'île et revoyez votre copie.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #50 – 32769

Comité d'avis des subventions culturelles - Désignation des personnalités qualifiées

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai regardé avec attention les nouvelles personnalités qualifiées désignées sur proposition des services et des élus. Je constate qu'en dehors de Madame Cécile Beaugiraud, qui faisait déjà partie du précédent Comité d'avis en tant que personnalité qualifiée (elle est responsable du service culturel de l'INSA à Lyon), je ne retrouve aucun autre nom de l'ancien Comité...

Il est possible que Madame Beaugiraud ait participé aux réunions du Comité d'Avis lorsqu'il se passait en visio, je ne m'en souviens pas, par contre, je n'ai pas le souvenir de l'avoir vue une seule fois depuis que les réunions sont en présentiel... J'imagine qu'elle a de multiples activités à Lyon et que cela explique ses absences...

Je me pose la question : pourquoi désigner à nouveau cette personne si ses disponibilités ne lui permettent pas d'assister aux réunions du Comité d'Avis, d'autant plus que d'après le règlement du nouveau Comité d'Avis, les membres sont élus pour deux ans seulement ? Dans le précédent Comité d'Avis, ils l'étaient également pour deux ans, mais renouvelables une fois, ce qui n'est pas précisé ici...

Depuis que les réunions ont repris en présentiel, je ne crois pas avoir rencontré une seule de ces personnalités qualifiées... Même si, je me souviens d'en avoir vues certaines en visio...

Je ne suis plus à ce Comité d'avis en tant qu'élue, j'espère que mes successeurs de l'opposition seront vigilants à ce que ces personnalités qualifiées soient présentes à l'avenir, ou au moins aient laissé un écrit donnant leur avis éclairé sur chaque demande de subvention...

Si cela n'est pas le cas, je me permettrais de penser que ces personnalités qualifiées ne sont qu'un nom sur un document, juste destiné à valider les décisions municipales... un leurre donc !

Sans préjuger de la qualité de ces personnalités, nous nous abstiendrons sur cette délibération puisque nous n'avons pas été associés au processus de désignation.

Je vous remercie.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #54 - 32854

Conservatoire de Grenoble – Adoption du règlement du Conservatoire.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Vous annoncez que vous allez modifier le règlement du Conservatoire, en particulier le changement de désignation des membres représentant les collèges d'agents et usagers au conseil d'établissement qui seront désormais tirés au sort afin, dites vous, de redynamiser la démocratie au sein de l'établissement et de donner la parole à toutes et tous...

Je crains qu'en agissant de la sorte, vous vous priviez de personnes motivées et volontaires au profit de personnes qui, contentes d'être tirées au sort, accepteront, sans vraiment comprendre que leur implication sera importante... même si le conseil d'établissement ne se réunit qu'une fois par an... Je pense que ce sera surtout pour vous le moyen d'avoir en face de vous des personnes moins impliquées, qui ne chercheront pas à aller à l'encontre des décisions de la municipalité... Je ne pense pas que la démocratie y gagne, quoi que ce soit ! J'imagine une élection municipale, qui ne serait d'ailleurs plus une élection, dans laquelle les candidats à la municipalité seraient tirés au sort parmi des électeurs lambda... Étonnant que vous n'ayez jamais proposé cela !

Au Conservatoire, vous allez également mettre à jour les processus d'inscription, avec des tirages au sort organisés pour tous les nouveaux élèves... Que la priorité soit donnée aux Grenoblois, cela me semble peut-être plutôt cohérent, par contre, la proportion égale entre filles et garçon, l'équilibre entre les quotients familiaux me semble un risque pour le Conservatoire, qui,

peut-être, de ce fait sera privé d'élèves doués et passionnés, qui n'auront pas la chance d'avoir le bon sexe ou le bon quotient familial et ne seront donc pas tirés au sort...

Il en sera sans doute de même avec la priorité donnée aux élèves mineurs, car nouveaux élèves ne signifie pas forcément élèves débutants... Donc, si je comprends bien, un élève majeur de très bon niveau, qui n'aurait pas commencé sa formation au Conservatoire de Grenoble, aurait alors bien peu de chance d'y être admis... Permettez-moi de le regretter ! Je suis convaincue que le niveau global des élèves du Conservatoire risque d'en pâtir... Mais le nivellement par le bas, que vous allez mettre en place au Conservatoire, est une philosophie que j'ai, hélas, bien connue tout au long de ma carrière d'enseignante... On voit ce que ça a donné dans la société...

Vous nous dites que le présent règlement a été présenté, pour avis, au conseil d'établissement le 12 septembre 2023, serait-il possible de savoir comment il a été accueilli ?

Je vous remercie.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #59 - 32604

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office du Tourisme Grenoble-Alpes Métropole pour la réalisation de visites guidées du Grand Théâtre du Théâtre Municipal de Grenoble

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention cette délibération et je me réjouis que, par le biais de l'Office du Tourisme, des personnes puissent venir faire connaissance avec le Grand Théâtre... Il est vrai que le nombre de spectateurs que les spectacles accueillent aujourd'hui est plus que réduit...

Je reprends vos chiffres de 2018, pour le Grand Théâtre 14050 spectateurs pour 40 levers de rideaux, ce qui fait en moyenne 70% de remplissage par représentation, on pourrait dire 70% c'est plutôt bien... Je vous l'accorde, mais si je repars sur les mêmes bases, je vous rappelle qu'au cours de la saison 2002/2003, le grand théâtre accueillait 53797 spectateurs, si je prends le même coefficient de 70% de remplissage, cela faisait plus de 150 levers de rideaux ! Je ne parlerai pas des 61350 spectateurs de la saison 2000/2001, avant la fermeture du deuxième balcon pour des raisons de sécurité... Deuxième balcon pour lequel vous auriez pu programmer des travaux pour redonner au Grand Théâtre une capacité d'accueil de 700 places au lieu des 500 actuelles... ceci dit comme vous n'arrivez même pas à remplir les 500, pour vous cela n'aurait aucun intérêt !

Je répète donc au cas où vous auriez déjà oublié : plus de 150 levers de rideaux du temps de Guy Sisti et 40 en 2018... Nous n'avons pas le nombre de levers de rideaux depuis... Par contre, nous avons le nombre de

spectateurs du Grand Théâtre : 53797 en 2002/2003, 14050 en 2018 et 4774 en 2022 ! On pourrait en rire, si ce n'était pas si triste pour la Culture grenobloise ! Une baisse de 92% de spectateurs au Grand Théâtre ! Quelle misère !

Au moins les visites organisées par l'Office du Tourisme empêcheront peut-être les araignées de s'y installer !

Je vous remercie.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #61 – 32869

Conditions générales d'occupations du Palais des Sports Pierre-Mendes-France - Documents cadres et grille tarifaire associée.

Monsieur le Maire,

Au milieu d'une délibération dithyrambique sur le Palais des Sports, vous débouchez sur la nouvelle grille tarifaire que vous proposez. Il n'y a aucun chiffre sur le coût de fonctionnement à la charge de la ville, rien sur les perspectives du Palais des Sports qui avaient fait l'objet d'une intense communication dans les médias locaux il y a un an à l'occasion de laquelle nous apprenions par la presse que le Palais avait besoin d'un investissement de 50 à 60 millions d'euros pour être réhabilité. Son état est lamentable et les opérateurs de spectacle ont réalisé des constats d'huissier sur l'état des lieux dont nous aimerions bien avoir connaissance.

Avec Olivier Bertrand, l'opacité est totale sur la gestion, il a pris l'habitude de ne rendre compte de rien et il s'y tient scrupuleusement.

Il y a tout de même eu un morceau de débat public entre Maxence Alloto, alors adjoint à la "vitalité de proximité" qui s'était mis en avant sur ce dossier évoquant, sollicitant l'intervention de la Métropole. Mais le Vice Président de la Métropole, Pascal Clouaire, lequel était déjà ostracisé par la majorité municipale, avait répondu qu'il n'en était pas question car il ne s'agissait pas d'un équipement culturel.

Maintenant que M. Alloto est dans la même situation que M. Clouaire ici mais promu dans l'exécutif de M. Ferrari, est-il toujours sur la même position concernant le Palais des Sports ? Va-t-il vouloir convaincre Messieurs Clouaire et Ferrari ? Ou a-t-il changé d'avis ?

En tout cas, c'est M. Alloto qui a signé les devis aux opérateurs, lesquels ont bâti leur équilibre financier sur la base de ces devis à savoir une taxe de 8,5% sur le chiffre d'affaires que vous portez à 11% au 5 octobre. Même si vous virez l'adjoint concerné, vous devriez respecter la parole de la ville. Si vous voulez changer de tarifs, faites le au 1 janvier 2024 de façon à ce que tous ceux qui ont bâti leurs spectacles et activités jusqu'à la fin de cette année sur des tarifs qui leurs avaient été communiqués ne soient pas pris à la gorge.

Il est désolant qu'un équipement emblématique comme le Palais des Sports, construit pour les Jeux Olympiques, soit maintenant géré à la petite semaine, comme une salle polyvalente communale, à la merci de vos querelles, un jour un élu veut impliquer la Métro, un autre élu de la majorité municipale s'y oppose, puis le premier élu est viré alors tout ce qu'il avait écrit dans une relation commerciale devient faux.

Olivier Bertrand a viré le directeur du Palais qu'il avait pourtant choisi et maintenant c'est le directeur de la culture de la ville qui est directeur du Palais des Sports. On imagine la facilité pour les agents d'artistes de trouver l'interlocuteur à la Mairie de Grenoble ! De tout cela le Conseil Municipal ne sait évidemment rien.

Votre gestion est celle d'un canard sans tête mais elle a un coût que supporte le contribuable.

Sur le fond, la ville qui augmente pourtant les impôts de 32 % n'investit aucunement pour réhabiliter le Palais des Sports. La Métropole exsangue elle aussi, aussi percluse de dettes que la ville, qui tente de tenir jusqu'aux élections avant d'augmenter à son tour la taxe foncière, ne va pas se précipiter non plus pour sauver le Palais des Sports en mettant 60 millions d'euros. Elle préfère construire son siège à 80 millions d'euros.

À chaque situation, le groupe d'opposition tient à être responsable. On ne peut pas promettre la stabilisation de la fiscalité et faire face aux retards considérables accumulés dans les investissements de la ville. Un équipement comme le Palais des Sports, aux capacités exceptionnelles,

en pleine ville, devrait être un élément phare de l'animation de la ville avec des spectacles, des compétitions internationales.

Nous proposerons donc une délégation de service public avec des obligations de service public, par un appel d'offres international qui permette d'attirer des opérateurs susceptibles d'investir et de faire vivre un tel équipement. La ville gagnera les dépenses de fonctionnement de l'équipement, elle gagnera les investissements nécessaires à sa mise à niveau, elle gagnera de l'activité et de l'animation qui renforceront les services aux grenoblois et son attractivité.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #63 – 32871

Organisation du Marché de Noël 2023 – Modification de la délibération n°31755 – Ajout de la Convention d’Occupation du Domaine Public, Espaces nus sous tente - Ajout de la Convention d’Occupation du Domaine Public pour le Secours Populaire - Modification de la grille tarifaire.

Monsieur le Maire,

Après la place de Metz et la rue de Strasbourg, vous vous attaquez encore à un joyau grenoblois qui fonctionnait très bien avant vous : le marché de Noël.

Pour commencer, nous aimerions connaître vos critères de sélection car des exposants historiques bien connus du marché semblent avoir été évincés.

Concernant les tarifs, les commerçants sont toujours vent debout contre ce que vous tentez de leur imposer, et on ne peut que les comprendre. En mai, vous avez voté une augmentation exorbitante, déjà difficilement compréhensible alors que le contexte économique est particulièrement pesant pour les commerces.

Vous avez créé une augmentation liée à la journée supplémentaire d’exploitation, alors que cela ne coûte rien de plus à la ville.

Vous avez en plus décidé de facturer les frais de remise en état de la place. Une absurdité qu’on ne retrouve pour aucun autre événement organisé et qui en dit long sur la pertinence de cette nouvelle place Victor Hugo rénovée à grands frais.

Entretiens, je vous rappelle que nombre de commerçants du centre-ville ont connu les émeutes, les dégradations et les pillages de début juillet, dégradant un peu plus leur situation.

Puisqu'il en est encore temps, nous vous demandons de faire preuve de bon sens. Rétablissez les tarifs de l'an dernier pour cette année et prenez le temps de vous entendre avec les exposants pour 2024. Ce serait un gage de sérénité et un beau signal envoyé pour la vitalité commerciale de notre ville et l'attractivité du centre.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #68 – 33180

Fan zone Coupe du Monde de Rugby 2023 - Convention de mise à disposition du Marché d'Intérêt National de Grenoble.

Monsieur le Maire,

Je m'étonne du peu de volontarisme de la ville pour la coupe du monde de rugby alors que chacun ici connaît l'attachement des Grenoblois au ballon ovale.

Ainsi Grenoble se contentera d'organiser une fan zone pour la finale seulement, et uniquement en cas de qualification de la France.

C'est d'autant plus étonnant que d'autres communes de la Métropole, pourtant plus petites et limitées en moyens, ont, elles, organisé des fan zone dès le match d'ouverture.

La ville de Fontaine a par exemple accueilli 600 personnes, dont des Grenoblois, pour France - Nouvelle-Zélande le 8 septembre dernier.

Je peine à comprendre le mépris dont vous faites preuve à l'égard de cet événement populaire et festif, qui a le mérite de rassembler les français. Peut-être cette coupe du monde n'est-elle pas suffisamment éco-responsable ?

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #70 – 32632

Renouvellement de convention de mise à disposition de locaux entre l'association des immigrés italiens et la ville de Grenoble.

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette convention avec l'association des immigrés Italiens, je voudrais revenir sur vos propos qui ont profondément ému la communauté italienne de Grenoble et ses descendants.

Sur un plateau de télévision nationale, vous avez indiqué avoir entendu qu'à Grenoble avait existé dans les bars un panneau « interdit aux chiens et aux ritals » et évoqué sans précaution ni nuance comme "délinquants et mafieux" les aïeux des Italiens d'aujourd'hui.

Il s'agissait toujours d'étayer votre démonstration selon laquelle la société française est raciste. Cet État Français qui est le plus solidaire au monde que Christine Garnier a accusé d'exercer un "racisme d'Etat".

Le buzz que vous cherchez à faire nationalement pour votre promotion personnelle ne peut pas, ne doit pas s'effectuer au détriment du respect des Grenoblois.

Le collectif des Italiens de Grenoble vous a répondu, il a lancé une pétition pour rétablir la vérité signée et commentée par un millier de personnes, de nombreux acteurs de la communauté Italienne vous ont écrit en regrettant cette stigmatisation de leurs aïeux car elle n'était pas représentative de la réalité de l'immigration Italienne à Grenoble qui a été essentiellement une immigration de la pauvreté et du travail. Vous ne pouvez pas ramener cette immigration à ses marges.

Trop d'hommes sont morts au travail, trop sont morts au combat pour la liberté, car au contraire de votre caricature, l'immense majorité voulait faire une place au soleil à leur famille, ont tout sacrifié pour cela,

travaillant dans les usines, dans les mines, dans le bâtiment, parfois 7 jours sur 7.

Si vous aviez pris un peu de temps - je n'irai pas jusqu'à une immersion – pour aller à Corato, ou pour entendre les histoires de leurs familles, car elles sont transmises de génération en génération avec beaucoup d'amour, vous n'auriez jamais répondu ce que vous avez répondu sur BFM, même coincé par Apolline de Malherbe qui vous disait que les Italiens n'ont rien à voir avec la délinquance d'aujourd'hui, qu'ils ne mettaient pas le feu.

Par respect pour eux, leurs familles et leurs descendants, par respect pour l'histoire de la ville, je vous demande de rectifier vos propos, de reconnaître que cette stigmatisation était blessante et que vous vous êtes laissé emporter dans une interview et que vous le regrettez.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #75 – 32862

Biennale des Villes en transition 2023 - Bilan des conventions partenariales passées.

Monsieur le Maire,

La biennale des villes en transition était cette année installée dans le parc Pompidou, ce formidable écrin de verdure en ville de 5,5 hectares que nous affectionnons tout particulièrement, vous le savez.

Elle occupait un très grand espace dans le parc avec de nombreux stands installés un peu partout et une large occupation de l'espace.

À l'occasion de cette délibération, j'aimerais simplement comprendre pourquoi il a été possible d'accueillir la biennale des villes en transition ici tandis que vous avez refusé à l'école de cirque Vit'anim, école de renommée implantée depuis 30 ans rue Sidi-Brahim, la possibilité d'organiser son festival annuel de cirque dans ce parc comme c'était le cas auparavant, sous prétexte qu'il n'aurait pas vocation à accueillir ce type d'activités.

Je vous remercie de vos éclaircissements.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #88 – 32520

Remises gracieuses de dettes.

Monsieur le Maire,

Je profite de cette délibération pour intervenir à propos du dossier de Madame Carine Girardot car il est assez symptomatique de vos qualités d'écoute en tant qu'employeur.

Celle-ci a connu de nombreux problèmes dans l'exercice de ses fonctions au sein de la collectivité, sur lesquels je ne m'étalerai pas ici. Mais je souhaite simplement souligner que jamais sa hiérarchie ne l'a entendue, n'a pris en considération sa situation, ne l'a accompagnée.

Je me félicite qu'environ un an après, vous daigniez lui proposer une remise de dette. Enfin.

Malheureusement, ce cas n'est pas isolé. On ne compte plus le nombre d'agents, contractuels la plupart du temps, malmenés par une administration bien peu empathique. Votre bilan comme employeur sera finalement similaire à votre bilan en tant que Maire.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Intervention délibération #89 – 32091

Création, transformation de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

J'ai quelques doutes à la lecture de cette délibération.

Comment peut-on ouvrir 26 postes permanents comme 4 adjoints techniques, 1 agent de maîtrise, 5 rédacteurs, 5 techniciens, 2 ingénieurs et 6 attachés, alors que la ligne directrice de gestion anciennement CAP (commission d'avancement paritaire) présente un nombre considérable d'agent (environ 3000) qui aimeraient avoir un avancement de grade ou de promotion ?

Comment se fait-il que les RH n'ont pas deux agents (adjoite administrative) qui voudraient postuler sur des postes de rédacteur ?

Idem pour le service Alimentation Restauration pour le poste de technicien (TT) et d'adjoite au chef d'équipe allotisseur (ATP 2^e cl), Chef d'équipe magasin qui correspond au grade d'agent de maîtrise. Agent polyvalent de préparation froide (ATP 2^e cl).

Je suis aussi étonné par le profil de poste de chargé - e de projet agriculture urbaine, où il est demandé Bac+5, alors que les autres il n'y a pas de niveau scolaire. A quoi donc est destiné ce poste ?

Plus globalement, nous sommes là sur une délibération similaire aux précédentes du même type. Vous recrutez à plein pot alors que le poids de la masse salariale est déjà écrasant pour les dépenses de fonctionnement de la ville.

Et plutôt que de s'interroger sur vos responsabilités dans la non-attractivité de la collectivité, vous ouvrez grand la porte aux contractuels. Donc à la précarisation.

Comme d'habitude nous nous abstiendrons sur cette délibération.